This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HB3603
Q5

RECHERCHES

SUR

LA REPRODUCTION ET LA MORTALITE

DE L'HOMME AUX DIFFÉRENS AGES,

ET SUR

LA POPULATION DE LA BELGIQUE.

(1er RECUEIL OFFICIEL.)

BRUXELLES, CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACA

RECHERCHES

SUR LA

REPRODUCTION ET LA MORTALITÉ

DE L'HOMME AUX DIFFÉRENS AGES,

ET SUR

LA POPULATION DE LA BELGIQUE,

PAR

MM. A. Quetelet et Ed. Smits.

Plus le nombre des individus que l'on observe est grand, plus la volonté individuelle s'efface et laisse prédominer la série des faits généraux, qui dépendent des causes d'après lesquelles existe et se conserve la société.

(*Recherches sur le Penchant au Crime.*)

BRUXELLES,

CHEZ LOUIS HAUMAN ET Cie LIBRAIRES.

1832.

HB3603
Q5

RECHERCHES

SUR

LA REPRODUCTION ET LA MORTALITÉ

DE L'HOMME AUX DIFFÉRENS AGES,

ET SUR

LA POPULATION DE LA BELGIQUE,

D'APRÈS LE RECENSEMENT DE 1829.

I. *Objet de ces recherches.*

La connaissance de la population d'un pays doit être considérée comme la base de toutes les recherches statistiques. La détermination précise de cet élément important n'est pas nécessaire au savant seulement, mais encore au législateur et à l'administrateur consciencieux qui veut que les principes de la plus stricte équité président à la répartition des impôts, des contingens pour la milice, et en général de toutes les charges que sont appelés à se partager les individus qui composent l'État. On pourrait dire même que plus la civilisation augmente, plus on sent le besoin de recourir à toutes les données qui se rattachent à la population : l'idée heureuse qui, dans ces derniers siècles, a présidé

à l'organisation des sociétés d'assurances, présente une des applications les plus utiles que l'on ait faites des tables de mortalité. Cependant, il faut bien le dire, ces spéculations ingénieuses en ne se fondant que sur des données fautives, finiraient par entraîner la ruine des sociétés qu'elles ont fait naître, et par causer les plus graves préjudices aux individus qui se font assurer par elles. De pareils exemples se sont présentés, et l'Angleterre mieux que tous les autres pays, a compris la nécessité de donner tous ses soins à la formation de bonnes tables de mortalité; tandis que nos provinces, il y a quelques années encore, n'en possédaient pas même une seule.

Ces considérations ont porté quelques amis des sciences à combler la lacune que laissaient encore les documens statistiques de notre pays; le Gouvernement de son côté a montré qu'il comprenait les mêmes besoins, par la création d'une commission de statistique auprès du ministère de l'intérieur (1).

Plusieurs remarques importantes furent le résultat de ces premières recherches : on reconnut par exemple qu'il existait une grande différence de mortalité dans nos diverses provinces; mais avant d'en rechercher les causes, il s'agissait de bien

(1) M. Ed. Smits, ex-référendaire, l'un des auteurs de ces recherches, fut nommé dès l'origine, secrétaire de cette commission.

établir le fait. On fit subir un examen sévère aux différens élémens de calcul, et l'on s'aperçut que la population des provinces que l'on ne connaissait que par deux recensemens partiels, faits depuis près de quinze ans, laissait beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude, et qu'elle devait être généralement supérieure à l'estimation qu'on en avait (1).

Plusieurs réclamations furent adressées au Gouvernement; la commission de statistique de son côté fit sentir la nécessité d'un dénombrement général de la population. Cette opération importante fut prescrite vers la fin de 1828; l'arrêté porte même que le dénombrement serait renouvelé tous les dix ans.

Cette grande et délicate opération eut effectivement lieu vers la fin de l'année 1829. (Voyez les pièces justificatives à la fin de cet ouvrage). On prescrivit les mesures à prendre dans les différentes provinces pour s'assurer de l'exactitude des nombres et pour ordonner un nouveau recensement dans les lieux où la nécessité s'en ferait sentir.

Les événemens politiques de 1830 durent nécessairement faire perdre de vue les résultats du recensement; cependant vers le commencement de

---

(1) Voyez les *Recherches sur la population, les naissances, etc., dans le royaume des Pays-Bas*, 1827, par A. Quetelet; et, dans les *Notes*, les observations judicieuses de M. le baron de Kéverberg, qui prouve à l'évidence le besoin d'un recensement général.

cette année, un arrêté de M. le Régent de la Belgique autorisa leur publication.

Les huit premiers tableaux qu'on trouve à la fin de ces recherches, font connaître les principaux résultats du recensement pour les villes et les communes rurales. Cependant l'occupation partielle des provinces du Limbourg et du Luxembourg, n'a pas permis de compléter ces élémens : les nombres relatifs à la première province, sont bien effectivement ceux du recensement, mais ils ne renferment pas les distinctions qu'on trouve dans les autres tableaux. Quant aux nombres du Luxembourg, il a fallu se borner à prendre ceux que donnait, pour 1825, l'annuaire du Gouvernement.

Les tableaux qui suivent font connaître la population des communes considérées individuellement. Pour compléter ces documens, on a cru utile de joindre aux résultats du recensement, les tableaux des naissances, des mariages et des décès qui n'ont point encore paru dans les publications de la commission de statistique. On pourra de cette manière embrasser, pour ainsi dire d'un coup d'œil, tout ce qui concerne la population, et particulièrement sa force reproductive et sa mortalité aux différens âges.

L'espèce humaine présente dans son développement, les particularités les plus remarquables; quelques-unes ont déjà été observées et confirmées de la manière la plus convaincante : il en est d'autres signalées dans cet écrit, qui n'avaient point été re-

connues encore. On appelle sur elles l'attention des savans, parce que plusieurs se rattachent à des questions d'hygiène publique d'une grande importance.

II. *État général de la population en Belgique.*

La population des provinces qui forment actuellement la Belgique, s'élevait au 1er janvier 1830, à 4,064,209 âmes (1); elle se trouvait répartie dans les villes et les communes rurales de la manière suivante :

PROVINCES.	POPULATION totale.	POPULATION des villes.	POPULATION des comes.	RAPPORT des deux derniers nombres.
Anvers.	354974	127281	227693	0,56
Brabant	556146	160784	395362	0,41
Flandre occidentale.	601678	164945	436733	0,38
Liége.	369937	95375	274562	0,35
Flandre orientale. . .	733938	179423	554515	0,32
Hainaut	604957	128841	476116	0,27
Limbourg	337703	67671	270032	0,25
Namur.	212725	34219	178506	0,19
Luxembourg.	292151	39579	252572	0,15
Royaume. . .	4064209	998118	3066091	0,32

(1) Il faudrait plutôt 4,074,712 âmes, parce que la population du Luxembourg est portée au tableau telle qu'elle était en 1825, et qu'au 1er janvier elle s'était accrue de 10,503 âmes.

On voit par ce tableau, que la population des villes formait environ le tiers de la population des campagnes; de sorte que, sous ce rapport, la Flandre orientale présenterait assez bien la moyenne du royaume; les provinces d'Anvers et du Brabant, de même que celles de Namur et de Luxembourg, sont celles qui s'en écartent le plus. Dans la première de ces provinces, les habitans des villes forment plus que la moitié du nombre des habitans des campagnes; dans le Luxembourg au contraire, les habitans des villes ne forment pas même le sixième du nombre des habitans des campagnes.

On vient de voir, pour les différentes provinces, dans quel rapport les habitans de la Belgique sont distribués dans les villes et les communes rurales; le tableau suivant indiquera comment ils se trouvent distribués dans l'intérieur des maisons.

PROVINCES.	VILLES, pour 100 maisons		COMMUNES RURALES, pour 100 maisons	
	Ménages.	Individus.	Ménages.	Individus.
Flandre orientale. .	125	626	112	593
— occidentale.	125	582	105	543
Hainaut	134	592	106	508
Anvers.	141	637	116	605
Brabant	141	650	106	552
Liége.	162	733	108	529
Namur	174	838	106	501

En ne considérant que le tableau des villes, on voit que c'est dans les deux Flandres, qu'on est le moins porté à réunir plusieurs ménages dans une même maison; le contraire s'observe dans les provinces de Liége et de Namur.

Dans les communes rurales, on compte à peu près régulièrement 106 ménages par 100 maisons.

Il est assez remarquable que la province de Namur qui, dans ses villes, réunit le plus d'habitans sous un même toit, soit au contraire une des provinces qui, comparativement, a la plus forte partie de sa population dans les campagnes.

Il a été impossible de comprendre dans le tableau précédent, les deux provinces du Limbourg et du Luxembourg, pour lesquelles manquaient les renseignemens nécessaires.

Quant aux nombres des individus qui composent un ménage, ils se trouvent calculés dans le tableau suivant :

PROVINCES.	INDIVIDUS PAR 100 MÉNAGES.	
	Villes.	Communes rurales.
Flandre orientale. .	500	531
Anvers.	453	522
Brabant	461	520
Flandre occidentale.	467	516
Hainaut	442	480
Liége.	452	478
Namur.	479	477

Ainsi l'on compte plus d'individus par ménage dans les communes rurales que dans les villes, excepté dans la province de Liége. Il paraîtrait au premier abord, que le nombre des domestiques devrait faire pencher la balance en faveur des villes; cependant, si l'on considère que plusieurs de nos provinces emploient pour les travaux de la campagne, un assez grand nombre de domestiques mâles, on s'expliquera mieux cette différence, et surtout celle qui existe entre les communes rurales de la partie orientale et de la partie occidentale du royaume, qui diffèrent de beaucoup entre elles, sous le rapport des richesses.

Pour bien juger de la population d'une province, il faut avoir égard à la superficie qu'elle occupe. Le 9me *tableau* contient quelques données à cet égard, qui ont été communiquées en 1829 par le ministère de l'intérieur (1). Cependant comme le travail du cadastre n'était pas encore entièrement terminé alors, on ne doit considérer ces données que comme approchées. Les variations que pourra y apporter l'achèvement des opérations cadastrales, se trouveront sans doute comprises entre des limites assez étroites.

On peut remarquer que les deux Flandres, le Brabant et le Hainaut, ne présentent guères de

(1) Elles sont extraites des *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, par A. Quetelet; in-12, 1829.

terres incultes; le Limbourg et le Luxembourg sont au contraire les provinces qui en offrent le plus.

Si l'on rangeait les provinces d'après leur population par bonnier, elles se présenteraient dans l'ordre suivant.

PROVINCES.	POUR 100 BONNIERS OU HECTARES.	
	Habitans.	Maisons.
Flandre orientale . .	260	43
— occidentale.	190	34
Brabant.	170	29
Hainaut.	162	31
Liége	128	23
Anvers	125	20
Limbourg.	73	?
Namur	60	11
Luxembourg	46	?
Le royaume.	121	?

Il résulte de là que la Flandre orientale, à égalité de surface, est deux fois aussi peuplée que la province d'Anvers ou de Liége; quatre fois autant que la province de Namur et six fois autant que le Luxembourg.

III. *De la manière dont la population est divisée quant aux sexes et aux différens états.*

On vient de voir comment la population est distribuée, soit en la groupant par ménages ou par

maisons dans les différentes provinces; soit en ayant égard à la superficie des terres; soit encore en ayant égard au séjour des villes et des campagnes. Il peut être intéressant de rechercher maintenant comment elle est divisée quant aux sexes et aux différens états.

Le tableau qui suit, indique d'abord comment la population se trouve distribuée dans les différentes provinces, sous le rapport des sexes :

PROVINCES.	Hommes pour 100 femmes.	
	Villes.	Communes.
Flandre orientale . .	92	99
— occidentale.	88	98
Anvers	89	101
Brabant.	85	100
Hainaut.	97	101
Namur	98	99
Liége	89	98

Ainsi, dans les communes rurales, les individus des deux sexes se trouvent à peu près en nombre égal. Il n'en est pas de même dans les villes; le nombre des hommes y est partout moins grand que celui des femmes; la différence est surtout très-prononcée dans la province du Brabant. On pourra se borner pour le moment, à constater ce fait, dont on trouvera peut-être l'explication dans ce qui va suivre.

Si l'on partage la population des deux sexes en trois catégories ; savoir : les célibataires, les mariés et les veufs, on aura en conservant les distinctions des villes et des campagnes :

	sur 1000 hommes.			sur 1000 femmes.		
Dans les villes.	célibat.	mariés.	veufs.	célibat.	mariées.	veuv.
Flandre orientale . .	652	311	37	643	281	76
— occidentale.	646	317	37	638	278	84
Brabant.	629	332	39	625	284	91
Hainaut.	642	316	42	604	307	89
Liége.	635	323	42	624	293	83
Anvers.	655	312	33	646	276	78
Namur	663	297	40	622	291	87
Dans les communes.						
Flandre orientale . .	687	276	36	661	272	67
— occidentale.	671	293	36	645	288	67
Brabant.	652	313	35	623	311	66
Hainaut.	647	317	36	611	318	71
Liége.	646	312	42	618	305	77
Anvers.	672	289	39	639	289	72
Namur	634	331	35	596	332	72

Ainsi l'on voit que :

1° En général, les deux tiers de la population se composent de célibataires ; l'autre tiers est composé des individus mariés ou veufs ;

2° En prenant 1000 individus de chaque sexe,

les célibataires masculins sont proportionnellement un peu plus nombreux que les célibataires de l'autre sexe; il en est de même des hommes mariés;

3° Les célibataires sont encore plus nombreux dans les campagnes que dans les villes; de sorte que c'est dans les campagnes et parmi les hommes que, sur 1000 individus, l'on trouve le plus de célibataires;

4° Le nombre des femmes veuves est presque double de celui des hommes veufs.

Ce dernier résultat qui est très-remarquable, deviendra plus frappant en comparant directement le nombre des veufs à celui des veuves.

	VEUFS POUR 100 VEUVES.	
	Villes.	Communes rurales.
Flandre orientale . .	44	53
— occidentale.	39	53
Anvers	38	55
Brabant	37	53
Hainaut	46	50
Namur	45	47
Liége	46	52

Ainsi le nombre des veufs, comparativement à celui des veuves, est incontestablement beaucoup moindre dans les villes que dans les campagnes et surtout dans les provinces du Brabant, d'Anvers et de la Flandre occidentale.

Cette circonstance tient sans doute à ce que les hommes se marient dans les villes plus tard que dans les campagnes; ce qui fait que leur mortalité est plus grande. On remarquera en effet que les trois provinces qui viennent d'être signalées, sont justement celles qui, toutes choses égales, ont la plus forte partie de leur population renfermée dans l'enceinte des villes. Les hommes ont aussi plus de facilité que les femmes pour sortir de l'état de veuvage.

En considérant la population sous le rapport des cultes, on voit par la seconde partie du 9me *tableau*, que les habitans de la Belgique, sans y comprendre ceux du Limbourg et du Luxembourg, pour lesquels les données manquent, appartiennent en général à la religion catholique. Les individus qui figurent au tableau comme étant du culte réformé, étaient en grande partie des militaires hollandais qui se trouvaient en garnison dans les principales villes de nos provinces.

IV. *De la manière dont la population est divisée quant aux âges des individus.*

Dans les tableaux du recensement de la population, on a spécifié avec soin les âges des habitans. C'est d'après ces données et en conservant la distinction des sexes et celle des états des individus célibataires, mariés ou veufs, qu'on a pu former une table de

population qui, par cette double distinction, présentera plus d'avantages que les tables dont on se sert ordinairement. Afin de rendre son usage plus commode, on a pris pour base une population de 1,000,000 d'âmes; et tous les nombres de la table ont été réduits à cette base. M. *Verhulst*, docteur en sciences, a bien voulu prendre part aux calculs qui se rapportent à cette partie du travail. On a conservé avec soin les nombres tels qu'ils ont été donnés par le recensement, et sans chercher à établir entre eux une loi de continuité que ne présentait pas l'état des choses. Ainsi, on pourra s'étonner de trouver plus de garçons et de filles de l'âge de 14 à 16 ans, que de l'âge de 12 à 14, tandis que le contraire semblerait devoir exister. Ces sortes d'anomalies tiennent à ce que des années sont plus productives que d'autres, comme nous aurons occasion de le faire remarquer plus loin; la lacune qui se présente ici par exemple, correspond aux années de disette de 1816 et 1817.

Il est cependant une irrégularité qu'il a fallu faire disparaître de la table, c'est celle qui se rapporte aux enfans qui étaient dans leur première année. Il paraît que les déclarations pour les enfans de cette classe, n'ont été relatives qu'à ceux qui étaient nés dans l'année même où se faisait le recensement, et comme cette opération s'est faite dès le mois de novembre, il y a eu de nombreuses omissions. Il a été facile de corriger cette erreur, en ayant égard au nombre des naissances de 1829

ainsi qu'aux décès des enfans de moins d'un an, inscrits dans le courant de la même année.

La table que nous donnons, est construite de manière qu'en regard de chaque âge se trouve indiqué le nombre des individus qui, dans une population de 1,000,000 d'âmes, ont plus que cet âge. Ainsi, en regard de 0 an, l'on trouve un total de 481,315 hommes et de 518,685 femmes; ce qui montre qu'en Belgique le nombre des femmes surpasse un peu celui des hommes. Le nombre des individus mariés des deux sexes, est nécessairement à peu près le même; mais, comme la remarque en a déjà été faite, le nombre des veuves est double environ de celui des veufs; ce qui n'empêche cependant pas que les femmes célibataires soient plus nombreuses que les hommes célibataires.

La table montre aussi qu'il y a environ autant d'hommes qui ont moins de 23 ans que d'autres qui ont dépassé cet âge. La population des femmes se trouve partagée en deux parties égales par l'âge de vint-cinq ans.

Quant aux célibataires des deux sexes, ceux qui n'ont pas atteint l'âge de puberté, sont à peu près en même nombre que ceux qui l'ont dépassé.

Le nombre des hommes qui se marient avant l'âge de 20 ans, est peu considérable; la loi sur les miliciens peut en être cause, du moins en partie; quelques femmes se marient déjà avant l'âge de 16 ans. C'est surtout entre 25 et 30 ans qu'ont lieu le plus de mariages.

TABLE DE POPULATION

ON A PRIS POUR BASE 1,000,000 D'AMES QUI SE

AGE.	HOMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉS.	VEUFS.	*Total.*
0 ans.	317202	146164	17949	481315
1	303058	146164	17949	467171
2	288997	146164	17949	453110
3	276369	146164	17949	440482
4	263815	146164	17949	427928
5	251389	146164	17949	415502
6	239166	146164	17949	403279
8	216910	146164	17949	381023
10	195861	146164	17949	359974
12	176439	146164	17949	340552
14	158023	146164	17949	322136
16	137837	146164	17949	301950
20	104088	146072	17945	268105
25	66240	142847	17892	226979
30	39818	129077	17637	186532
35	25465	108696	17139	151300
40	18187	89973	16488	124648
45	13736	71939	15571	101246
50	10311	54700	14460	79471
53	8404	44050	13402	65856
56	6962	35231	12296	54489
59	5694	27787	11164	44645
62	4430	20764	9693	34887
65	3434	15120	8242	26796

POUR LA BELGIQUE.

DIVISENT D'APRÈS LES INDICATIONS DE LA TABLE.

AGE.	FEMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉES.	VEUVES.	*Total.*
0 ans.	335930	146053	36702	518685
1	322212	146053	36702	504967
2	308595	146053	36702	491350
3	296379	146053	36702	479134
4	284204	146053	36702	466959
5	272087	146053	36702	454842
6	260449	146053	36702	443204
8	238863	146053	36702	421618
10	218646	146053	36702	401401
12	199828	146053	36702	382583
14	181683	146053	36702	364438
16	162364	146049	36702	345115
20	128083	145654	36694	310431
25	89884	139767	36600	266251
30	63823	123892	36219	223934
35	47243	102762	35421	185426
40	36216	81499	34024	151739
45	28249	61419	31916	121584
50	21857	44218	29167	95242
53	18089	34223	26709	79021
56	15095	26417	24385	65897
59	12535	20090	21719	54344
62	9948	14672	18608	43228
65	7799	10301	15683	33783

TABLE DE POPULATION

ON A PRIS POUR BASE 1,000,000 D'AMES QUI SE

AGE.	HOMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉS.	VEUFS.	*Total.*
67 ans.	2817	11599	7112	21528
69	2317	9020	6113	17450
71	1772	6540	5100	13412
73	1391	4976	4286	10653
75	1027	3575	3389	7991
77	710	2369	2538	5618
79	482	1517	1845	3844
81	305	831	1191	2327
83	198	516	804	1518
85	123	302	510	935
87	76	161	300	537
89	39	80	172	291
90	26	48	123	197
91	17	32	79	128
92	14	26	57	97
93	11	19	41	71
94	7	15	31	53
95	5	11	22	38
96	4	8	16	28
97	1	5	10	16
98	1	4	6	11
99	0	1	5	6
100 *et au-dessus.*	0	0	3	3

POUR LA BELGIQUE.

DIVISENT D'APRÈS LES INDICATIONS DE LA TABLE.

AGE.	FEMMES.			
	CÉLIBATAIRES.	MARIÉES.	VEUVES.	*Total.*
67 ans.	6049	7685	13416	27150
69	4940	5732	11387	22059
71	3773	4054	9175	17002
73	2994	2963	7571	13528
75	2254	2030	5930	10214
77	1589	1300	4369	7258
79	1085	814	3102	5001
81	680	451	1968	3099
83	454	259	1350	2063
85	276	144	864	1284
87	154	78	502	734
89	88	41	299	428
90	60	27	216	303
91	39	17	143	199
92	29	14	109	152
93	18	13	76	107
94	12	10	54	76
95	10	6	38	54
96	6	5	24	35
97	3	3	18	24
98	2	2	10	14
99	1	1	5	7
100 *et au-dessus.*	1	1	2	4

De ce que les hommes se marient en général plus tard que les femmes, il résulte plusieurs conséquences que notre table indique fort bien : ainsi les hommes mariés étant plus âgés et par conséquent plus exposés à la mortalité, le nombre des veuves doit être plus considérable, et il est effectivement double du nombre des veufs. Cette grande disproportion peut tenir aussi, comme nous l'avons dit, à ce que dans des âges plus avancés, l'homme a plus de facilité que la femme de sortir de l'état de veuvage; on voit encore que pour deux femmes mariées qui ont plus de 60 ans, on trouve à peu près trois hommes qui ont dépassé cet âge; et que pour les individus mariés des deux sexes qui ont plus de 80 ans, le rapport est de 1 à 2.

La table est construite de manière à pouvoir être utilisée sans peine pour les différens calculs les plus usuels. Veut-on savoir par exemple, combien d'individus en Belgique sont annuellement soumis à la loi des milices sur 1,000,000 d'habitans? il suffira de retrancher du nombre 301,950 individus qui ont plus de 16 ans, le nombre 268,105 individus qui ont plus de 20 ans; et la différence 33,845 indiquera le nombre des jeunes gens qui ont de 16 à 20 ans. Le quart de ce nombre, c'est-à-dire 8,461, fait connaître la valeur cherchée. En supposant la population de la Belgique de 4,000,000 d'âmes, on aurait donc annuellement 33,845 jeunes gens à inscrire pour la milice; et en portant la population à 4,065,000 âmes, le

nombre des miliciens serait de 34,637. Ce nombre est inférieur à celui des miliciens inscrits, qui s'élevait terme moyen à 36,630 pendant les dix années qui ont suivi 1820.

Si l'on cherche à connaître ensuite combien il existe en Belgique d'hommes en âge de porter les armes, on pourra joindre à la classe des miliciens, la classe des individus de 20 à 50 ans, ce qui revient à prendre quatre fois l'excès de 268,105 âmes, sur 79,471, en supposant la population de 4,000,000 d'âmes. Ce nombre serait 188,634, qui, pris quatre fois et ajouté à 33,845, donnerait 778,381 hommes en âge de porter les armes.

V. *Des mariages.*

Il est à regretter que les documens relatifs aux mariages, ne soient pas aussi complets que ceux que nous possédons pour les naissances et les décès. La distinction des villes et des communes, n'a été faite que dans les tableaux relatifs à la période décennale qui a précédé l'organisation du royaume des Pays-Bas; cette distinction a disparu ensuite par ordre de M. de Koninck, alors ministre de l'intérieur; on n'a pas songé non plus à tenir compte de l'influence des saisons.

Comme les tableaux relatifs aux deux périodes décennales de 1803 à 1813 et de 1815 à 1824, ont paru pour chaque année dans les deux premiers *recueils publiés par la commission générale de statis-*

tique (1), nous nous bornerons à ne présenter ici que les tableaux récapitulatifs, auxquels nous joignons les tableaux particuliers des années 1825, 26, 27, 28 et 29. (*Voyez* tableaux n° 10 à 16.)

On voit par le premier de ces tableaux, que pour 57,820 mariages qui ont eu lieu dans les villes, on en a compté 186,973 dans les communes rurales; ce qui donne à peu près exactement le rapport de 31 à 100. Or, nous avons eu occasion de voir que la population était répartie à peu près dans le même rapport entre les villes et les communes rurales; il paraîtrait donc que le lieu du séjour n'influe guère sur la fréquence des mariages.

Pendant la période décennale de 1815 à 1824, on a compté année moyenne, 25,966 mariages; et la population, en 1820, était estimée à 3,261,525 âmes; ce qui donne un mariage par 136 habitans; nombre que l'on peut regarder comme étant un peu trop faible à cause de l'estimation de la population qui était en dessous de sa véritable valeur. D'après les données du dernier recensement et d'après l'état des mariages en 1825, 26 et 29, le rapport était de 1 à 144; ce rapport est pour la France de 1 à 135, et pour l'Angleterre de 1 à 133.

D'après les documens des cinq dernières années, les provinces se présentaient à peu près dans l'ordre suivant pour la fréquence des mariages:

---

(1) Voyez le *Développement* du premier recueil dans la *Statistique nationale* de M. Ed. Smits, in-12, 1827.

	NOMBRE MOYEN DES MARIAGES DE			1 MARIAGE
	1803 à 1813.	1815 à 1824.	1825 à 1829.	par
Luxembourg(1).	2041	1872	2278	128 hab
Brabant	3086	3642	4035	137
Limbourg (2). .	2045	2397	2422	139
Hainaut	3709	3959	4323	140
Anvers.	2168	2308	2392	149
Namur.	1141	1249	1378	154
Liége.	2267	2439	2382	155
Flandre occid.	3767	3788	4145	169
— orient.	4255	4312	4246	173
Le royaume. . .	24479	25966	28076	144

Ce tableau montre que, dans la plupart des provinces et surtout dans le Brabant, le nombre absolu des mariages a été assez généralement croissant; cependant il a été presque stationnaire dans la Flandre orientale. Il est à remarquer aussi que le nombre des mariages, en raison de la population, diminue d'autant plus que les provinces sont plus populeuses : ainsi, le Luxembourg est la province qui compte le moins d'habitans par 100 hectares, et c'est celle qui présente le plus de mariages pour un nombre donné d'individus; le contraire a lieu à l'égard des deux Flandres. Est-ce

(1) La population du Luxembourg n'est pas celle du recensement. Elle serait probablement plus grande.

(2) La moyenne pour le Limbourg et le Luxembourg n'est prise que pour trois années au lieu de cinq; il en est de même de celle du royaume

un résultat de la prévoyance des hommes, ou l'effet d'un instinct qui ne permet pas à notre espèce de croître au delà de certaines limites?

Le nombre des divorces a toujours été assez faible, et peut être évalué à dix par an pour toutes les provinces, ce qui donne annuellement 1 divorce par 400,000 habitans.

VI. *Des naissances et de la fécondité.*

Nous commencerons par faire connaître quel a été le nombre moyen des naissances dans les différentes provinces pendant les trois périodes que nous avons considérées précédemment quand il s'est agi des mariages, et nous rangerons les provinces d'après le nombre des naissances eu égard à la population.

	NOMBRE MOYEN DES NAISSANCES DE			1 NAISSANCE
	1803 à 1813.	1815 à 1824.	1825 à 1829.	par
Luxembourg. .	9181	9224	10477	28 hab.
Brabant	14526	16918	18893	29
Hainaut	15876	18320	20016	30
Flandre occid.	17910	19117	20315	30
— orient.	20733	22083	24148	30
Liége.	10295	11364	11837	31
Limbourg . . .	9140	10179	10589	32
Anvers.	9606	10147	11018	32
Namur	4856	5869	6399	33
Le royaume . .	112123	123221	135140	30

Ainsi l'on a compté annuellement une naissance par 30 habitans. Le Luxembourg et le Brabant, qui ont produit le plus de naissances eu égard à la population, sont aussi les deux provinces qui ont présenté, toutes choses égales, le plus de mariages. Ce même rapport a été pour la France, de 1 à 31,7; et pour l'Angleterre de 1 à 35,3.

On peut remarquer que le nombre des naissances a été très-sensiblement croissant d'année en année, et dans chacune des provinces sans distinction.

Quelques auteurs ont pris ces rapports pour la mesure de la vie moyenne, qui serait ainsi chez nous de 30 ans.

Lorsqu'on fait la distinction des villes et des communes rurales, on trouve les résultats suivans pour les années 1825, 26 et 29 (1) :

	NOMBRE MOYEN des naissances.	HABITANS POUR 1 naissance.
Villes.	34255	29,1
Communes rurales.	100888	30,4

Le nombre des naissances est donc, toutes choses égales, approchant aussi grand dans les communes rurales que dans les villes.

Quant à la fécondité, elle s'estime en comparant

(1) Les années 1827 et 1828 étaient incomplètes et n'entrent pas dans la moyenne du royaume donnée plus haut.

le nombre annuel des mariages au nombre des naissances. Pendant la période décennale de 1803 à 1813, la seule pour laquelle on puisse établir des calculs, on trouve que 100 mariages dans les villes produisaient 484 naissances, et dans les campagnes 450. Quand on ne fait pas de distinction de séjour, on trouve :

ÉPOQUES.	FÉCONDITÉ.
De 1803 à 1813	4,60
1815 à 1824	4,74
1825 à 1829 (1)	4,81

Comme ces nombres sont indépendans de l'estimation plus ou moins fautive qu'on avait de la population, et qu'ils ne reposent que sur le nombre des mariages et des naissances, dont les déclarations se faisaient avec exactitude, on peut y attacher plus de confiance. L'on voit ainsi que la fécondité, ou le nombre des naissances par mariages a insensiblement augmenté dans la Belgique.

En considérant la fécondité dans les provinces, on parvient aux résultats suivans, pour la dernière période que nous avons considérée :

(1) Les années 1827 et 1828 étaient incomplètes.

	FÉCONDITÉ.			
	1803-1813.	1815-1824.	1824-1829.	moyenne.
Flandre orientale . .	4,87	5,01	5,68	5,19
— occidentale.	4,75	5,05	4,90	4,90
Liége.	4,54	4,66	4,97	4,72
Brabant	4,71	4,64	4,68	4,68
Luxembourg	4,50	4,92	4,60	4,67
Namur	4,26	4,70	4,64	4,57
Hainaut	4,28	4,62	4,63	4,51
Anvers	4,43	4,40	4,60	4,48
Limbourg.	4,51	4,24	4,37	4,37
Le royaume	4,60	4,74	4,81	4,72

Les deux Flandres sont les deux provinces où la fécondité est la plus grande; on y compte jusqu'à cinq naissances par mariage. On peut dire que la fécondité est généralement assez forte dans ce royaume comparativement aux autres pays, comme on peut le voir par les nombres suivans :

Savoie	5,65
Gouvernement de Venise.	5,45
Bohême	5,27
Moscovie.	5,25
Portugal	5,14
Moravie et Silésie	4,81
France.	4,26
Suède.	3,62
Angleterre	3,59 (1)

(1) Voyez pour de plus amples détails les recherches de M. Benoiston de Châteauneuf *sur la fécondité*.

Il est un fait bien établi aujourd'hui, quoiqu'on n'en connaisse point encore les causes, c'est qu'il naît annuellement plus de garçons que de filles. Ainsi, en désignant par 1000 les naissances masculines, on a pour les naissances féminines en France 0,938 (1); en Angleterre 0,947, et dans le royaume de Naples 0,956. On a dans notre royaume :

	NAISSANCES FÉMININES POUR 1 NAISSANCE MASCULINE	
	Villes.	Communes rurales.
1815 à 1824	0,938	0,935
1825 à 1829	0,951	0,941
Moyenne . . .	0,944	0,938

Le nombre des filles, relativement à celui des garçons, a donc été un peu plus grand dans les villes que dans les campagnes; il est à remarquer que le rapport a sensiblement varié dans les derniers temps pour devenir plus grand.

VII. *Des décès et de la mortalité.*

Le tableau suivant fait connaître le nombre moyen des décès, pendant les trois grandes périodes

(1) M. Poisson a remarqué qu'en France les naissances des garçons et des filles sont entre elles comme 16 à 15 pour les enfans légitimes, et comme 21 à 20 pour les enfans naturels. M. Mathieu est parvenu à des résultats semblables.

que nous avons considérées précédemment pour les naissances et les mariages. Les provinces se trouvent rangées en même temps selon la mortalité la plus grande par rapport à la population.

PROVINCES.	NOMBRE MOYEN DES DÉCÈS DE			1 DÉCÈS PAR
	1803 à 1813.	1815 à 1824.	1825 à 1829.	
Flandre occid.	14473	14096	15568	39 hab.
Brabant.	11836	11911	13360	41
Flandre orient.	16997	16283	16894	43
Luxembourg (1).	6641	5870	6781	43
Limbourg. . . .	7568	7055	7648	44
Anvers	8713	7062	7729	46
Liége	7468	8270	7881	47
Hainaut	11034	11829	12594	48
Namur	3052	3411	3809	56
LE ROYAUME . .	87782	85787	94258 (2)	43

Il est donc mort pendant les dernières années, environ 1 individu par 43 habitans. Ce rapport était pour la France de 1 à 40, et pour l'Angleterre de 1 à 57,8.

Il se présente ici une circonstance bien remarquable, et qui avait déjà été signalée (3) : c'est que

(1) La population est probablement trop petite, et la mortalité semblerait devoir être moindre que ne l'indique le rapport.

(2) La moyenne du royaume est prise pour 1825, 26 et 27.

(3) *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, par A. Quetelet.

nous avons quelques provinces dans lesquelles la reproduction et la mortalité des hommes sont notablement plus grandes que dans d'autres. Ainsi, le Brabant et les deux Flandres, sont les provinces où, toutes choses égales, il meurt et il naît le plus d'individus; tandis que le contraire arrive à l'égard de la province de Namur. Cette différence pouvait être attribuée d'abord à une estimation fautive de la population, mais aujourd'hui que ce terme de comparaison a été établi d'une manière sûre, elle acquiert plus d'importance aux yeux de l'observateur.

La province de Namur est, par rapport à nos trois provinces les plus populeuses, dans la position favorable où se trouve l'Angleterre, quand on la compare à notre royaume. « La Grande-Bretagne produit moins que notre pays, mais les fruits sont plus durables; elle donne le jour à moins de citoyens, mais elle les conserve mieux. C'est par là que ce pays prend de si grands accroissemenns de population, et ces accroissemens sont entièrement à son avantage, car, si la fécondité y est moindre, les hommes utiles y sont plus nombreux, et les générations ne se renouvellent pas aussi souvent au détriment de la nation. »

« L'homme, pendant ses premières années, vit aux dépens de la société; il contracte une dette qu'il doit acquitter un jour; et s'il succombe, avant d'avoir réussi à le faire, son existence a été pour ses concitoyens plutôt une charge qu'un bien. Veut-on savoir ce qu'il en coûte, prenons les prix les plus

bas : je trouve que, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 12 à 16 ans, tous les frais d'entretien d'un enfant dans les hospices du royaume, s'élevaient en 1821, dans leur valeur moyenne, à *f* 524-66; conséquemment tout individu qui échappe à l'enfance, a contracté une espèce de dette dont le *minimum* est de *f* 524-66, somme payée par la société pour l'entretien de l'enfant qu'on abandonne à sa charité. Or, il naît annuellement dans les Pays-Bas au delà de 210,100 enfans, dont 9/20 sont enlevés avant d'avoir pu se rendre utiles; ces 94,500 infortunés peuvent être considérés comme autant d'amis étrangers, qui, sans fortune, sans industrie, sont venus prendre part à la consommation, et se retirent ensuite sans laisser d'autre trace de leur passage, que de tristes adieux et d'éternels regrets. *La dépense qu'ils ont occasionnée, sans tenir compte du temps qu'on leur a consacré, représente la somme énorme de près de* 50 *millions de florins, c'est-à-dire, près des deux tiers des revenus de l'État.* Si l'on considère d'une autre part les douleurs que doivent exciter de pareilles pertes, douleurs que ne pourraient compenser aucuns sacrifices humains, on sentira combien ce sujet est digne d'occuper les méditations de l'homme d'état et du philosophe vraiment ami de ses semblables. » (*Recherches statistiques sur le Roy. des Pays-Bas*). On ne saurait trop le répéter, la prospérité des états doit consister moins dans la multiplication que dans la conservation des individus qui les composent.

Si nous passons maintenant à la considération de l'influence qu'exerce sur la mortalité le séjour des villes ou des campagnes, nous obtenons les résultats suivans :

	NOMBRE MOYEN des décès.	HABITANS POUR 1 décès.
Villes.	27026	36,9
Communes rurales.	65265	46,9

On voit que la mortalité est beaucoup plus grande dans les villes que dans les campagnes; le rapport des décès est d'environ 4 à 3.

Quant à la différence de mortalité entre les hommes et les femmes, elle semblerait devoir être en rapport avec la différence des naissances pour les deux sexes; on a cependant, en désignant par 1000 les décès des hommes:

	DÉCÈS DE FEMMES POUR 1 DÉCÈS D'HOMME.	
	Villes.	Communes rurales.
1815 à 1824	0,970	0,949
1825 à 1829	1,017	0,978

On voit effectivement qu'il meurt un peu moins de femmes que d'hommes; cependant la différence est moins sensible dans les villes, même malgré la présence des étrangers, des militaires, et des ouvriers venus des campagnes.

VIII. *Influence des âges sur la mortalité.*

De toutes les causes qui modifient les qualités physiques et morales de l'homme, il n'en existe

aucune qui exerce une influence plus grande que l'âge. Cette influence est universellement reconnue, cependant on n'avait encore cherché à apprécier avec quelque exactitude ses effets, que sur la mortalité. Haley en avait donné en 1693, le premier exemple en calculant les tables de mortalité pour Breslaw; mais il ne paraît pas qu'on ait pensé depuis à mesurer les effets que produit l'âge non-seulement sur les facultés physiques de l'homme, telles que la taille, le poids, la force, etc., mais encore sur son penchant au crime, le développement de sa raison, et sur ce qui se rapporte à ses autres qualités morales et intellectuelles (1). Ce n'est même que dans ces derniers temps que l'on a commencé à introduire dans les tables de mortalité la distinction des sexes. La France ne possède pas encore de table où cette distinction soit introduite, et toutes les sociétés d'assurances continuent à baser leurs calculs sur l'hypothèse que la mortalité est la même pour les deux sexes. Cependant, les Anglais ont senti le besoin d'introduire à cet égard des réformes dans leurs sociétés d'assurances, et M. Finlaison, secrétaire pour la dette nationale, a fort bien montré qu'il devient nécessaire de tenir compte de la mortalité plus grande des hommes.

---

(1) Voyez deux Mémoires sur ce sujet : *Recherches sur la Croissance de l'Homme aux différens âges* et *Recherches sur le Penchant au crime aux différens âges;* par A. Quetelet. Bruxelles, chez Hayez; 1831

Les tables qui sont présentées ici ne contiennent pas seulement la distinction des sexes, mais elles font, pour la première fois, une distinction entre le séjour des villes et celui des campagnes. De plus, on a pris soin d'indiquer la mortalité pendant les premiers mois qui suivent la naissance. Les données qui ont concouru à la formation de ces tables, ont été recueillies avec soin et pendant trois ans sur les registres de l'état-civil du royaume. Afin de rendre les résultats comparables, on a pris une même base, et calculé la mortalité en supposant 10,000 naissances pour chacun des deux sexes, dans les villes et les campagnes. Une cinquième table fait connaître la mortalité dans le royaume sans avoir égard aux distinctions qu'établissent les premières.

A la seule inspection de la table, on s'aperçoit que la vie probable, après la naissance, est en général de 25 ans, c'est-à-dire, qu'à l'âge de 25 ans, le nombre des enfans qui sont nés en même temps, se trouve réduit de moitié. En faisant la distinction des sexes, on trouve la vie probable des filles, plus longue que celle des garçons; elle est en effet de plus de 27 ans dans les campagnes, et de plus de 28 dans les villes; tandis que pour les garçons, elle est de moins de 24 ans dans les campagnes, et de moins de 21 ans dans les villes.

C'est vers cinq ans que la vie probable est la plus longue, quels que soient le sexe et le lieu de séjour; à cette époque, la vie probable est de 51 ans pour les femmes des villes et les hommes des

campagnes ; et de 48 ans pour les femmes des campagnes et les hommes des villes.

On peut déjà se faire une idée des dangers qui entourent l'enfant, puisque au moment de sa naissance, il y a un contre un à parier qu'il ne parviendra pas à l'âge de 25 ans; et dès qu'il a atteint sa cinquième année, on peut parier un contre un, qu'il atteindra l'âge de 50 ans. Cet âge de 5 ans est extrêmement remarquable dans l'histoire naturelle de l'homme; à mesure qu'on s'en éloigne, la vie probable devient de plus en plus courte ; ainsi, à l'âge de 40 ans, elle est de 27 ans pour les habitans de campagnes et les femmes des villes, et de 25 ans pour les hommes des villes; pour les sexagénaires, elle est de 12 à 13 ans; enfin, pour les octogénaires, elle est de 4 ans seulement.

On peut dire communément, que la vie probable aux différentes époques de la vie, est à peu près exactement la même après l'âge de cinq ans, pour les femmes, en général, et pour les hommes des campagnes, quoiqu'on remarque facilement des époques critiques pour les uns et pour les autres; mais elle est moins grande pour l'homme qui habite l'enceinte des villes. Cette mortalité plus forte tient sans doute aux dérangemens et aux excès de toute espèce, auxquels l'homme des villes est sans cesse exposé. Nous aurons occasion de l'examiner de plus près, en parlant des âges critiques; nous comparerons d'abord les données du tableau précédent aux tables de population.

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
NAISSANCES.	10,000	10,000	10,000	10,000	100,000
1 mois.	8840	9129	8926	9209	90396
2	8550	8916	8664	8988	87936
3	8361	8760	8470	8829	86175
4	8195	8641	8314	8694	84720
5	8069	8540	8187	8587	83571
6	7961	8437	8078	8490	82526
1 an.	7426	7932	7575	8001	77528
18 mois.	6954	7500	7173	7603	73367
2 ans.	6626	7179	6920	7326	70536
3	6194	6761	6537	6931	66531
4	5911	6477	6326	6691	64102
5	5738	6295	6169	6528	62448
6	5621	6176	6038	6395	61166
7	5547	6095	5939	6299	60249
8	5481	6026	5862	6215	59487
9	5424	5966	5792	6147	58829
10	5384	5916	5734	6082	58258
11	5352	5873	5683	6018	57749
12	5323	5838	5634	5960	57289
13	5298	5807	5589	5908	56871
14	5271	5771	5546	5862	56467
15	5241	5732	5502	5796	56028

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
16 ans.	5209	5689	5456	5725	55570
17	5171	5645	5408	5668	55087
18	5131	5600	5357	5608	54575
19	5087	5551	5302	5546	54030
20	5038	5500	5242	5484	53450
21	4978	5445	5178	5421	52810
22	4908	5387	5109	5356	52172
23	4827	5326	5036	5289	51465
24	4740	5264	4958	5222	50732
25	4662	5201	4881	5153	49995
26	4590	5138	4805	5085	49298
27	4523	5074	4734	5016	48602
28	4459	5010	4673	4948	47965
29	4397	4946	4620	4880	47350
30	4335	4881	4572	4812	46758
31	4275	4816	4525	4744	46170
32	4214	4751	4478	4677	45584
33	4154	4686	4431	4609	44996
34	4094	4622	4384	4542	44409
35	4034	4558	4337	4474	43823
36	3976	4490	4296	4401	43236
37	3918	4418	4255	4329	42650
38	3860	4347	4215	4257	42064

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
39 ans.	3802	4277	4174	4185	41476
40	3744	4208	4134	4112	40889
41	3678	4148	4090	4041	40300
42	3611	4088	4044	3971	39697
43	3544	4027	3995	3901	39106
44	3477	3967	3943	3831	38504
45	3411	3907	3887	3761	37900
46	3352	3846	3827	3701	37295
47	3293	3783	3767	3640	36690
48	3233	3720	3707	3579	36084
49	3174	3656	3647	3519	35477
50	3115	3592	3588	3458	34789
51	3040	3520	3512	3392	34153
52	2962	3448	3435	3323	33418
53	2881	3375	3358	3256	32676
54	2810	3300	3276	3187	31930
55	2739	3225	3194	3118	31179
56	2667	3150	3111	3049	30424
57	2583	3080	3026	2982	29656
58	2499	3010	2939	2912	28875
59	2415	2939	2851	2840	28081
60	2329	2862	2767	2762	27242
61	2239	2779	2677	2677	26356

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
62 ans.	2146	2689	2587	2586	25423
63	2051	2595	2495	2495	[illegible]
64	1956	[illegible]	[illegible]	2405	23478
65	1859	2397	2277	2310	22462
66	1754	2292	2163	2200	21362
67	1649	2187	2049	2086	20263
68	1556	2085	1942	1983	19219
69	1466	1983	1835	1875	18175
70	1372	1864	1713	1758	17017
71	1279	1741	1587	1642	15860
72	1184	1627	1474	1530	14749
73	1087	1514	1358	1420	13638
74	989	1389	1236	1300	12461
75	891	1261	1114	1182	11273
76	806	1134	996	1061	10120
77	721	1011	882	940	9014
78	631	900	770	832	7910
79	541	789	664	723	6853
80	463	682	566	619	5867
81	394	585	482	535	5031
82	332	495	414	460	4299
83	273	411	353	390	3627
84	225	346	294	323	3016

AGE.	TABLE DE MORTALITÉ				TABLE GÉNÉRALE. VILLES ET CAMPAGNES. HOMMES ET FEMMES.
	POUR LES VILLES.		POUR LES CAMPAGNES.		
	HOMMES.	FEMMES.	HOMMES.	FEMMES.	
85 ans.	184	289	239	262	2464
86	150	239	191	211	1989
87	120	[illegible]	152	168	1585
88	93	150	117	132	1223
89	69	116	88	97	924
90	49	86	67	71	682
91	37	65	48	54	510
92	28	47	38	40	387
93	18	33	27	32	282
94	11	24	20	24	207
95	9	18	14	18	153
96	5	12	10	12	105
97	4	8	7	7	67
98	2	4	4	4	39
99	1	2	2	2	20
100	»	1	1	1	10
101	»	»	»	»	5
102	»	»	»	»	2
103	»	»	»	»	1
104	»	»	»	»	»

Quand une population est stationnaire, c'est-à-dire, quand on compte annuellement autant de décès que de naissances, les tables de mortalité sont considérées comme de vraies tables de population. Ainsi, d'après la table générale donnée plus haut pour 100,000 naissances, on compterait 77,528 enfans d'un an, 70,536 de deux ans, 66,531 de trois ans, et ainsi de suite; et l'ensemble de tous ces individus formerait la population totale qui s'élèverait, d'après le même tableau, à 3,264,073 âmes. Si l'on retranche alors successivement de cette somme le nombre des naissances, le nombre des individus de 1 an, de 2 ans, etc., le reste exprimera le nombre des survivans de ces différens âges. On formerait de cette manière une table de population; mais pour la rendre comparable à celle qui a été obtenue directement par le recensement, il convient de prendre aussi 100,000 pour base au lieu de 3,264,073, et de réduire proportionnellement tous les autres nombres. C'est ainsi que la table suivante a été obtenue indirectement au moyen de la table de mortalité, et en supposant la population stationnaire : elle se trouve en regard de la table de population, obtenue directement par le recensement et telle qu'elle a été donnée plus haut, mais sans conserver la distinction des lieux et des sexes. On pourra juger des écarts que présentent ces tables.

TABLE DE POPULATION POUR LA BELGIQUE,

AGE.	DÉDUITE de la table de mortalité.	OBTENUE directement par le recensement.	AGE.	DÉDUITE de la table de mortalité.	OBTENUE directement par le recensement.
0	100000	100000	67 ans.	6404	4868
1 an.	96937	97214	69	5194	3951
2 ans.	94562	94446	71	4116	3041
3	92401	91962	73	3179	2418
4	90361	89489	75	2379	1820
5	88400	87034	77	1724	1288
6	86487	84648	79	1206	884
8	82768	80274	81	816	543
10	79143	76138	83	530	358
12	75590	72314	85	327	222
14	72094	68657	87	190	127
16	68648	64707	89	104	72
20	61932	57854	90	76	50
25	53952	49323	91	55	33
30	46506	41047	92	39	25
35	39524	33673	93	27	18
40	32992	27639	94	19	13
45	26908	22283	95	12	9
50	21289	17471	96	8	6
53	18154	14488	97	4	4
56	15220	12039	98	2	2
59	12495	9899	99	1	1
62	9993	7811	100 et au-dessus.	1	1
65	7746	6058			

La table de population déduite de la table de mortalité, donne des résultats qui sont généralement plus forts que ceux de la table obtenue directement par le recensement. Ainsi, elle indique que dans une population de 100,000 âmes, il y aurait 53,952 individus qui ont plus que 25 ans; et l'autre table donne seulement 49,323 individus ayant plus que cet âge. D'où peut provenir cette différence, et comment convient-il de l'expliquer? Il est assez remarquable du reste, que la table de population de *l'Annuaire du Bureau des longitudes de France*, donne des résultats qui tiennent à peu près le milieu entre ceux de nos tables.

Selon plusieurs auteurs distingués qui ont écrit sur cette matière, il suffirait, comme nous l'avons dit plus haut, qu'une population fût *stationnaire*, c'est-à-dire, que le nombre des naissances annuelles fût à peu près égal à celui des décès et constant (1), pour pouvoir déduire la table de la population de celle de la mortalité. Nous observerons à cet égard, qu'il suffira sans doute dans le plus grand nombre de cas, que la population soit stationnaire; mais cette seule condition ne suffit pas, il faut de plus qu'à chaque âge, corresponde annuellement le même nombre de décès; afin que la proportion des survivans, reste aux différentes époques de la vie

(1) Lacroix, *Traité élémentaire du calcul des probabilités*, page 186, 1816.

à peu près invariablement la même, et que les nombres consignés dans les tables de mortalité de chaque année, se reproduisent à peu près identiquement. Pour faire sentir la nécessité de cette condition, supposons qu'on ait des tables de mortalité pour une période décennale, pendant laquelle la population aurait été stationnaire; et supposons de plus que, par une cause quelconque, la mortalité ait frappé de préférence les individus de cinquante ans, en épargnant par compensation ceux qui venaient de naître, puis, que tout se rétablisse dans l'ordre accoutumé. Il arrivera que la table de population qu'on déduira de ces tables de mortalité ne représentera pas véritablement l'état des choses; elle indiquera pour cinquante ans une population trop forte, et pour les enfans en bas âge, une population trop faible.

On vient de voir qu'une population peut être stationnaire, sans qu'on puisse déduire de ses tables de mortalité une table de population. Nous allons voir au contraire que ce calcul peut se faire sans inconvénient dans certaines circonstances, où la population ne serait pas stationnaire. En effet, supposons une population stationnaire, et admettons de plus que les tables de mortalité ont offert annuellement des nombres identiquement les mêmes; il est évident qu'en multipliant chacun de ces nombres par un rapport constant plus grand ou plus petit que l'unité, ces multiplications n'auront d'autre effet que de faire croître ou décroître dans

le même rapport tous les nombres de la table de mortalité, et par suite ceux de la table de population (1).

---

(1) Quelques lignes de calcul feront mieux comprendre ce raisonnement. Désignons par les lettres

$$a,\ a',\ a'',\ a''',\ a^{\text{iv}},\ a^{\text{v}},\ \text{etc.},$$

les décès observés de 0 à 1 an, de 1 à 2 ans, de 2 à 3 ans, etc. Désignons de plus par A, A′, A″, etc., les nombres qu'on inscrit dans la table de mortalité à côté de 0 an, 1 an, 2 ans, 3 ans, etc., en sorte que

$$\begin{aligned}
A &= a + a' + a'' + a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
A' &= \phantom{a +{}} a' + a'' + a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
A'' &= \phantom{a + a' +{}} a'' + a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
A''' &= \phantom{a + a' + a'' +{}} a''' + a^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
&\text{Etc.}
\end{aligned}$$

on aura, pour les âges correspondans de la table de population

$$\begin{aligned}
\Sigma A &= A + A' + A'' + A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
\Sigma A' &= \phantom{A +{}} A' + A'' + A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
\Sigma A'' &= \phantom{A + A' +{}} A'' + A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
\Sigma A''' &= \phantom{A + A' + A'' +{}} A''' + A^{\text{iv}} + \text{etc.}\\
&\text{Etc.}
\end{aligned}$$

si l'on multiplie maintenant par n chacun des nombres des décès, on aura pour les nombres des tables de mortalité

$$nA,\ nA',\ nA'',\ nA''',\ nA^{\text{iv}},\ \text{etc.}$$

et pour les nombres des tables de population

$$n\Sigma A,\ n\Sigma A',\ n\Sigma A'',\ n\Sigma A''',\ \text{etc.}$$

Selon qu'on aura $n > 1$, $= 1$, < 1, la population est croissante, stationnaire ou décroissante; dans l'un ou l'autre de ces cas, la table de population et la table de mortalité présenteront les mêmes nombres pour les mêmes âges, si l'on prend la même base pour point de départ.

De cette manière les bases seules des tables auront varié; et la base que l'on emploie, est tout-à-fait arbitraire: nous avons adopté pour base 100,000 afin d'avoir des nombres comparables entre eux et à ceux des autres tables. Mais on observera que selon la valeur du rapport constant par lequel on a multiplié chacun des nombres qui figurent dans les tables, nous aurons une population croissante ou décroissante.

D'après ce qui vient d'être dit, on voit que *les conditions nécessaires pour qu'on puisse, d'une table de mortalité, déduire une table de population, sont que les décès de chaque âge conservent annuellement les mêmes rapports entre eux, que la population du reste soit stationnaire, croissante ou décroissante.*

En appliquant ce qui précède à ce qui concerne nos tables de population données plus haut, on concevra que les différences qu'elles présentent, ne proviennent pas de ce que, chez nous, la population est dans un état de croissance, mais plutôt de ce que la mortalité n'a pas frappé chaque année, les mêmes âges dans les mêmes proportions, et sans doute aussi de ce que les années n'ont pas été également fécondes; il faut observer encore que, sous le Gouvernement français, certaines parties de la population ont été décimées par les guerres.

De ce que, d'après les documes de la mortalité, nous sommes forcés de juger la population plus grande chez les personnes âgées, qu'elle ne l'est véritablement, il s'ensuivrait que les décès ont été

dans les derniers temps, proportionnellement plus nombreux pour les personnes âgées que pour les enfans.

IX. *Des âges critiques et de la viabilité de l'homme aux différens âges.*

La mortalité frappe l'homme avant même qu'il ait vu le jour. Si l'on en juge par quelques documens partiels, il paraîtrait que le nombre des mort-nés est beaucoup plus considérable qu'on ne le pense communément : les tableaux statistiques de la Flandre occidentale sont les seuls qui aient présenté des données complètes à cet égard. Voici les résultats obtenus pendant quatre années sur les enfans mis au monde vivans ou sans vie.

ANNÉES.	ENFANS MIS AU MONDE		MORTS PENDANT le 1er mois après la naissance.
	vivans.	sans vie.	
1827	19308	499	1375
1828	20586	690	1317
1829	20287	753	1611
1830	?	655	1488
MOYENNE. . .	20060	649	1448

Ces résultats montrent qu'il faut compter un mort-né par 31 naissances; et qu'il meurt avant d'avoir vu le jour, un nombre d'enfans à peu près égal à la moitié de ceux qui meurent pendant le mois qui suit la naissance.

Sur les 2597 mort-nés, on en a compté 1517 du sexe masculin, et 1080 du sexe féminin; le rapport de ces nombres est de 3 à 2 environ. Cette différence de mortalité est considérable, et comme elle se manifeste de la même manière dans les tableaux de chaque année, elle doit être attribuée à une cause particulière.

En faisant la distinction des lieux de séjour, on trouve que le nombre des mort-nés a été dans les villes 1064, et dans les campagnes 1533; le rapport de ces nombres est de 2 à 3 environ. Or, nous avons vu que la population des villes était à celle des campagnes, dans la Flandre occidentale, comme 38 à 100, c'est-à-dire comme 1 à 3 environ. Ce rapport, toutes choses égales, devrait aussi être celui des mort-nés, qui est cependant double, comme nous venons de le voir. D'après ces calculs, et en supposant que les données statistiques de la Flandre occidentale ont été recueillies avec exactitude, il faudrait conclure que, toutes choses égales, *le nombre des mort-nés dans les villes est double de celui des mort-nés dans les campagnes; et que pour trois enfans mort-nés du sexe masculin, on ne compte que deux enfans mort-nés du sexe féminin* (1).

(1) Depuis que ces recherches ont été faites, nous avons vu un ouvrage de M. le docteur *Buek*, qui a fait connaître le nombre des enfans mort-nés à Hambourg pendant les huit années qui ont précédé 1828; et il a trouvé que, terme moyen pour 4048 naissances, on a compté 251 mort-nés dont 139 du sexe masculin et 112 du sexe féminin. Ainsi, il y avait 1 mort-né par 16 naissances, à peu près exactement comme dans les villes de la

Cette grande mortalité des enfans mâles est très-remarquable; elle n'affecte pas seulement les enfans avant leur naissance, mais encore à peu près pendant les dix ou douze premiers mois qui la suivent; c'est-à-dire à peu près pendant le temps de l'allaitement. Les nombres du tableau suivant mettront ces résultats en évidence.

AGES.	VILLES.		RAPPORT.	CAMPAGNES.		RAPPORT.
	GARÇONS.	FILLES.		GARÇONS.	FILLES.	
0 à 1 mois.	3717	2786	1,33	8180	5769	1,42
1 à 2	930	682	1,36	2012	1609	1,25
2 à 3	607	500	1,21	1480	1161	1,27
3 à 4	532	382	1,39	1192	984	1,22
4 à 5	403	322	1,25	968	774	1,25
5 à 6	346	329	1,05	831	707	1,18
6 à 8	569	508	1,12	1331	1117	1,20
8 à 12	1148	1030	1,11	2505	2453	1,02
1 à 2 ans.	2563	2409	1,06	4994	4920	1,02
2 à 3	1383	1337	1,03	2927	2879	1,02
3 à 4	908	908	1,00	1606	1748	0,92
4 à 5	556	583	0,96	1200	1184	0,99

Flandre occidentale. Les mort-nés du sexe masculin sont aussi plus nombreux que ceux de l'autre sexe ; le rapport est de 5 à 4, un peu moins fort chez nous. (*Nachricht von dem Gezundheits-Zustande*, *etc.*, von N. H. Julius; Hamburg 1829). Ne pourrait-on pas attribuer le grand nombre des mort-nés dans les villes, à l'usage des corsets et à l'habitude où sont les femmes de se serrer très-fortement.

D'après ces documens, il paraît hors de doute qu'*il existe une cause particulière de mortalité qui frappe de préférence les enfans mâles avant et après leur naissance*. Les effets sont tels que le rapport des décès pour les enfans des deux sexes, est avant la naissance de 3 à 2; pendant les deux premiers mois qui la suivent, de 4 à 3 environ; pendant le troisième, le quatrième et le cinquième mois, de 5 à 4; puis de 6 à 5; et après le huitième ou le dixième mois la différence est à peu près nulle.

Il ne paraît pas qu'on ait encore fait sur l'inégalité des décès chez les deux sexes, et vers l'époque de la naissance, cette remarque qui nous a paru intéressante pour l'histoire naturelle de l'homme. Elle mériterait peut-être de fixer aussi l'attention des physiologistes qui en trouveraient sans doute la véritable cause. Il est impossible de l'attribuer au nombre plus grand des naissances masculines, puisque le rapport n'est pas même de 20 à 19. Il pourrait tout au plus expliquer les rapports obtenus pour les âges qui dépassent la 1re année, et alors on trouve, en tenant compte des tables de population, que le rapport devient un peu plus petit que l'unité : ce qui ne confirme que mieux notre observation.

Pour se faire une juste idée de la grande mortalité des enfans peu après leur naissance, il suffit de considérer que, dans les villes comme dans les campagnes, il meurt pendant le premier mois qui suit la naissance, quatre fois autant d'enfans que pendant le second

mois; et presqu'autant que pendant les deux années qui suivent la première, quoique la mortalité soit alors encore très-forte. La table de mortalité montre en effet qu'un *dixième des enfans disparaît dès le premier mois qui suit la naissance*. Ce nombre est égal à celui des survivans qui meurent entre 7 et 24 ans, ou entre 24 et 40 ans; ou bien encore à celui des survivans qui atteignent plus de 76 ans. MM. Edwards et Villermé ont fait des recherches intéressantes sur la mortalité des enfans nouveaux-nés; Toaldo, en Italie, l'attribuait en grande partie, à l'usage où l'on est de porter les enfans aux églises immédiatement après leur naissance, et souvent par les froids les plus rigoureux, et de les exposer ensuite tout découverts aux eaux de baptême.

La mortalité est si grande, surtout pour les enfans mâles, que dès la première année qui suit la naissance, le nombre est déjà réduit du quart. La perte des garçons dans les villes est telle, qu'à la cinquième année de 10,000, il n'en reste plus que 5738.

L'âge de cinq ans est très-remarquable parce que la mortalité qui a été très-grande jusque-là s'arrête assez brusquement et devient extrêmement faible jusqu'à l'âge de puberté. C'est à l'âge de cinq ans que la vie probable atteint son *maximum*, c'est-à-dire que l'homme peut compter sur une plus longue existence.

L'époque qui précède la puberté et qui est de 13 ans pour les villes, et de 14 pour les campagnes, mérite également notre attention : elle offre aussi

un *maximum* qui est d'une espèce particulière; on pourrait le nommer le *maximum de viabilité*; c'est l'époque où l'homme peut le plus compter sur son existence actuelle, où il a le plus à parier qu'il ne succombera pas dans l'instant qui va suivre.

Après l'âge de puberté, la mortalité devient plus forte et surtout chez les femmes; cette augmentation est même assez sensible chez les femmes des campagnes.

Vers l'âge de 24 ans, il se présente une circonstance particulière pour les hommes, c'est un *maximum* qu'on ne remarque pas dans la courbe de mortalité des femmes. L'époque de ce *maximum* coïncide avec celle où l'homme montre le plus de penchant au crime (1); c'est l'âge orageux des passions qui occupe une place extrêmement prononcée dans la vie morale de l'homme. La mortalité ensuite diminue insensiblement et atteint pour les hommes des villes et des campagnes un nouveau *minimum* vers l'âge de 30 ans.

La cause pour laquelle on ne remarque pas ces points *maximum* et *minimum* dans la courbe de la mortalité des femmes, provient sans doute, de ce que l'effet que pourrait avoir sur les décès, le développement des passions chez les femmes se combine avec l'effet résultant des dangers de la maternité, car après l'âge de 24 ans, les décès chez les

(1) *Recherches sur le penchant au crime aux différens âges.*

femmes continuent à augmenter et surpassent, à partir de 28 ans jusqu'à 45, le nombre des décès chez les hommes. La différence est même assez sensible entre 30 et 40 ans.

Vers 60 à 65 ans, époque également remarquable, la viabilité perd considérablement de son énergie, c'est-à-dire que la probabilité de vivre devient extrêmement faible.

Enfin la durée d'un siècle paraît limiter la carrière de l'homme. Il en est bien peu qui dépassent ce terme; on trouvera à la suite de ces documens, un tableau n° 17, qui fait connaître les centenaires qui se trouvaient en Belgique au 1er janvier 1831, avec l'indication de leur état, de leur profession et de leur sexe. Il est à remarquer que sur seize que l'on comptait alors, quatorze se trouvaient dans les trois provinces du Hainaut, de Namur et de Luxembourg. Le Limbourg et la Flandre orientale en avaient chacun un; et il ne s'en trouvait pas dans les provinces du Brabant, d'Anvers, de la Flandre occidentale et de Liége. Les trois individus les plus âgés de ces centenaires avaient 104, 110 et 111 ans, et appartenaient à la province de Luxembourg; les autres ne dépassaient pas 102 ans.

Sur les 16 centenaires portés au tableau, 9 appartenaient au sexe masculin; aucun d'eux n'avait été militaire : il est à remarquer que tous ces centenaires avaient été ou étaient encore mariés et que généralement ils vivaient dans des conditions très-médiocres.

Un physiologiste allemand, M. Burdach a publié des rapprochemens très-curieux sur la mortalité et les périodes de la vie humaine (1). Ce savant partage la vie en dix périodes de 400 semaines chacune, et il trouve ainsi l'âge des dents de lait, celui de l'adolescence, celui de la jeunesse, etc.; dans la première période, s'en trouve une autre secondaire de 40 semaines, l'âge de l'allaitement.

Pour compléter les documens relatifs à la mortalité des différens âges, il faudrait avoir égard aux dangers que court l'homme à chaque instant. Quand on dit en effet que l'enfant naissant a une vie probable de 25 ans, on n'apprend rien encore sur les dangers plus ou moins grands qu'il court pendant toute cette période; c'est pour avoir égard à ces dangers que nous avons construit la table suivante, qui indique les degrés de la mortalité de chaque âge, c'est-à-dire les probabilités de mourir. Cette table est calculée sur celle de la mortalité; le rapport inverse de chaque nombre placé en regard, peut être considéré comme le degré relatif de la *viabilité* de l'homme aux différens âges ou la probabilité relative de vivre.

---

(1) *Die Zeitrechnung des menschlichen lebens*, 1839 à Leipsig.

AGE.	DEGRÉS DE		AGE.	DEGRÉS DE	
	MORTALITÉ.	VIABILITÉ.		MORTALITÉ.	VIABILITÉ.
1er mois.	960	1	23e année.	12	85
2e	273	4	24e	12	82
3e	200	5	25e	12	83
4e	168	6	30e	11	95
5e	135	7	35e	11	90
6e	127	8	40e	12	83
1re année.	115	9	45e	13	77
2e	77	13	50e	15	67
3e	60	17	55e	20	50
4e	27	37	60e	27	37
5e	21	48	65e	39	26
6e	15	67	70e	57	18
7e	12	83	75e	87	11
8e	10	100	80e	129	8
10e	8	131	85e	174	6
14e	6	161	90e	250	4
15e	7	155	95e	283	3
20e	10	100	100e	417	2

On a cherché à rendre ces nombres sensibles à l'œil, par la construction d'une ligne *abcde*; (*Voyez* la *figure* placée à la suite de ces recherches). Les écarts plus ou moins grands à partir de l'axe AB, indiquent les degrés plus ou moins grands de viabilité. Ainsi, l'on voit que vers 14 ans, la viabilité est la plus grande; elle pré-

sente ensuite une anomalie entre 15 et 30 ans. Cette courbe a été construite pour les hommes et les femmes sans distinction; la ligne pointillée est relative aux femmes. Sa forme est plus régulière que celle qui concernerait les hommes seulement; elle descend d'une manière continue du point *m* correspondant à 13 ans, jusqu'au point *n*, correspondant à 50 ans, où elle se confond avec l'autre courbe. On voit que la viabilité après la puberté, diminue plus brusquement chez les femmes que chez les hommes, elle est moindre aussi pendant la fécondité, entre 27 et 45 ans; mais plus grande à l'âge des passions vers 24 ans. La courbe de viabilité a une singulière ressemblance avec celle du penchant au crime, et une ressemblance plus grande encore avec celle du développement des forces.

La viabilité serait donc la moins forte immédiatement après la naissance, et la plus forte immédiatement avant l'âge de puberté : pour l'enfant, après le premier mois qui suit la naissance, elle serait plus grande que pour le viellard qui approche de cent ans.

Vers 75 ans, elle n'est guère plus grande que pour l'enfant vers le 6e mois qui suit sa naissance.

Nous ajouterons encore à ce qui précède, *la loi de la durée des maladies* exprimées en semaines et en fractions de semaines, telle que l'a donnée M. Villermé dans les *Annales d'hygiène* pour janvier 1830, d'après les documens de la société philanthropique *highland society of scotland*.

AGES.	SEMAINES DE MALADIE pour 1 individu.	AGES.	SEMAINES DE MALADIE pour 1 individu.
21e année.	0,575	55e année.	1,821
25e	0,585	60e	2,346
30e	0,621	63e	3,100
35e	0,675	65e	4,400
40e	0,758	67e	6,600
45e	0,962	70e	10,701
50e	1,361		

La commission de la société écossaise qui a réuni ces données, pense qu'au-dessous de l'âge de 20 ans la durée moyenne annuelle des maladies, doit être estimée de 3 jours ou à peu près; et au-dessus de 70 ans, pour la classe ouvrière dans laquelle ces observations sont recueillies, de près de 4 mois ou 16 semaines et demie. Ces recherches s'accordent très-bien avec les mesures de la viabilité données plus haut.

X. *De l'âge de la reproduction de l'homme.*

Pour établir convenablement l'âge où l'homme se reproduit, il faudrait rechercher les âges des parens au moment de la naissance de leurs enfans. A défaut de ces documens, on peut recourir aux âges auxquels les mariages ont lieu, et admettre avec assez de vraisemblance, comme terme moyen, que la naissance du premier né date de l'année qui suit l'époque du mariage.

Dans cette hypothèse, il faudrait recourir aux tables de la population; et quelques calculs fondés sur les probabilités de la vie, aideraient à déterminer les âges auxquels on se marie. Le tableau suivant fera comprendre la marche que nous avons suivie. La seconde et la quatrième colonne font connaître, d'après la table de la population, le nombre des femmes et des hommes qui se sont mariés et qui ont l'âge indiqué dans la première colonne, qu'ils soient du reste encore mariés ou dans l'état de veuvage. La troisième et la cinquième colonnes indiquent ce que deviennent les mêmes individus dans la période qui suit, en tenant compte de la mortalité. Les calculs n'ont pas été poussés au delà de 56 ans; parce que les résultats ne pourraient nécessairement être que très-douteux.

	HOMMES MARIÉS OU VEUFS.		FEMMES MARIÉES OU VEUVES.	
AGES.	Nombre des tables.	Nombre réduit.	Nombre des tables.	Nombre réduit.
De 14 à 16 ans.	0	0	4	4
16 à 20	96	91	403	387
20 à 25	3278	3029	5981	5594
25 à 30	14025	13175	16256	15204
30 à 35	20879	19628	21928	20552
35 à 40	19374	18140	22660	21143
40 à 45	18951	17512	22188	20566
45 à 50	18350	16583	19950	18312
50 à 53	11708	10864	12453	11697
53 à 56	9925	9087	10130	9432

Maintenant, pour connaître le nombre des mariages qui ont eu lieu de 20 à 25 ans parmi les hommes, il suffira de retrancher du nombre des individus de cet âge qui se sont mariés, le nombre de ceux qui l'étaient déjà avant d'avoir atteint 20 ans; il faut de plus avoir égard à la mortalité de ces derniers, de sorte que de 3278 on retranchera 91, le reste 3187 indiquera le nombre des mariages qui ont eu lieu. De la même manière, le nombre des mariages qui ont eu lieu entre 25 et 30 ans s'estimera en prenant la différence des nombres 14025 et 3029, on opérera encore de même sur les classes suivantes; pour les deux classes qui dépassent 50 ans, il faut observer qu'elles ne comprennent que trois années. Pour éviter les embarras de calcul, nous avons dans les résultats suivans employé les nombres d'une année moyenne de chaque période.

AGES.	MARIAGES QUI ONT EU LIEU.	
	Hommes.	Femmes.
De 14 à 16	0	2
16 à 20	24	80
20 à 25	637	1118
25 à 30	2199	2132
30 à 35	1541	1345
35 à 40	—51	422
40 à 45	162	209
45 à 50	169	—123
50 à 53	586	489
53 à 56	—313	—522

Parmi ces nombres se présentent des quantités négatives, ce qui peut provenir d'une mortalité plus grande que celle que nous avons supposée, ou de ce que certaines périodes laissent des lacunes dans la population, ou bien encore de ce que les déclarations des mariés ont été faites d'une manière fautive pour cacher leur âge ou pour d'autres motifs. On remarque en effet que sur les quatre nombres négatifs, trois tombent à côté de la période de 50 ans qui se trouve surchargée. Plusieurs personnes pour offrir un nombre rond, comme cela se remarque d'ailleurs dans les recensemens, auront probablement déclaré avoir cinquante ans lorsqu'il leur manquait quelques mois pour les atteindre, ou même lorsqu'elles les avaient déjà dépassés de quelques années. Quant au nombre négatif entre 35 et 40 ans pour les hommes, il correspond à l'époque désastreuse des guerres de la France auxquelles nous avons pris part; les hommes de cet âge entraient dans leur dix-neuvième année pendant la période de 1808 à 1813.

En ayant égard à ce qui vient d'être dit, on voit que les hommes en Belgique ne se marient pas avant 16 ans et probablement pas avant 18; des femmes se marient déjà entre 14 et 16 ans. *Le plus grand nombre des mariages pour les hommes comme pour les femmes a lieu entre* 26 *et* 30 *ans;* les femmes sont cependant plus précoces que les hommes; le maximum semblerait tomber vers 29 ans pour les hommes et après 27 ans pour les femmes.

Le nombre des mariages diminue très-sensiblement après 35 ans, et il peut être considéré comme étant à peu près nul, du moins pour les femmes, après 40 ans. La somme en effet, si l'on tient compte des signes, est de 53 seulement entre 40 et 56 ans. Ce nombre 53 est relatif bien entendu aux nombres de la table, et non à ce qui se passe effectivement. Pour les hommes, il en est un certain nombre qui se marient encore dans des âges plus avancés; ainsi le tableau précédent en indique 162 de 40 à 45 ans; 169 de 45 à 50 ans et 273 de 50 à 56 ans.

De cette recherche il résulterait que les hommes auraient leur premier né vers l'âge de 30 ans et les femmes vers l'âge de 28; c'est ce qui donnerait la durée d'une génération en Belgique; c'est aussi la durée de la vie moyenne comme nous l'avons vu plus haut. Nous insisterons particulièrement sur cette coïncidence.

Il est aussi très-remarquable que les mariages ne deviennent fréquens que lorsque l'homme a dépassé l'âge orageux des passions et du plus grand penchant au crime qui tombe vers l'âge de 24 ans; c'est aussi l'âge où il a terminé le développement de ses qualités physiques, et où ses qualités intellectuelles tendent à acquérir leur plus grande énergie.

XI. *Influence des lieux et des années d'abondance ou de disette sur la mortalité et les naissances.*

Nous avons déjà eu l'occasion de voir précédemment que la province de Namur est celle qui présente, à l'égard de la population, les résultats les plus favorables. La mortalité y est incomparablement moindre que dans les autres provinces; en prenant le chiffre des naissances comparé à celui de la population pour mesure de la vie moyenne, on trouve que ce dernier élément y a aussi une valeur plus grande que dans le reste du royaume. La province de Namur présente cette circonstance favorable, que si elle produit moins de citoyens que les autres provinces, elle sait mieux les conserver. Le Brabant et les deux Flandres sont dans une position opposée. L'indécision qui règne à l'égard de la population du Luxembourg ne permet de rien conclure sur la mortalité de cette province, qui, nous n'en doutons pas, se placerait avantageusement à côté de la province de Namur. Nous avons déjà vu que les habitans y atteignent un âge très-avancé.

En général, la partie la plus méridionale du royaume (le Hainaut, le pays de Namur et le Luxembourg) paraît être la plus salubre du royaume.

Il existe une différence de mortalité très-grande dans les villes et les campagnes; elle va même de 4 à 3, quoique les naissances soient à peu

près en même nombre. Cette circonstance doit influer sur la différence de mortalité qu'on remarque entre les provinces, car celles qui comptent le plus d'habitans dans les villes doivent, toutes choses égales, compter le plus de décès. La grandeur de la population doit aussi être prise en considération dans ce qui concerne la mortalité. On voit en effet que les trois provinces qui, à égalité de surface ont le plus d'habitans, sont celles où les décès ont été les plus nombreux; de sorte qu'on peut dire pour notre royaume, que la mortalité est la plus grande dans les provinces les plus populeuses et qui renferment le plus d'habitans dans les villes.

Les années d'abondance et de disette exercent une influence très-grande sur les naissances et les décès. Pour en prendre un exemple, il suffira de jeter les yeux sur le tableau suivant qui embrasse douze années d'observation.

ANNÉES.	NAISSANCES.		DÉCÈS.		PRIX DU 1/2 HECTOL^e DE	
	VILLES.	CAMPAGNES.	VILLES.	CAMPAGNES.	Froment.	Seigle.
1815	59737	135625	49007	88592	fl. 4,90	fl. 3,50
1816	58095	138507	47327	88796	9,56	7,17
1817	55207	122348	55240	97368	6,79	4,28
1818	55665	128041	49169	91247	5,18	3,82
1819	61788	143504	49738	98659	3,72	2,52
1820	61263	133685	50681	94496	3,74	2,08
1821	65356	145003	49706	88414	3,71	1,87
1822	67794	151747	52078	95475	3,30	2,46
1823	65318	148299	48815	91877	2,95	1,96
1824	67030	151636	47662	87253	2,48	1,51
1825	68078	153813	50689	95449	3,12	2,08
1826	67919	153970	58749	110155	4,02	2,96
Totaux.	753250	1706178	608861	1127781		
MOYENNE.	62770	142182	50739	93981	4,48	3,02

L'année 1817 présente, pour les villes et les campagnes, un nombre de décès beaucoup plus grand que celui des années antérieures; les naissances ont été au contraire moins nombreuses : cette année a été effectivement une année de disette comme celle qui l'avait précédée. Nous avons déjà eu occasion d'observer que ces années ont laissé

une lacune dans la population. Les privations ne sont pas seulement mortelles pour l'espèce humaine, elles arrêtent encore son développement; leur influence ne se fait pas toujours sentir immédiatement; souvent on l'aperçoit long-temps encore après que la cause a cessé d'agir. En 1825 et 1826, le prix du pain a reçu un nouvel accroissement; l'on voit aussi la mortalité devenir sensiblement plus forte Au contraire, dans les années 1821 et 1824, les grains ont été au plus bas prix, et ce sont les années qui, eu égard à l'accroissement de la population, ont présenté la mortalité la moins forte. Les changemens de prix du pain ont une influence tout aussi directement marquée dans les campagnes que dans les villes; peut-être l'observe-t-on moins à l'égard des naissances.

La funeste influence des années 1816 et 1817 ne se trouve pas seulement inscrite dans les résultats généraux des décès pour tout le royaume; mais encore, comme la remarque en a déjà été faite (1) dans les résultats particuliers de la mortalité pour les hospices des enfans trouvés et pour les dépôts de mendicité. On pourra en juger par les nombres suivans :

---

(1) Page 35 des *Recherches sur la population, les naissances, etc., dans le royaume des Pays-Bas.* Voyez aussi sur la mortalité de 1817, la *Statistique nationale* de M. Ed. Smits.

ANNÉES.	HOSPICES DES ENFANS TROUVÉS.		DÉPÔTS DE MENDICITÉ
	Population.	Décès.	Habitans pour 1 décès.
1815	10739	1597	8,25
1816	11176	1459	10,15
1817	11829	1793	5,49
1818	12813	1290	6,79
1819	13248	1346	9,29

On doit attribuer cette mortalité plus grande à ce que les individus qui ont été admis aux hospices et aux dépôts de mendicité, étaient déjà souffrans des suites de la disette, et non aux privations qu'ils pourraient avoir eues à subir dans les établissemens mêmes. Le nombre des admissions des enfans trouvés qui, année commune, ne s'élevait pas au delà de 3000, a monté jusqu'à 3945 en 1817; c'est ce qui a pu rendre la mortalité plus forte, car les enfans exposés dans ces temps de crise, avaient sans doute déjà en eux le germe de la mort.

Une autre observation que l'on peut déduire des nombres précédents, c'est celle de l'effrayante mortalité des dépôts de mendicité qui était environ quatre à cinq fois plus forte que dans nos provinces les moins salubres; on peut en dire autant des hospices des enfans trouvés ou abandonnés. Ceci confirme les remarques très-judicieuses qui ont été faites par MM. Villermé et Benoiston de Châteauneuf dans les *Annales d'Hygiène*, sur l'inégale mortalité du riche et du pau-

vre. Les décès dans nos prisons étaient bien moins nombreux; à Vilvorde, en 1824, 25 et 26, on en comptait 1 par 28 habitans; à St-Bernard, 1 par 22 en 1826; et à Gand, vers la même époque, 1 par 44 seulement; ce rapport est un peu moindre que pour tout le royaume. Ce qui doit établir une distinction entre les prisons et les dépôts de mendicité, c'est que les individus qui entrent dans ces derniers établissemens n'y font guère qu'un séjour de 7 à 8 mois, et y arrivent ordinairement, comme nous l'avons dit, avec une santé minée par les privations et les maladies; ceux qui entrent dans les prisons après avoir subi un jugement, se trouvent en général dans un état de santé moins défavorable, et la durée moyenne du séjour n'y est pas alors de moins de 5 ans.

XII. *Influence des sexes et des professions sur la mortalité.*

L'influence des sexes est extrêmement prononcée dans tout ce qui concerne les naissances et les décès; déjà même elle se fait ressentir comme nous l'avons vu, avant que l'enfant ait pu voir le jour. Ainsi pour 2 morts-nés du sexe féminin on en compte 3 du sexe masculin. La même influence se reproduit après la naissance; puis s'efface peu à peu. Elle se reproduit ensuite à différens âges d'une manière plus ou moins curieuse. On pourra s'en faire une idée par le tableau suivant pour les principaux âges.

AGES.	DÉCÈS FÉMIN. POUR 1 DÉCÈS MASCUL.	
	DANS LES VILLES.	DANS LES CAMPAGNES.
Morts-nés,	0,75	0,59
De 0 à 1 mois.	0,75	0,73
1 à 2	0,73	0,84
2 à 3	0,82	0,83
3 à 6	0,79	0,86
6 à 12	0,94	0,97
1 à 2 ans.	0,94	1,03
2 à 5	1,00	1,06
5 à 14	1,12	1,07
14 à 18	1,22	1,34
18 à 21	1,02	1,08
21 à 26	0,79	0,90
26 à 30	1,00	1,17
30 à 40	1,14	1,60
40 à 50	0,98	1,20
50 à 60	0,93	0,85
60 à 70	1,04	0,95
70 à 80	1,30	1,00
80 à 100	1,47	1,09

Ce tableau indique le rapport entre les décès des deux sexes pour chaque âge sans égard à la population. Les nombres pour les campagnes peuvent du reste, être considérés comme représentant fidèlement la grandeur de la mortalité relative, parce qu'à chaque âge, les individus des deux sexes sont à peu près en même nombre, ce qui n'a pas lieu dans les villes, du moins pour les vieillards. Le rapport des villes, en ayant égard à la population, est en général trop grand pour les âges avancés; il présente néanmoins les mêmes alternatives d'augmentation et de diminution que le rapport des campagnes.

D'après ce qui précède, vers la naissance, il meurt plus d'hommes que de femmes; vers deux ans, la mortalité des deux sexes devient à peu près la même; celle des femmes augmente ensuite et devient très-sensible entre 14 et 18 ans, c'est-à-dire après la puberté; entre 21 et 26 ans, époque des passions les plus vives et du plus grand penchant au crime, c'est la mortalité de l'homme qui l'emporte sur celle de la femme; de 26 à 30, époque des mariages, le contraire a lieu, mais la mortalité devient encore très-sensible chez les femmes pendant tout le temps de la fécondité; lorsqu'elles cessent de procréer, cette mortalité diminue un peu eu égard à celle des hommes; puis les deux sexes achèvent de s'éteindre dans les proportions respectives où la mortalité les a laissés.

Nous avons vu que les femmes se mariaient de deux à trois ans plus tôt que les hommes, et que

d'une autre part, elles étaient deux fois aussi exposées au veuvage.

L'influence des sexes se fait ressentir encore dans les naissances, de telle manière qu'il naît à peu près 100 garçons pour 94 filles.

La grande mortalité des femmes des campagnes pendant le temps de la fécondité, peut tenir à la nature des travaux pénibles qu'elles ont à supporter à une époque qui exige les plus grands ménagemens. Ces travaux au contraire, par leur régularité, sont bien loin d'être aussi préjudiciables aux hommes dont les décès sont moins nombreux que dans les villes. En général, le déréglement de la conduite et la facilité de se livrer à l'excès de ses passions, devient très-funeste à l'homme qui habite l'enceinte des villes. La différence des professions est aussi très-sensible comme l'ont reconnu plusieurs statisticiens distingués (1).

XIII. *Influence des saisons et des heures sur les naissances et les décès.*

Les saisons ont une influence marquée sur tout ce qui se rapporte à l'homme; elles agissent sur son physique autant que sur son moral. Ainsi la véhé-

---

(1) Voyez dans les *Annales d'Hygiène* les recherches de MM. Villermé, Benoiston de Châteauneuf, Lombard de Genève, Esquirol, etc. Voyez aussi Dr *Caspers beitrag zur medicinischen statistik und Staatsarzneikunde*, in-12; Berlin 1825.

mence de ses passions et l'intensité de son penchant au crime se modifient selon les températures et les climats, et il en est de même de sa faculté reproductrice et de sa mortalité. Les physiologistes avaient déjà observé l'influence des saisons sur les naissances et les décès de l'homme; mais en général leurs résultats étaient peu d'accord, parce qu'ils étaient plus ou moins modifiés par les localités, les temps et les usages des peuples auxquels ils se rapportaient. En 1824, des recherches spéciales sur ce sujet intéressant furent publiées dans les *Mémoires de l'Académie de Bruxelles* (1). Le résultat de ces recherches fut que le nombre des naissances et celui des décès croissaient et décroissaient alternativement, et que ces nombres atteignaient leur *maximum* vers le mois de janvier pour les décès, et vers le mois de février pour les naissances, et leur *minimum* environ six mois après, en juillet (2); ces recherches furent confirmées ensuite pour nos principales villes; et les résultats généraux du royaume des Pays-Bas furent

---

(1) *Sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles*, tome 3, page 501. Voyez aussi la *Correspondance mathématique et physique* de M. A. Quetelet, tome 1 et 2.

(2) Le tome 34e des *Mémoires de l'Académie royale de Turin*, publié en 1830, contient deux lettres inédites de M. le professeur Van Swinden sur le même sujet. Ces lettres nous apprennent que ce savant, dès l'année 1798, était déjà parvenu au même résultat. Nous devons regretter de les avoir connues si tard, de même que les recherches de M. Balbo sur l'influence des saisons. Il paraît d'après ces recherches, que les décès à Turin ne suivent pas une marche tout-à-fait aussi régulière que chez nous.

d'accord avec les premiers nombres obtenus pour Bruxelles. Ces recherches firent l'objet de plusieurs lettres intéressantes de M. le docteur Villermé (1), qui dans les *Annales d'Hygiène*, a traité depuis le même sujet avec tous les développemens désirables, et qui a fait voir que les époques du *maximum* et du *minimum* avançaient ou retardaient selon les climats et les habitudes des peuples.

La loi de la mortalité pendant les saisons a reçu jusqu'ici moins de développement. MM. Edwards et Villermé l'ont considérée chez les enfans nouveaux-nés. Toaldo l'avait également observée en Italie sur la première enfance, et il attribuait la plus grande mortalité de l'hiver en grande partie aux froids qu'éprouvaient les nouveaux-nés qu'on portait au baptême. M. Balbo et quelques savans anglais ont recherché l'influence des saisons sur les maladies. Les documens que nous présentons plus loin, embrassent la différence de la mortalité en hiver et en été pour tous les âges.

Nous commencerons par faire connaître les naissances et les décès des différens mois pour l'ancien royaume des Pays-Bas, et pour les douze années de 1815 à 1826 inclusivement. (Voyez le tableau ci-joint.)

---

(1) Voyez dans la *Correspondance mathématique*, tome 2, page 286; et dans les *Recherches sur la population, les naissances, etc., dans le royaume des Pays-Bas*, page 15, différentes lettres de M. Villermé à M. Quetelet.

MOIS. (1815-1826.)	NAISSANCES.		DÉCÈS.	
	VILLES.	CAMPAGNES.	VILLES.	CAMPAGNES.
Janvier.	68255	159787	59892	116129
Février.	71820	170699	56267	114758
Mars.	69267	164851	54277	114244
Avril.	66225	147118	51818	107264
Mai.	62102	134446	48911	93714
Juin.	58730	125026	46607	84464
Juillet.	57151	121512	45212	77555
Août.	59620	131657	47032	78802
Septembre.	62731	144389	50191	85131
Octobre.	62500	146362	51649	89514
Novembre.	64273	146285	52908	89585
Décembre.	65120	148186	55631	98705
Moyenne.	63983	145026	51700	95822

Afin de mieux faire comprendre la succession de ces nombres, nous avons cru utile, en prenant les résultats publiés dans le deuxième recueil de la commisson de statistique, d'avoir égard à l'inégale grandeur des mois, et de prendre des quantités qui correspondent à des mois de 31 jours. On voit par le tableau précédent que la plus grande mortalité se pré-

sente en janvier dans les villes comme dans les campagnes, et la moindre mortalité en juillet. Ce dernier mois est aussi celui qui présente le *minimum* des naissances dans les villes comme dans les campagnes; mais le *maximum* des naissances arrive en février. Les *maxima* et les *minima* sont très-nettement prononcés, et les courbes qui représenteraient les nombres, auraient une forme assez régulière. En prenant pour unité la moyenne des naissances et des décès, on a pour les villes et les campagnes les résultats suivans :

MOIS.	NAISSANCES.		DÉCÈS.	
	VILLES.	CAMPAGNES.	VILLES.	CAMPAGNES.
Janvier.	1,067	1,102	1,158	1,212
Février.	1,122	1,177	1,088	1,198
Mars.	1,083	1,137	1,050	1,192
Avril.	1,035	1,014	1,002	1,120
Mai.	0,971	0,927	0,946	0,978
Juin.	0,918	0,862	0,901	0,882
Juillet.	0,893	0,838	0,874	0,809
Août.	0,932	0,908	0,910	0,822
Septembre.	0,980	0,995	0,971	0,888
Octobre.	0,977	1,009	0,999	0,934
Novembre.	1,005	1,009	1,024	0,935
Décembre.	1,018	1,022	1,076	1,030

Observons d'abord que l'influence des saisons est beaucoup plus prononcée dans les campagnes que dans les villes; ce qui semble naturel puisque l'on y trouve moins de moyens de se préserver de l'inégalité des températures. Le *maximum* des naissances en février suppose le *maximum* des conceptions au mois de mai, lorsque la force vitale reprend toute son activité après les rigueurs de l'hiver.

Le tableau qui précède ne fait pas la distinction des âges des individus; cette distinction est cependant importante, puisqu'elle nous apprendrait à quelles époques de la vie les chaleurs où les grands froids sont le plus à craindre. Le tableau qui suit présente cette distinction, du moins pour les mois de janvier et de juillet, seuls termes que nous avons considérés, puisqu'ils présentent les limites extrêmes.

AGES.	DÉCÈS PENDANT LES MOIS		DÉCÈS EN JUILLET POUR 100 DÉCÈS EN JANVIER.
	DE JANVIER.	DE JUILLET.	
Morts-nés. . . .	269	215	0,80
1er mois après la naissance . . .	3321	1719	0,52
4 à 6 ans.	878	600	0,69
8 à 12	616	447	0,73
12 à 16	409	420	1,05
16 à 20	502	545	1,09
20 à 25	861	796	0,92
25 à 30	793	724	0,92
40 à 45	818	613	0,75
62 à 65	968	525	0,54
79 à 81	658	332	0,51
90 et au-dessus.	252	99	0,39

Il résulte de ces nombres que l'influence des saisons est extrêmement prononcée selon les différens âges. Les morts-nés en janvier et juillet ont été dans le rapport de 5 à 4. Mais c'est au moment où l'enfant commence à voir le jour, que l'influence des saisons se fait vivement sentir ; ainsi pour deux enfans qui meurent en janvier, on n'en perd qu'un seul au mois de juillet. Cette mortalité plus grande en hiver, diminue de manière à devenir à peu près nulle vers dix à douze ans ; après cette époque, et pendant la puberté et les années qui la suivent, la chaleur vitale se développe si abondamment que c'est plutôt l'action de l'été que l'on doit redouter pour le jeune homme. Vers l'époque des mariages et pendant la durée de la reproduction, l'influence des saisons est à peu près nulle. L'hiver recommence à faire sentir sa funeste action après l'âge de 40 ans, et les effets en sont si sensibles, qu'après l'âge de 65 ans, le froid est aussi à craindre pour les vieillards que pour les enfans nouveaux-nés ; il l'est même davantage après 90 ans, puisqu'il meurt de deux à trois vieillards en janvier pour un seul au mois de juillet.

En prenant les nombres de la dernière colonne, on pourrait les considérer comme exprimant la mesure de la *chaleur vitale* que possède l'homme à ses différens âges. Il résulterait delà que, vers l'âge de puberté, sa chaleur vitale serait en excès.

Les heures paraissent aussi exercer une influence marquée sur les naissances et les décès : ainsi, de

1811 à 1822 à l'hospice de la maternité de Bruxelles, on a observé les nombres suivans pour les naissances (1), auxquels sont joints les nombres observés en 1827 et 1828 par M. le docteur Guiette.

HEURES.	NAISSANCES (1811-1822).		NAISSANCES (1827 et 28).	
	Jour.	Nuit.	Jour.	Nuit.
1 à 6	574	798	119	145
6 à 12	614	694	119	148
Totaux.	1188	1492	238	293

On voit par ces nombres que les naissances sont plus nombreuses la nuit que le jour; le rapport pour

(1) Voyez pour plus de détails les *Recherches sur la population, etc., dans le royaume des Pays-Bas* page 21. Ces observations en ont fait naître d'autres semblables. Le docteur Bnek de Hambourg, en traitant le même sujet, est parvenu aux résultats suivans (*Nachricht von dem Gesundheits-Zustande, etc.*, pas le docteur Julius, Hambourg 1829); les nombres sont réduits à 1000.

NAISSANCES.	HIVER.	PRINTEMPS.	ÉTÉ.	HIVER.	MOYENNE.
Après minuit.	325	320	291	312	312
Avant midi.	270	252	256	216	249
Après midi.	190	136	189	225	183
Avant minuit.	215	292	264	247	256
DÉCÈS.					
Après minuit.	315	321	292	281	306
Avant midi.	243	260	236	220	242
Après midi.	194	212	220	227	211
Avant minuit.	248	207	252	272	241

les 11 années, est de 1,26 à 1, et pour les 2 années d'observation de M. Guiette de 1,23 à 1, c'est-à-dire qu'il est né à peu près exactement 5 enfans pendant la nuit pour 4 pendant le jour. M. le docteur Bnek a trouvé le rapport 1,31 à 1 pour la nuit et le jour. Il paraîtrait que vers les heures de minuit et de midi, les naissances sont généralement moins nombreuses.

Voici les résultats obtenus sur les décès aux différentes heures du jour et pendant 30 ans également à l'hôpital de St-Pierre de Bruxelles :

HEURES.	DÉCÈS.	
	Jour.	Nuit.
1 à 6	1458	1397
6 à 12	1321	1074
Totaux.	2779	2471

La différence du jour à la nuit est moins prononcée pour les décès que pour les naissances, et, contrairement à ce qui a lieu pour les naissances, c'est pendant le jour qu'on a compté le plus de décès; du reste les deux parties de la matinée de 1 à 6 heures et de 6 à 12 offrent à peu près le même nombre de décès, la différence porte surtout sur les 6 heures qui suivent midi et les 6 heures qui précèdent minuit. Le docteur Buek a trouvé à Hambourg que les décès étaient plus nombreux la nuit que le jour; cette différence paraît tenir à ce que chez nous le nombre

des décès avant minuit a été très-faible en comparaison de celui de Hambourg; les autres nombres s'accordent assez bien. Comme ces derniers résultats reposent sur des nombres trop faibles, on doit y attacher moins de confiance, surtout parce qu'ils sont en opposition avec les résultats de recherches semblables faites ailleurs.

CONCLUSIONS.

En résumant les observations principales contenues dans les recherches qui précèdent, et particulièrement celles sur lesquelles semble s'être moins arrêtée l'attention des statisticiens, on arrive aux conclusions suivantes :

1° La partie occidentale de la Belgique est incomparablement plus peuplée que la partie orientale; c'est aussi celle qui, toutes choses égales, renferme le plus d'habitans dans les villes.

2° On compte, en général, environ 5 individus par ménage : dans la partie occidentale du royaume, les ménages sont un peu plus grands que dans la partie orientale.

3° Dans les campagnes, le nombre des femmes est à peu près égal au nombre des hommes; mais

dans les villes, il lui est supérieur de beaucoup.

4° Les deux tiers de la population se composent de célibataires; l'autre tiers est composé des individus mariés ou veufs.

5° Le nombre des veuves est à peu près exactement double du nombre des veufs.

6° Les deux Flandres sont les provinces où la fécondité est la plus grande.

7° Les différentes provinces flamandes sont celles où la mortalité est la plus forte; et Namur est la province qui se trouve dans la situation la plus avantageuse pour tout ce qui se rapporte aux mouvemens de la population.

8° Le nombre des mort-nés dans les villes a été double de celui des mort-nés dans les campagnes; et pour trois mort-nés du sexe masculin on en a compté deux de l'autre sexe.

9° Il paraît qu'il existe une cause de mortalité qui frappe de préférence les enfans mâles avant et après qu'ils ont vu le jour.

10° C'est vers l'époque qui précède la puberté que la viabililé est la plus grande, c'est-à-dire, que l'homme comme la femme, peut le plus compter sur son existence actuelle.

11° La mortalité des femmes, après l'âge de puberté, est plus forte que celle des hommes; elle est bien moindre au contraire vers 24 ans, âge où l'homme se livre le plus à ses passions, et atteint le *maximum* du penchant au crime.

12° C'est vers l'âge de 29 ans pour les hommes

et de 27 pour les femmes, qu'il se fait chez nous le plus de mariages.

13° Presque tous nos centenaires se trouvaient à la fin de 1829, dans les provinces de Namur, de Hainaut et du Luxembourg.

14° On a remarqué en Belgique que les années où le pain était le plus ou le moins cher, ont coïncidé avec les années où l'on comptait le plus ou le moins de décès, et le moins ou le plus de naissances.

15° La mortalité des femmes pendant la période de la fécondité, est un peu plus grande que celle des hommes aux âges correspondans.

16° Le nombre des naissances et des décès est plus grand en hiver qu'en été. C'est surtout aux petits enfans et aux vieillards que les rigueurs de l'hiver sont le plus funestes; puisque pour 1 décès en juillet, on en compte à leur âge 2 en janvier.

Cette mortalité plus grande en hiver, diminue de manière à devenir à peu près nulle vers 10 à 12 ans; après cette époque et pendant la puberté et les années qui la suivent, la chaleur vitale se développe si abondamment, que c'est plutôt l'action de l'été que l'on doit redouter pour le jeune homme.

17° Le nombre des naissances est moins grand le jour que la nuit, surtout que dans la seconde partie de la nuit. Il paraît en être de même des décès.

PROVINCE DE LA

	VILLES ET DISTRICTS.	MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Gand.	11823	16438	83783
	Alost.	2459	3173	14791
	Audenaerde	755	942	5334
	Termonde.	1016	1385	7238
	Deynze	697	737	3644
	Eecloo.	1459	1629	8351
	Grammont.	1428	1532	7349
	Lokeren.	2859	3255	16069
	St-Nicolas	3154	3399	16386
	Ninove	811	864	4409
	Renaix.	2179	2532	12069
Totaux des villes.		28640	35886	179423
DISTRICTS DE	Alost.	17688	19218	104542
	Audenaerde	14590	17100	90760
	Termonde.	13665	15513	80814
	Eecloo	7507	8506	43030
	Gand.	27108	29948	161858
	St-Nicolas	13013	14183	73511
Totaux des comm. rurales.		93571	104468	554515
Totaux pour la province. .		122211	140354	733938

FLANDRE-ORIENTALE.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibat^s.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibat^s.	Mariées.	Veuves.	*Total.*
25464	12716	1363	39543	28155	12479	3606	44240
4885	2171	252	7308	4775	2179	529	7483
1605	746	121	2472	1913	733	216	2862
2285	1014	110	3409	2552	990	287	3829
1161	508	69	1738	1243	506	157	1906
2847	1156	126	4129	2736	1164	322	4222
2271	1062	146	3479	2494	1060	316	3870
5177	2273	317	7767	5484	2238	580	8302
4845	2581	268	7694	5540	2580	572	8692
1372	640	87	2099	1502	641	167	2310
3929	1763	289	5981	3895	1761	432	6088
—	—	—	—	—	—	—	—
55841	26630	3148	85619	60289	26331	7184	93804
—	—	—	—	—	—	—	—
35594	14579	2081	52254	34500	14601	3187	52288
31612	12685	1723	45420	29668	12675	2997	45340
27573	11039	1553	40165	26958	11058	2633	40649
14737	5943	648	21328	13929	5960	1813	21702
56329	21512	2803	80646	54439	21447	5326	81212
24474	10200	1183	35857	24710	10203	2732	37654
—	—	—	—	—	—	—	—
189719	75958	9993	275670	184213	75944	18688	278845
—	—	—	—	—	—	—	—
245560	102588	13141	361289	244502	102275	25872	372649

PROVINCE DE LA

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Bruges.	7333	10137	42198
	Dixmude	653	733	3199
	Ypres	2364	3300	15940
	Iseghem.	1538	1674	8380
	Courtrai	3937	4134	19036
	Menin	780	1339	7608
	Nieuport.	528	685	3028
	Ostende	1447	2471	11328
	Poperinghe	1898	2138	10092
	Roulers	1815	1830	9820
	Thielt	1961	2274	11519
	Thourout	1230	1254	7469
	Furnes.	756	954	4253
	Waesten.	1153	1222	5614
	Wervick.	939	1105	5461
		—	—	—
Totaux des villes.		28332	35300	164945
		—	—	—
DISTRICTS DE	Bruges.	9048	9452	51186
	Ostende	4526	4766	25207
	Dixmude.	7426	7677	39467
	Furnes.	4118	4382	21194
	Ypres	12098	12584	61723
	Courtrai	20442	22046	113558
	Thielt	10594	10915	58650
	Roulers	12111	12805	65774
		—	—	—
Totaux des communes rurales.		80363	84627	436759
		—	—	—
Totaux pour la province . . .		108695	119927	601704

FLANDRE-OCCIDENTALE.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célib^s.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibat^s.	Mariées.	Veuves.	*Total.*
11586	6303	684	18573	15015	6378	2232	23625
859	439	46	1394	1149	491	165	1805
4821	2295	266	7382	5537	2283	738	8558
2717	1234	202	4153	2743	1223	261	4227
6092	2726	356	9174	6428	2691	743	9862
2587	1102	108	3797	2432	1102	277	3811
904	477	69	1450	909	475	194	1578
3412	1709	165	5286	3653	1711	678	6042
2767	1543	171	4481	3643	1564	404	5611
3161	1413	186	4760	3293	1413	354	5060
3729	1656	209	5594	3866	1656	403	5925
2549	1056	101	3706	2441	1061	261	3763
1150	689	66	1905	1418	683	247	2348
1756	897	103	2756	1729	898	231	2858
1653	801	141	2595	1853	800	213	2866
—	—	—	—	—	—	—	—
49743	24390	2873	77006	56109	24429	7401	87939
—	—	—	—	—	—	—	—
17702	7453	577	25732	16454	7454	1546	25454
8445	3674	300	12419	8216	3683	889	12788
12983	5868	570	19421	12793	5854	1399	20046
6723	3341	334	10398	6647	3341	808	10796
19716	9438	1156	30310	19710	9457	2246	31413
38221	16134	2291	56646	37138	16064	3710	56912
19876	8235	1107	29218	19336	8247	1849	29432
21807	9387	1402	32546	21554	9372	2252	33178
—	—	—	—	—	—	—	—
145473	63530	7737	216740	141848	63472	14699	220019
—	—	—	—	—	—	—	—
195216	87920	10610	293746	197957	87901	22100	307958

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.	MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES. Anvers (1).	10970	16582	77199
Malines (2).	4140	6024	24436
Lierre	2376	2862	13153
Turnhout.	2507	2638	12493
	—	—	—
Totaux des villes.	19993	28106	127281
	—	—	—
DISTRICTS DE Anvers	13961	16140	84756
Malines	11580	13774	67936
Turnhout.	12091	13681	75001
	—	—	—
Totaux des communes rurales . .	37632	43595	227693
	—	—	—
Totaux de la province	57625	71701	354974

(1) Y compris 4237 hommes formant garnison.
(2) Y compris 889 hommes formant la garnison.

D'ANVERS.

SEXE MASCULIN.				SEZE FÉMININ.			
Célibat[s].	Mariées.	Veufs.	*Total.*	Célibat[s].	Mariées.	Veuves.	*Total.*
24614	11222	1109	36945	25883	11217	3154	40254
6951	3637	430	11018	8665	3613	1140	13418
3731	1969	224	5924	4759	1950	520	7229
3926	1839	222	5987	4237	1839	430	6506
—	—	—	—	—	—	—	—
39222	18667	1985	59874	43544	18619	5244	67407
—	—	—	—	—	—	—	—
28789	12263	1769	42821	26605	12045	3285	41935
22876	9880	1162	33918	21957	9875	2186	34018
25118	10810	1634	37562	23865	10818	2756	37439
—	—	—	—	—	—	—	—
76783	32953	4565	114301	72427	32738	8227	113392
—	—	—	—	—	—	—	—
116005	51620	6550	174175	115971	51357	13471	180799

(3) Y compris 580 insensés étrangers, réunis dans la commune de Gheel, et 300 réclus du dépôt de mendicité de Hoogstraeten.

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Bruxelles	13619	21879	98279
	Hal	1177	1215	5863
	Louvain	4312	5221	25643
	Aerschot	622	720	3615
	Diest	1259	1386	7039
	Tirlemont	1442	1698	7822
	Nivelles	1319	1700	7670
	Wavre	989	1065	4853
Totaux des villes		24739	34884	160784
DISTRICTS DE	Bruxelles	31355	33558	180568
	Louvain	19408	20670	106075
	Nivelles	20773	21823	108719
Totaux des comm. rurales. .		71536	76051	395362
Totaux pour la province. . .		96275	110935	556146

DU BRABANT.

SEXE MALCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibat°.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibat°.	Mariées.	Veuves.	*Total.*
27922	15169	1794	44885	33168	15236	4990	53394
1760	967	104	2831	1851	966	215	3032
7680	3790	405	11875	8649	3827	1292	13768
1057	528	90	1675	1292	528	120	1940
2257	1038	117	3412	2291	1014	322	3627
2279	1135	162	3576	2738	1138	370	4246
2120	1161	159	3440	2715	1165	350	4230
1480	768	87	2335	1542	760	216	2518
—	—	—	—	—	—	—	—
46555	24556	2918	74029	54246	24634	7875	86755
—	—	—	—	—	—	—	—
59460	28174	3099	90733	56321	27807	5707	89835
34794	16132	1837	52763	33622	16128	3562	53312
34428	17607	1955	53990	33359	17554	3826	54729
—	—	—	—	—	—	—	—
128682	61913	6891	197486	123302	61479	13095	197876
—	—	—	—	—	—	—	—
175237	86469	9809	271515	177548	86113	20970	284631

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Antoing	387	448	1917
	Ath	1503	1871	8789
	Lessines	909	928	4592
	Leuze	1254	1290	5367
	Peruwelz	1391	1460	6622
	Tournay	3595	6118	28737
	Braine-le-Comte	764	904	4217
	Chièvres	610	621	3040
	Enghien	705	898	3739
	Mons (1)	3308	8910	23010
	Rœulx	505	554	2568
	Saint-Ghislain	306	327	1550
	Soignies	1219	1295	6314
	Beaumont	333	460	1856
	Binche	887	1215	4878
	Charleroy	932	1210	5908
	Châtelet	493	581	2550
	Chimay	505	601	2567
	Fontaine-l'Évêque	572	673	2801
	Gosselies	851	883	4187
	Thuin	724	803	3632
Totaux des villes (2)		21753	32050	128841
DISTRICTS DE	Ath	15355	16631	78282
	Charleroy	15926	16660	79346
	Mons	20303	21415	103612
	Soignies	11676	12711	62886
	Thuin	11859	12481	57333
	Tournay	18536	19317	94657
Totaux des comm. rurales		93655	99215	476116
Totaux pour la province		115408	131265	604957

(1) Y compris environ 500 ouvriers étrangers, employés aux houillières de M. Degorges.

DU HAINAUT.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibat[s].	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibat[s].	Mariées.	Veuves.	*Total.*
548	329	46	923	582	329	83	994
2849	1318	155	4322	2736	1328	403	4467
1422	757	105	2284	1438	708	162	2308
1173	1161	334	2668	1212	1161	326	2699
2125	1084	103	3312	1957	1084	269	3310
9559	4336	509	14404	8715	4337	1281	14333
1258	653	93	2004	1383	658	172	2213
1009	451	58	1518	910	478	134	1522
1018	568	71	1657	1340	568	174	2082
7554	3404	444	11402	7019	3395	1194	11608
821	376	62	1259	835	376	98	1309
467	247	21	735	498	253	64	815
2090	928	112	3130	1999	921	264	3184
572	274	40	886	592	277	101	970
1376	797	121	2294	1563	816	205	2584
2066	883	93	3042	1753	868	245	2866
797	393	53	1243	804	392	111	1307
732	445	43	1220	799	437	111	1347
863	443	58	1364	858	447	132	1437
1318	666	86	2070	1297	660	160	2117
1103	565	57	1725	1198	574	135	1907
40720	20078	2664	63462	39488	20067	5824	65379
25902	12086	1559	39547	23960	12010	2765	38735
25175	13030	1251	39456	23939	13020	2931	39890
33740	16539	1639	51918	31119	16506	4069	51694
20437	9758	1232	31427	19713	9739	2007	31459
17826	9682	1040	28548	17103	9666	9016	28785
31253	14588	1886	47727	29160	14490	3280	46930
154333	75683	8607	238623	144994	75431	17068	237493
195053	95761	11271	302085	184482	95498	22892	302872

(2) Y compris 443 militaires en garnison à Ath ; 2216 militaires à Tournay ; 2924 militaires à Mons ; et 474 militaires à Charleroy.

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Andennes. . .	601	817	3920
	Fosse.	454	488	2465
	Namur	1827	4455	21571
	Dinant	978	1098	4834
	Philippeville .	226	282	1429
Totaux des villes		4086	7140	34219
DISTRICTS DE	Namur	16313	17105	86141
	Dinant	10444	11205	51919
	Philippeville .	8559	9044	40446
Totaux des com. rurales.		35316	37352	178506
Totaux pour la province.		39402	44492	212725

Dans le total de la population se trouvent compris 2533 militaires en garnison, savoir : à Namur 2088 ; à Dinant 30 ; à Philippeville ; 234,

DE NAMUR.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibats.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Célibats.	Mariés.	Veuv.	*Total.*
1175	603	73	1851	1287	613	169	2069
722	407	42	1171	809	417	68	1294
7307	3114	430	10851	6585	3109	1026	10720
1492	693	115	2300	1674	674	186	2534
547	212	24	783	375	207	64	646
—	—	—	—	—	—	—	—
11243	5029	684	16956	10730	5020	1513	17263
—	—	—	—	—	—	—	—
27709	13761	1405	42875	26413	13900	2953	43266
16354	8689	958	26001	15251	8702	1965	25918
12370	7094	740	20204	11617	7068	1557	20242
—	—	—	—	—	—	—	—
56433	29544	3103	89080	53281	29670	6475	89426
—	—	—	—	—	—	—	—
67676	34573	3787	106036	64011	34690	7988	106689

à Marienbourg 91; ainsi la population de la province n'était effectivement que de 210192 âmes au 1er janvier 2830.

PROVINCE

VILLES ET DISTRICTS.		MAISONS.	MÉNAGES.	TOTAL des DEUX SEXES.
VILLES.	Liége	8488	12892	58087
	Verviers . . .	1422	4243	19592
	Huy	1253	1447	6880
	Stavelot. . . .	680	910	3681
	Herve	514	725	3099
	Limbourg. . .	275	449	2202
	Visé	358	406	1834
Totaux des villes		12990	21072	95375
DISTRICTS DE	Waremme . .	8820	8866	42094
	Liége	22289	23447	111346
	Verviers . . .	11524	14479	66880
	Huy	10382	10904	54242
Totaux des com. rurales.		53015	57696	274562
Totaux pour la province.		66005	78768	369937

DE LIÉGE.

SEXE MASCULIN.				SEXE FÉMININ.			
Célibat°.	Mariés.	Veufs.	*Total.*	Celibat°.	Mariées.	Veuv.	*Total.*
17606	8566	1112	27284	19556	8651	2596	30803
5583	3172	397	9152	6282	3306	852	10440
2021	1028	144	3193	2322	1036	329	3687
1114	603	110	1827	1104	598	152	1854
943	519	74	1536	906	533	124	1563
735	325	54	1114	678	326	84	1088
557	294	41	892	580	290	72	942
—	—	—	—	—	—	—	—
28559	14507	1932	44998	31428	14740	4209	50377
—	—	—	—	—	—	—	—
13758	6278	830	20886	13367	6328	1533	21228
35577	17225	2262	55064	34482	17185	4615	56286
20795	10450	1496	32741	21097	10440	2602	34139
17531	8371	1086	26988	16884	8362	2008	67654
—	—	—	—	—	—	—	—
87661	42324	5674	135659	85830	42315	10758	138903
—	—	—	—	—	—	—	—
116220	56831	7606	180657	117258	57055	14967	189280

PROVINCE DU LIMBOURG.

	VILLES ET COMMUNES RURALES.	POPULATION.
VILLES.	Maestricht	21673
	St.-Tronc	8291
	Hasselt	7393
	Venloo	6610
	Weert	5855
	Ruremonde	5280
	Tongres	4893
	Maseyk	3936
	Sittard	3740
Total des villes		67671
DISTRICTS DE	Maestricht	108769
	Hasselt	76953
	Ruremonde	84310
Total des communes rurales		270032
Total de la province		337703 (1)

(1) Il a été impossible de se procurer les élémens de la population autrement que d'une manière collective.

PROVINCE DU LUXEMBOURG.

	VILLES ET COMMUNES RURALES.	POPULATION. (1825.)
VILLES.	Luxembourg.	9943
	Echternach	3357
	Arlon	3038
	Bouillon	2360
	Wilz.	2285
	Grevenmacher	2080
	Diekirk	1984
	Remich	1909
	Bastogne.	1861
	Marche	1556
	St-Hubert	1522
	Neufchâteau.	1480
	Virton.	1474
	Vianden.	1465
	La Roche	1119
	Chiny	987
	Houffalise.	885
	Durbui.	274
Total des villes.		39579
Total des communes rurales		252572
Total de la province		292151(1)

(1) Comme les élémens du recensement général manquaient, il a fallu se borner à donner les nombres tels qu'ils étaient en 1825. On estimait au 1er janvier 1830, la population à 302,654 âmes.

ÉTENDUE DES PROVINCES DE LA BELGIQUE.

PROVINCES.	TERRES cultivées.	TERRES incultes.	TERRAINS bâtis.	CHEMINS et canaux.	*Total.* Hectares.
Limbourg. . . .	310514	139410	1480	15283	466687
Liége	237579	40850	915	9648	288992
Namur	278397	58959	926	9401	347683
Luxembourg . .	463423	167760	1462	17571	650216
Hainaut.	356258	3455	2962	9794	372469
Brabant.	316883	1356	1768	8419	328426
Flandre-orient.	264988	1310	4422	11641	282361
— occide.	296915	8690	2015	8965	316585
Anvers	197303	72651	1719	12157	283830
	—	—	—	—	—
Total.	2722260	494441	17669	102879	3337249

DISTRIBUTION DE LA POPULATION

PAR CULTES DANS LES PROVINCES.

PROVINCES.	CATHOLIQ^s.	PROTEST^s.	ISRAÉL^s.	CULTES non déclarés.	*Total.*
Namur	211963	612	61	89	212725
Flandre orient^e.	732129	1647	128	34	733938
— occid^e.	600060	1598	4	16	601678
Anvers	351818	2898	151	107	354974
Brabant.	551987	3146	580	423	556146
Hainaut.	603197	1683	36	41	604957
Liége.	369044	810	22	61	369937

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant la Période

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.		
	VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*
Brabant méridional	46899	98357	145256
Limbourg	18410	72987	91397
Liége	25679	77270	102949
Flandre orientale	46856	160478	207334
— occidentale	46907	132192	179099
Hainaut	36998	121764	158762
Namur	8923	39634	48557
Anvers	34800	61258	96058
Luxembourg	14841	76968	91809
	—	—	—
TOTAL	280313	840908	1121221

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE

Décennale de 1803 *à* 1813.

NOMBRE DES MARIAGES.			NOMBRE DES DIVORCES.			NOMBRE DES DÉCÈS.		
VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*	VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*	VILLES.	COMMUNES rurales.	*Total.*
9054	21808	30862	42	»	42	46634	71722	118356
3941	16512	20453	6	»	6	17368	58311	75679
5510	17161	22671	7	5	12	24035	50648	74683
9191	33358	42549	22	3	25	43453	126513	169966
9595	28073	37668	3	3	6	46778	97948	144726
7814	29279	37093	9	7	16	31260	79084	110344
1775	9631	11406	»	»	»	7601	22918	30519
7851	13828	21679	11	2	13	40859	46267	87126
3089	17323	20412	2	»	2	13639	52467	66406
—	—	—	—	—	—	—	—	—
57820	186973	244793	102	20	122	271927	605878	877805

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant la Période

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brabant méridional.	26689	25676	52365	59891	56925	116816
Limbourg.	10973	10321	21294	41522	38970	80492
Liége	15690	14632	30322	43205	40116	83321
Flandre orientale.	28634	25227	53861	86422	80547	166969
— occidentale.	27590	25741	53331	71196	66642	137838
Hainaut.	21431	20500	41931	72935	68332	141267
Namur	5952	5817	11769	24323	22598	46921
Anvers	19949	18973	38922	32337	30212	62549
Luxembourg	7468	7223	14691	40390	37160	77550
	—	—	—	—	—	—
	164376	154110	318486	472221	441502	913723

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE

Décennale de 1815 *à* 1824.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÉS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
36423	2	22985	22014	44999	38387	35723	74110
23970	5	7752	7676	15428	27950	27171	55121
24387	24	12104	12311	24415	29726	28557	58283
43120	»	21304	21029	42333	61533	58968	120501
37882	6	21511	21623	43134	49336	48490	97826
39591	27	16359	15233	31592	45108	41589	86697
12492	8	4218	3552	7770	13776	12568	26344
23075	2	15334	14162	29496	21432	19695	41127
18720	1	4940	4927	9867	25166	23667	48833
—	—	—	—	—	—	—	—
259660	75	126507	122527	249034	312414	296428	608842

ÉTAT GÉNÉRAL DES MARIAGES,

Pendant

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t^. mérid.	3071	2787	5858	6804	6332	13136
Limbourg . .	1138	1100	2238	4386	4058	8444
Liége.	1606	1647	3253	4317	4194	8511
Fland^e^ orient.	3028	2958	5986	9705	9289	18994
— occid^e^. .	3012	2756	5768	7700	7402	15102
Namur. . . .	630	562	1192	2747	2414	5161
Anvers. , . .	2198	2113	4311	3696	3416	7112
Hainaut . . .	2194	2124	4318	8151	7691	15842
Luxembourg.	771	714	1485	4385	4084	8469
	—	—	—	—	—	—
	17648	16761	34409	51891	48880	100771

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1825.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
3774	2	2388	2421	4809	4564	4413	8977
2440	1	742	859	1601	2698	2608	5306
2470	4	1318	1354	2672	2593	2617	5210
4544	»	2116	2118	4234	5773	5935	11708
4254	»	2135	2262	4397	4968	4927	9895
1450	1	421	433	854	1580	1424	3004
2433	1	1407	1398	2805	2135	2048	4183
4584	1	1566	1554	3120	4693	4431	9124
2129	»	503	532	1035	2795	2671	5466
—	—	—	—	—	—	—	—
28084	10	12596	12931	25527	31799	31074	62873

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant

PROVINCES	NOMBRE DES MARIAGES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t^. mérid.	2996	2894	5890	6599	6184	12783
Limbourg . .	1133	997	2130	4171	4127	8298
Liége.	1637	1475	3112	4362	4177	8539
Fland^e^ orient.	3135	2992	6127	9403	9015	18418
— occid^e^.	2778	2663	5441	7852	7230	15082
Hainaut . . .	2283	2179	4462	8209	7902	16111
Namur. . . .	615	530	1145	2757	2599	5356
Anvers. . . .	2072	2018	4090	3672	3365	7037
Luxembourg .	754	777	1531	4728	4402	9130
	—	—	—	—	—	—
	17403	16525	33928	51753	49001	100754

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1826.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
4185	2	2372	2389	4761	4557	4257	8814
2340	»	902	845	1747	2927	2830	5757
2636	»	1097	1186	2283	2822	2692	5514
4652	»	2198	2237	4435	6307	6144	12451
4418	»	2415	2328	4743	5261	5212	10473
4726	»	1679	1572	3251	5050	4845	9895
1553	»	370	374	744	1555	1515	3070
2361	»	1547	1456	3003	2398	2169	4567
2479	1	490	511	1001	2830	2682	5512
—	—	—	—	—	—	—	—
29350	3	13070	12898	25968	33707	32346	66053

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t^. mérid.	2942	2856	5798	6143	6945	12088
Limbourg . .	»	»	»	»	»	»
Liége.	1622	1514	3136	4323	4115	8438
Fland^e^ orient.	3026	2874	5900	8638	8103	16741
— occid^e^.	2754	2577	5331	7203	6774	13977
Hainaut . . .	2151	2055	4206	7875	7409	15284
Namur. . . .	561	551	1112	2787	2621	5408
Anvers. . . .	2032	1817	3849	3317	3048	6365
Luxembourg.	»	»	»	»	»	»

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1827.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
3980	3	2272	2208	4480	4028	3702	7730
»	»	»	»	»	»	»	»
2218	»	1121	1097	2218	2638	2582	5220
3818	1	2009	2047	4056	6380	6080	12460
4094	1	2418	2338	4756	6260	5682	11942
3078	»	1435	1321	2756	4652	4205	8857
1351	»	360	328	688	1492	1368	2860
2167	»	1613	1487	3100	2442	2144	4586
»	»	»	»	»	»	»	»

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES, MARIAGES,

Pendant

PROVINCES.	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t^. mérid.	3189	3014	6203	6765	6631	13396
Limbourg . .	»	»	»	»	»	»
Liége.	1666	1572	3238	4504	4207	8711
Fland^e^ orient.	3259	3060	6319	9156	8827	17983
— occid^e^.	2884	2736	5620	7684	7282	14966
Hainaut . . .	2167	2085	4252	8232	7543	15775
Namur. . . .	584	587	1171	2931	2636	5567
Anvers. . . .	2185	2098	4283	3570	3427	6997
Luxembourg .	»	»	»	»	»	»

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1828.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
4185	4	2290	2359	4649	3881	3716	7597
»	»	»	»	»	»	»	»
2011	»	1154	1176	2330	2672	2573	5245
4104	»	2277	2365	4642	5769	5993	11762
4080	»	2232	2151	4383	5617	5318	10935
4346	1	1393	1456	2849	4563	4295	8858
1497	»	402	341	743	1452	1303	2755
2554	»	1476	1373	2849	2294	2120	4414
»	»	»	»	»	»	»	»

ÉTAT GÉNÉRAL DES NAISSANCES,

Pendant

PROVINCES	NOMBRE DES NAISSANCES.					
	VILLES.			COMMUNES RURALES.		
	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
Brab^t^. mérid.	3036	2988	6024	6913	6378	13291
Limbourg . .	1156	1079	2235	4385	4036	8421
Liége	1701	1529	3230	4629	4389	9018
Fland^e^ orient.	3252	3093	6345	9249	8877	18126
— occid^e^.	2754	2566	5320	7749	7218	14967
Hainaut . . .	2170	2076	4246	8117	7469	15586
Namur. . . .	602	605	1207	3003	2675	5678
Anvers. . . .	2115	2092	4207	3491	3348	6839
Luxembourg .	843	769	1612	4783	4431	9214
	—	—	—	—	—	—
	17629	16797	34426	52319	48821	101140

DIVORCES ET DÉCÈS EN BELGIQUE
l'Année 1830.

NOMBRE DES		NOMBRE DES DÉCÈS.					
		VILLES.			COMMUNES RURALES.		
MARIAGES.	DIVORCES.	Masculin.	Féminin.	*Total.*	Masculin.	Féminin.	*Total.*
4049	4	2993	2851	5844	4630	4508	9138
2481	»	889	909	1798	3260	3476	6736
2575	2	1367	1487	2854	3022	2837	5859
4111	»	2313	2488	4801	6913	7007	13920
3881	»	2247	2431	4678	5605	6064	11669
3981	»	1813	1844	3657	5488	5117	10605
1039	1	435	457	892	1797	1639	3436
2443	»	1860	1910	3770	2760	2607	5367
2235	»	567	622	1189	3088	3052	6140
—	—	—	—	—	—	—	—
26795	7	14484	14999	29483	36563	36307	72870

ÉTAT DES CENTENAIRES EXISTANT

Dans le royaume

PROVINCES.	NOMS et prénoms.	LIEUX de naissance.	DOMICILE actuel.
Flandre Orient.	Deblock, Gaspard	Tamise.	Basel.
Luxembourg.	Kohl, Catherine	Bous.	Bous.
	Dejet, Henri	Harsin.	Hampteau.
	Berendt Mathias (1). . . .	Roelingen.	Engelsdurff, (commune de Niederhouven).
	Hartnagel, Barbe. (2) . .	Rodenbourg sur la Damur, marquisat d'Anspach.	Echternach.
Limbourg. .	Scheepers, Marie-Jde. (3)	Heer.	Heer.
Namur. . : .	Mohimont, Guillaume. (4)	Bardinne.	Forville.
	Beaufait, Marie-Thérèse. (5)	»	Vezin.
	Crespin, Marie-Françse. (6)	»	Maillen.
	Canotte, Jean-Joseph. (7)	Vencimont.	Cozenne.
Hainant . . .	Darcourt, Pierre-Jos. (8)	Audregnies.	Audregnies.
	Thomas, Marie-Françoise.	Bousignie, (France.)	Lers et Fosteau.
	Sourdiaucourt, Marie. . .	Wodecq.	Frasnes.
	Collin, Nicolas. (9)	Blaugnies.	Blaregnies.
	Stassin, Lambert. (10) . .	Eneille, (Liége.)	Waugenies.
	Robert, Philippe. (11) . .	Silly.	Thoucourt.

(1) Le sieur Berendt est décédé le 7 mars 1831. Il a joui jusqu'au dernier instant de toutes ses facultés intellectuelles. Il faisait bien ses fonctions, sa denture était très-bien conservée; il se promenait encore journellement autour de son habitation.

(2) Née le 3 mai 1720, mariée à l'âge de 26 ans, elle avait 24 ans de mariage lorsqu'elle perdit son mari à la bataille de d'Oczakow; après la mort de son mari, elle est venue s'établir à Steinheim, commune de Losport, où elle demeura 21 ans; elle fixa depuis sa demeure à Echternach où elle réside depuis 29 ans. Cette femme, n'ayant aucune fortune, a été admise à l'hospice de ladite ville, où depuis plusieurs années elle est nourrie, logée et entretenue.

(3) Elle est aveugle et assez moyennée.

(4) Est décédé le 28 février 1831.

(5) Est décédée le 2 mars 1831.

AU PREMIER JANVIER 1831.

de la Belgique.

AGE.	SEXE.	PROFESSION.	ÉTAT de santé.	MARIÉ, veuf ou célibataire.	S'IL A ÉTÉ MILITAIRE.
100 ans 11 mois.	Masc^n^.	Rentier.	Se porte bien.	Veuf.	Non.
101 ans.	Fémin^n^.	»	Assez bien.	Veuve.	»
111 ans.	Masc^n^.	Journalier et cultivateur.	Très-bien.	Veuf avec enfans.	»
104 ans.	Id.	Ancien forestier.	Bonne santé.	Veuf.	»
110 ans.	Fémin^n^.	»	Id.	Veuve.	»
101 ans.	Id.	Aucune.	Bon.	Id.	»
100 ans 4 mois.	Masc^n^.	Charron.	Bon jusqu'à son décès.	Marié.	»
101 ans.	Fémin^n^.	Ménagère.	»	Veuve.	»
101 ans.	Id.	Id.	Passable, mais elle a perdu la vue.	Id.	»
100 ans.	Masc^n^.	Journalier.	Bon.	Marié.	»
102 ans.	Id.	Tailleur.	Id.	Veuf.	»
101 ans 7 mois.	Fémin^n^.	Rentière.	Parfait.	Veuve.	»
101 ans.	Id.	Fileuse.	Infirme.	Id.	»
101 ans.	Masc^n^.	Cultivateur.	Bon.	Veuf.	»
100 ans 10 mois.	Id	Journalier.	Id.	Marié.	»
[illegible]0 ans.	Id.	Ouvrier.	Id.	Veuf.	»

(6) Elle est mère de dix-sept enfans, dont un seul est encore en vie.

(7) Il s'occupe du matin au soir de travaux domestiques, tels que pêcher, bêcher, faucher ; il mange et boit à l'ordinaire et n'a eu qu'une légère incommodité en 1829.

(8) Position fort médiocre.

(9) Il jouit encore de toutes ses facultés intellectuelles, se rappelant encore très-bien les faits de son enfance et tout le cours de sa vie ; il est atteint depuis quelques années de surdité non totale et de faiblesse de vue ; ce sont ses senles infirmités.

(10) Il cultive son jardin et conduit encore lui-même la broaette chargée du fumier nécessaire à sa culture.

(11) Ce viellard est indigent ; il n'a d'autre moyen de subsistance que le travail d'une de ses filles.

POPULATION

DES VILLES ET COMMUNES.

Province de la Flandre Orientale.

Villes et Communes.	Population.
Gand	83783
Alost	14791
Audenaerde	5334
Termonde	7238
Deynze	3644
Eecloo	8351
Grammont	7349
Lokeren	16069
St.-Nicolas	16386
Ninove	4409
Renaix	12069
Total des villes	179423
Antelinckx (St.)	1002
Appelterre Eychem	1335
Aspelaere	1289
Audenhove (Goris)	1055
Audenhove (St.-Marie)	2260
Aygem	1857
Baerdegem	984
Baevegem	1050
Bambrugge	713
Borsbeke	920
Burst	701
Denderhautem	3357
Denderleeuw	1920
Denderwindeke	3075
Elene	649
Erembodegem	3023

Villes et Communes.	Population.
Erondegem	1076
Erpe	2212
Erwetegem	1891
Essche (St.-Liévens)	2527
Ghysegem	1105
Godveerdegem	542
Goefferdinge	513
Grimmingen	463
Grootenbergen	876
Haeltert	3252
Hautem (St.-Liévens)	1674
Heldergem	958
Herdersem	966
Herzele	1874
Hillegem	1109
Hofstade	1933
Iddergem	766
Idegem	1177
Impe	683
Kerkxken	1221
Lede	3910
Leeuwerghem	612
Letterhautem	1022
Liefferingen	245
Meerbeke	2345
Meire	2364
Meldert	1723
Moerbeke	1149
Moorsel	2669
Nederboelaere	404
Nederhasselt	1121
Neyghem	342
Nieuwenhove	591

Villes et Communes.	Population.
Nieuwerkerken	2280
Okegem	596
Onkerzele	1040
Oombergen	605
Oordegem	2140
Ophasselt	1190
Otergem	470
Oultre	1624
Overboelaere	1490
Pollaere	622
Ressegem	875
Santbergen	1281
Sarlardingen	1571
Schendelbeke	1116
Smeerhebbe Vloersegem	545
Smetlede	834
Sottegem	2019
Steenhuyse Wynhuyse	1877
Strypen	1407
Viane	1547
Velsique Ruddershove	2672
Vleckem	283
Vlierzele	1791
Voorde	1032
Waerbeke	288
Wanzele	532
Wanbrechtegem	725
Welle	1210
Zonnegem	375
Total du dist. d'Alost.	104542
Amougies	1060
Auweghem	1639
Beerlegem	412
Berchem	2342
Bevere	1560
Boucle (St.-Blasius)	889
Boucle (St.-Denys)	1039
Cruyshautem	6612
Deftinge	1709
Dickele	299
Edelaere	278
Eenaeme	831
Elseghem	1819
Elst	1203
Etichove	2776
Eyne	2579
Hemelveerdegem	395
Heurne	664

Villes et Communes.	Population.
Hermelgem	477
Hoorebeke (St.-Cornelis)	927
Hoorebeke (St.-Marie)	2103
Hundelgem	565
Huysse	4228
Laethem (St.-Marie)	597
Leupegem	890
Lierde (St.-Marie)	1844
Lierde (St.-Martin)	1316
Maercke-Kerkhem	1769
Maeter	3455
Melden	1483
Meylegem	358
Mechelbeke	985
Mooreghem	796
Mullem	668
Muynckswalm	1243
Nederbrakel	3807
Neder Eenaeme	509
Nederzwalm	309
Nokere	1690
Nokerke	2439
Opbrakel	2083
Orroir	896
Oycke	1289
Parike	922
Paulaetem	292
Petegem	2302
Quaremont	2008
Rooborst	619
Roosebeke	417
Russeignies	943
Ruyen	2505
Schoorisse	3199
Segelsem	2140
Sulsique	1294
Synghem	2669
Volkegem	671
Wannegem Lede	1480
Welden	1427
Woortegem	3040
Total du dist. d'Audenaerde.	90760
Appels	1358
Audegem	1525
Baesrode	2909
Berlaere	3229
Buggenhout	3424
Calcken	4876

Villes et Communes.	Population.
Cherscamp	992
Denderbelle	982
Gillis (St.)	2635
Groembergen	1965
Hamme	8222
Laerne	3593
Lebbeke	4002
Massemen Westren	2006
Mespelaere	280
Moorzeke	3036
Opdorp	1176
Overmeire	3063
Schellebelle	1778
Uytbergen	976
Waesmunster	5050
Wetteren	8222
Wichelen	3975
Wieze	1462
Zele	10078
Total du dist. de Termonde.	80814
Adegem	3534
Assenede	3994
Bassevelde	3450
Bouchaute	2061
Capryckc	3829
Cluyse	1571
Ertvelde	3062
Jan-in-Eremo (St.)	723
Lanreyns (St.)	2814
Lembeke	3199
Maldegem	6114
Margarita (St.)	726
Middelbourg	751
Oost Eecloo	1862
Waterland (Oudeman)	672
Watervliet	1668
Zelzaete	3000
Total du dist. d'Eecloo.	43030
Aelter	5439
Afsné	392
Asper	1925
Astene	1351
Bachte Maria-Leerne	1442

Villes et Communes.	Population.
Bacleghem	2882
Bayghem	695
Bellem	1630
Bottelaere	895
Denys (St.) Westrem	1439
Destelbergen	2850
Desteldonck	1221
Deurle	931
Deckelvenne	1619
Drongen	4733
Eecke	1946
Evergem	7790
Gavere	1102
Gendbrugge	1094
Gontrode	414
Gotthem	1218
Grammen	676
Gysenzeele	526
Hansbeke	2693
Heusden	1953
Knesselaere	3853
Laethem (St.-Martens)	1262
Landegem	1986
Landscauter	484
Ledeberg	1431
Leerne (St.-Martens)	783
Lemberge	431
Loochristi	3583
Lootenhulle	2811
Lovendegem	4701
Machelen	2471
Mariakerke	1103
Merendré	2656
Meirelbeke	3027
Melle	1938
Melsen	597
Mendonck	284
Meygem	1222
Moerbeke	3582
Moortzeele	690
Munte	1092
Nazareth	5183
Nevele	3754
Olsene	2092
Oostacker	4952
Oosterzeele	2815
Oostwynkel	1056
Petegem	1352
Poesele	810
Poucques	1227
Rousele	624
Saffelaere	2884
Schelderode	984

Villes et Communes.	Population.
Scheldewindeke	2059
Seeverghem	1420
Semmerzake	802
Seveneeken	2197
Sleydinge	5892
Somergem	7396
Swynaerde	1802
Ursel	2319
Vinderhaute	685
Vosselaere	881
Vurste	862
Vynckt	2130
Wachtebeke	3760
Waerschoot	6143
Wondelgem	1196
Wonterghem	1049
Wynkel	2022
Zeveren	815
Zulte	1852
Total du dist. de Gand.	161858
Basele	4407
Belsele	2856
Beveren	6050
Burght	906
Calloo	2229

Villes et Communes.	Population.
Clinge (de)	1420
Cruybeke	2704
Dacknam	453
Doel	1699
Elversele	1146
Exaerde	4089
Gillis (St.) Waes	3781
Haesdonck	2251
Kemseke	1508
Kieldrecht	2532
Melsele	2707
Nieuwkerken	2263
Pauwels (St.)	1697
Ruppelmonde	2586
Sinay	4005
Stekene	4867
Temsche	7002
Tielrode	1765
Verrebroek	1271
Vracene	5350
Zwyndrecht	1967
Total du dist. de St. Nicolas.	73511
TOT. DES 293 COM. DE LA PROV.	733938

Flandre Occidentale.

Bruges	42198
Dixmude	3199
Ypres	15940
Iseghem	8380
Courtrai	19036
Menin	7608
Nieuport	3028
Ostende	11328
Poperinghe	10092
Roulers	9620
Thielt	11519
Thourout	7469
Furnes	4253
Waesten	5614
Wervick	5461
Total des villes	164945

Villes et Communes.	Population.
Artrycke	2611
Andries (St.)	1402
Assebroucke	845
Beernem	2899
Blankenberge	1795
Coolkerke	913
Cruys (St.)	1473
Damme	828
Dudzeele	1687
Heyst	692
Houcke	152
Houttave	647
Jabbeke	1447
Jeoris (St.)	1210
Knocke	989
Lapschuere	692
Lissewege	1240
Lophem	1206
Meelkerke	427
Michiels (St.)	907
Moerkerke	2632
Nieuwmunster	890
Oedelem	4020
Oost-Camp	3880
Oost-Kerke	810
Peeters-op-den-Dyk (St.)	811
Rams-Capelle	380
Ruddervoorde	3583
Snellegham	708
Stalhille	587
Syseele	1525
Uytkerke	572
Varssenaere	719
Wardamme	783
Wenduyne	212
West-Capelle	1153
Zedelghem	2851
Zerkeghem	787
Zuyenkerke	763
Total du dist. de Bruges	51186
Bekeghem	446
Breedene	2111
Clemskerke	860
Kerneghem	2391
Ettelghem	607
Ghistel	2258

Villes et Communes.	Population.
Ichteghem	2463
Leffinghe	2469
Lombaertzyde	576
Mannekensvere	356
Mariakerke	415
Middelkerke	648
Moere	1047
Oudenburg	1216
Pieters-Capelle (St.)	317
Roxem	442
Schoore	508
Slype	1681
Snaeskerke	465
Steene	436
Vlisseghem	734
Westhende	558
Westkerke	1004
Wilskerke	182
Zande	525
Zandvoorde	511
Zevecote	621
Total du dist. d'Ostende	25207
Beerst	1150
Bovekerke	964
Caeskerke	432
Clercken	2796
Couckelaere	3850
Cortemarck	3975
Eessene	1871
Handzaeme	2829
Jacobs-Capelle (St.)	174
Keyem	1004
Lampernisse	404
Leke	1074
Loo	1671
Merckem	2276
Noordschoote	615
Nieuw-Capelle	707
Oostkerke	361
Oude-Capelle	246
Pellinchove	1677
Reninghe	1964
Stuyvekenskerke	364
Vladsloo	2024
Wercken	1268

Villes et Communes.	Population.
Woumen	2864
Zarren	2166
Total de dist. de Dixmude	39467
Adinkerke	946
Alveringhem	2718
Ave-Capelle	447
Beveren	1624
Boitshoucke	119
Bulscamp	751
Coxide	507
Eggewaerts-Capelle	463
Ghyverinckhove	592
Hoogstade	679
Houtthem	1465
Isenberghe	932
Jooris (St.)	193
Leysele	1999
Moeres	218
Oeren	194
Oostduynkerke	892
Pervyse	1108
Rams-Capelle	729
Ricquiers (St.)	326
Steenkerke	678
Staevele	1168
Vinckem	693
Wulpen	652
Wulveringhem	1080
Zoutenaye	21
Total du dist. de Furnes.	21194
Becelaere	2148
Boesinghe	1772
Bixschote	699
Brielen	663
Comen	3209
Crombeke	950
Dickebusch	1324
Dranoutre	1003
Elverdinghe	1404
Gheluveldt	1161
Gheluwe	3712
Haeringhe	1958
Hollebeke	613

Villes et Communes.	Population.
Houtthem	1211
Jan (St.)	755
Kemmel	1475
Langhemarck	5751
Loere	609
Meessene	1397
Neder-Waesten	737
Nieuwkerke	2687
Oostvleteren	1539
Passchendaele	2862
Proven	1453
Reninghelst	2064
Voormezeele	1022
Vlaemertinghe	2478
Watou	2749
Westoutre	1183
Westvleteren	1435
Woesten	1152
Wulverghem	529
Wytschaete	3094
Zandevoorde	721
Zillebeke	1412
Zonnebeke	2282
Zuydschote	570
Total du dist. d'Ypres.	61723
Aelbeke	1829
Anseghem	4376
Autryve	1222
Avelghem	4703
Bavickhove	1131
Belleghem	3167
Beveren	1504
Bisseghem	656
Bossut	561
Caester	1465
Ceurne	2493
Coyghem	918
Deerlyck	5181
Denys (St.)	3663
Desselghem	1945
Dottignies	4213
Espierres	1084
Gulleghem	3814
Ghyselbrechteghem	521
Haerelbeke	4273
Helchin	1024
Heule	3450
Heestert	2848

Villes et Communes.	Population.
Herseaux	2172
Hulste	2324
Ingoyghem	2180
Kerckhove	1366
Lauwe	2383
Lendelede	3982
Luingne	1494
Marcke	1510
Moorseele	4235
Mouscron	5535
Moen	2312
Ooteghem	2415
Reckem	2119
Rolleghem	2204
Sweveghem	5084
Tieghem	2484
Vive-St.-Éloy	1111
Vichte	1246
Waereghem	6309
Waermaerde	1331
Wevelghem	3685
Total du dist. de Courtrai.	113522
Aerzele	3321
Caeneghem	1954
Coolscamp	2539
Denterghem	2744
Eeghem	1812
Marckeghem	986
Meulebeke	9049
Oesselghem	1149
Oostroosebeke	4431
Oyghem	1193
Pitthem	5733
Ruysselede	6521

Villes et Communes.	Population.
Swevezeele	4387
Vive-St.-Bavon	1844
Wacken	2416
Wielsbeke	1887
Wynghene	6694
Total du dist. de Thielt.	58669
Ardoye	7348
Beveren	2879
Cachtem	1749
Dadizeele	1764
Emelghem	1806
Gits	3350
Hooglede	4256
Ingelmunster	5841
Ledeghem	3657
Lichtervelde	5631
Moorslede	6304
Oost-Nieuw-Kerke	2269
Ouckeue	2090
Rolleghem-Capelle	1381
Roosebeke	1819
Rumbeke	6584
Staeden	4271
Wynkel-St.-Éloy	2775
Total du dist. de Roulers.	65774
TOT. DES 248 COM. DE LA PROV.	601678

Province d'Anvers.

Villes et Communes.	Population.
Anvers.	77199
Lierre.	13153
Malines	24436
Turnhout.	12493
Total des villes.	127281
Aertselaer	1565
Austruweel.	157
Beerendrecht	1507
Berchem	2729
Boom	6223
Borsbeek	512
Bouchout	1859
Brasschaet.	2223
Brecht	2823
Broechem	1578
Calmpthout	2258
Capellen.	1445
Contich.	3640
Deurne et Borgerhout	5190
Edeghem	997
Keekeren	3837
Emblehem.	824
Etschen.	2040
Halle	602
Hemixem, commune	1025
— Prison de St-Bernard.	1386
Hoboken	2298
Hove	566
Lillo	1083
Loenhout	1763
Merxem.	1529
Mortsel.	1347
Niel.	2501
Oeleghem	1075
Oorderen	622
Ootsmalle	1054
Pulderbosch	605
Pulle	645
Ranst	1472

Villes et Communes.	Population.
Reeth	1271
Rumpst.	2179
Santhoven	955
Santvliet	1563
Schelle	1517
Schilde	1628
Scheoten	1473
S'gravenwezel.	794
St-Job in 't Goor.	311
Stabroek	2001
Viersel	488
Massenhoven	250
Vremde.	706
Waerloos	622
Westmalle.	977
Wilmarsdonck	775
Wilryck	2009
Wommelghem	1485
Wuestwezel	1694
Wyneghem.	876
Zoersel	905
Total du district d'Anvers.	94186
Amands (St.)	2946
Beersel	1254
Berlaer.	2925
Bevel	334
Blaesvelt	938
Bonheyden.	1265
Bornhem	4043
Duffel	3940
Gestel	200
Heffen	920
Heyendonck	469
Heystopdenberg	6847
Hingene	3546
Hombeck	1712
Hegem	1229
Kessel	1679
Koningshoyckt	1903

Villes et Communes.	Population.
Leest	1291
Liezelée	970
Lippeloo	626
Mariekerke	745
Nylen	1638
Oppuers	1023
Puers	5375
Putte	2733
Ruysbroek	1624
Rymenam	1916
Schrick	1538
Thisselt	1675
Waelhem	1030
Wavre-N.-D.	2148
Wavre-St-Cath	2911
Weert	535
Wickevorst	988
Willebroek	3030
Total du district de Malines	67926
Avendonck	3230
Baelen	3004
Barlehertog	855
Beersse	853
Bouwel	527
Casterlé	1692
Desschel	1721
Eynthout	745
Gheel	7671
Gierle	940
Grobbendonck	951
Herenthals	3280
Herenthout	2137
Herselt	3883
Hoogstraten	1856
Houtoenne	470
Halshout	645
Lichtaert	1475

Villes et Communes.	Population.
Lille	1039
Meerhout	3237
Meerle	1090
Meir	1418
Merxplas, commune	1244
— colonie de force	688
Minderhout	455
Moll	4723
Morkoven	538
Norderwyck	1104
Oevel	771
Olmen	1296
Oolen	1572
Poederlé	692
Poppel	844
Raevels	700
Rethy	2363
Rykevorsel	1190
Thielen	860
Tongerloo	1475
Varendonck	179
Veerle	1375
Vlimmeren	246
Vorselaer	1603
Vordt	1764
Vosselaer	631
Wechelderzande	452
Weelde	1123
Westerloo	2272
Westmeerbeek	531
Wortel, commune	588
— colonie	565
Zoerle Parys	427
Total du district de Turnhout	75001
TOT. DES 141 COM. DE LA PROV.	354974

Province du Brabant.

Villes et Communes.	Population.
Bruxelles	98279
Hal	5863
Louvain	25643
Aerschot	3615
Diest	7039
Tirlemont	7822
Nivelles	7670
Wavre	4853
Total des villes	160784
Alsemberg	973
Anderlecht	3426
Assche	5238
Audenaeken	345
Beckerseel	303
Beersele	1055
Beerth (Brages)	424
Bellinghen	452
Bergh	1063
Beyghem	499
Biert (Bierges)	967
Bogaerden	565
Borgt-Lombeek	1075
Brusseghem	1763
Bueken	421
Buysinghen-Eysingen	509
Campenhout	2625
Capelle-op-den-Bosch	1373
Cobbeghem	301
Crainhem	560
Dieghem	910
Dilbeek	1628
Droogenbosch	536
D'Worp	2468
Elewyt	1240
Elinghen	321
Elsene	4438
Eppeghem	970
Esschene	1293

Villes et Communes.	Population.
Etterbeek	2213
Ever	977
Gaesbeek	364
Galmaerde	2268
Goyck	2815
Grimbergen	3285
Grooten-Bygaerden	754
Haeren	600
Hamme	186
Hekelghem	1787
Herffelingen	1610
Herne (Hérinnes)	4053
Heykruys	947
Hoylaert	1767
Humbeek	1829
Huysingen	530
Jette-Ganshoren	1909
Itterbeek	711
Kester	1791
Laeken	1783
Leerbeek	546
Lembecq	2167
Liedekerke	2007
Linkebeek	968
Londerzeel	4007
Machelen	694
Malderen	1626
Mazenseel	714
Melsbroeck	923
Merchem	3799
Meysse	2266
Molhem-Bollebeek	878
Muysen	1602
Neder en Over Heembeek	772
Neder-Ockerzeel	904
Nosseghem	554
Oetinghen	1453
Onze-L.-V.-Lombeek	514
Opwyck	3302
Overyssche	4138
Pamele	2497
Pepinghen-Beringhen	1632
Perck	1011

Villes et Communes.	Population.
Peuthy	426
Ramsdonck	662
Releghem	385
Ruysbroeck	504
Saventhem	1112
Schaerbeek	1894
Sempst	2429
St.-Agatha-Berchem	2118
St.-Catharina-Lombeek	1221
Schepdael	1458
St.-Genesius-Rhode	1915
St.-Gilles	1927
St.-Jans-Molembeek	4142
St.-Joos-ten-Noode	2879
St.-Lambrechts-Woluwe	972
St.-Laurentius-Berchem	197
St.-Mertens-Bodeghem	875
St.-Mertens-Lennick	1306
St.-Peeters-Leuw	3460
St.-Peeters-Woluwe	975
St.-Quentens-Lennick	2383
St.-Renelle (Saintes)	1919
St.-Stevens-Woluwe	793
St.-Ulric-Capelle	781
Steenhuffel	1582
Steenockerzeel-Humelghem	1522
Sterrebeek	1022
Strombeek-Bever	658
Strythem	565
Teralphène	903
Ternath	1845
Thollenbeek	2496
Ukkel	4626
Vilvorde	5091
Vlesembeek	1134
Vollezeele	1660
Vorst	980
Wambeek	1351
Watermael-Boitsfort	3061
Weerdt	542
Wemmel	1110
Wesembeek	812
Wolverthem	2682
Watermael	329
Zellick	770
Total du dist. de Bruxelles.	180568
Attenrode-Wever	609
Bael	873

Villes et Communes.	Population.
Bautersem	602
Becquevoort	944
Beggynendyck	828
Berthem	1321
Betecom	1783
Bierbeek	2280
Bincom	804
Blanden	471
Boort-Meerbeek	1381
Budingen	835
Bunsbeek	796
Caggevinne-Leuven	1165
Capellen	522
Corbeek-Dyle	517
Corbeek-Loo	593
Cortenaeken	822
Cortenbergh	784
Cortrych-Dutzel	1006
Cumptich	1027
Deurne	380
Dormael	329
Duysbourg	1146
Erps-Querbs	1739
Esemael	258
Everbergh	1143
Geest-Betz	1400
Gelrode	738
Glabbeek-Suerbempde	673
Goedsenhoven	631
Graesen	276
Haeght	1802
Haekendover-Wulmersum	557
Halle-Boyenhoven	1015
Hauwaert	791
Heelenbosch	153
Herent	2308
Hever	1368
Heverlé	1523
Hoeleden	694
Holsbeek	930
Hougaerde - Bost - Overlaer-Rommersom	3330
Huldenbergh	1370
Keerbergen	2115
Kerkom	661
Kersbeek-Miscom	897
Kessel-Loo	1430
Langdorp	1866
Leefdael	1528
Linden	656
Lombeek	387
Lovenjoul	592
Lubbeek	1903

Villes et Communes.	Population.
Meensel-Kieseghem	535
Meerbeek	616
Melkweser	279
Meldert	916
Messelbroeck	419
Molenbeek	706
Neerheylissem	1199
Neerlinter	1775
Neervelp	361
Nieryssche	1031
Nieuw-Rhode	994
Oirbeek	211
Opheylissem	660
Oplinter	717
Opvelp	634
Orsmael	635
Ottenbourgh	851
Oud-Heverlé	752
Pellenberg	643
Rillaer	1465
Roosbeek-Neerbutzel	554
Rotselaer	2001
Rummen	909
Schaffen	1575
Scherpenheuvel	2038
Sichem	2000
St-Agatha-Rhodes	886
St-Joris-Wert	581
St-Joris-Winghe	993
St-Margareta-Hautem	371
St-Mertens St-Peeter-Vissenaeken	688
St-Peeters-Rhode	780
Sluysen (l'Ecluse)	452
Tervueren	1677
Testelt	850
Thielt	1582
Thildonck	1092
Vaelbeek	152
Velthem-Beyssem	1223
Vertryck	442
Vossem	791
Wanrode	779
Webbecom	372
Werchter	3396
Wesemael	1344
Wespelaer	642
Willebringen	524
Wilsele	1001
Winxele	1104
Wommersom	500
Zittaert-Lummen en Augaerden	1453
Zoutleeuw (Léau)	1372
Total du dist. de Louvain.	106073
Archennes	528
Autre-Eglise	829
Baisy-Thy	2045
Baulers	637
Bierges	823
Bies	626
Bomal	449
Bonlez	671
Bornival	489
Bossut-Gottechain	1171
Bousval	1170
Braine-l'Alleu	4210
Braine-le-Château	1668
Ceroux-Mousty	1180
Chastre-Villeroux-Blanmont	1259
Chaumont-Gistoux	1534
Clabecq	368
Corbais	529
Corroy-le-Grand	1326
Cortil-Noirmont	1030
Coulture-St.-Germain	652
Court-St.-Etienne	2152
Dion-le-Mont	681
Dion-le-Val	328
Dongelberg	524
Enines	331
Folx-les-Caves	584
Geest-Gerompont-Pte.-Rosie	835
Genappe	1552
Gentinnes	739
Genval	1094
Glabais	885
Glimes	743
Grand-Rosière-Hottomont	525
Grez-Doiceau	2145
Hamme-Mille	776
Haut-Ittre	473
Hevillers	593
Houtain-le-Val-Houtain-le Mont	831
Huppaye-Molenbais-St-Pierre	841
Incourt	646
Ittre	1987
Jandrain-Jandrenouille	1090
Jauche	928
Jauchelette	496

Villes et Communes.	Population.
Jodoigne	2839
Jodoigne-Souveraine	646
La-Hulpe	1232
Lasne-Chapelle-St.-Lambert	1628
Lathuy	629
Lillois-Witterzée	976
Limal	1192
Limelette	560
Longueville	705
Loupoigne	906
Malèves-Ste.-Mar.-et-Wastine	729
Maransart	402
Marbais	1642
Marilles	915
Melin	1530
Mellery	537
Monstreux	283
Mont-St.-André	808
Mont-St.-Gilbert	750
Nethen	1027
Nil-St.-Vincent-St.-Martin	1182
Nodebais	448
Noduwez-Linsmeau	1312
Noville-sur-Mehaigne	810
Ohain	2093
Oisquercq	390
Ophain-et-Bois-Seigneur-Isaac	1328
Opprebais	1404
Orbais	696
Orp-le-Grand	1296
Ottignies	981
Perwez	2231
Piétrain	1088
Piétrebais-Chappelle-St.-Laurent	1010
Plancenoit	795
Quenast	524
Ramillies-Offus	637
Rebecq-Rognon	2601
Rixensart	1172
Rosière	524
Roux-Miroir	629
Saint-Géry	489
St-Jean-Geest-Ste-Marie-Geest	717
Saint-Remy-Geest	609
Sart-Dame-Avelines	1487
Thines	342
Thorembais-les-Béguines	828
Thorembais-St-Trond	912
Tilly	622
Tourinnes-Bauvechain	2557
Tourinnes-les-Ourdons Saint-Lambert-Libersart	1466
Tubize	2244
Virginal-Samme	1149
Vieux-Genappe	987
Villers-la-Ville	774
Walhain-Saint-Paul Sart-les-Walhain	1529
Waterloo	2315
Wauthier-Braine	1037
Ways	516
Total du district de Nivelles	108719
TOT. DES 335 COM. DE LA PROV.	556146

Province du Hainaut.

Anving	1917
Ath	8789
Beaumont	1856
Binche	4878
Braine-le-Comte	4217
Charleroy	5908
Châtelet	2550
Chièvres	3040
Chimay	2567
Enghien	3739
Fontaine-l'Évêque	2801
Gosselies	4187

Villes et Communes.	Population.
Lessines	4592
Leuze	5367
Mons	28010
Péruwelz	6622
Rœulx	2568
Saint-Ghislain	1550
Soignies	6314
Thuin	3632
Tournay	28737
Total des villes	128841
Anvaing	1406
Arbre	397
Arc-Ainières	1797
Attre	397
Aubechies	236
Baseilze	2245
Belœil	2216
Bernissaert	1030
Blicquy	1749
Bouvignies	691
Brugelette	1673
Buissenal	1112
Cordes	483
Desgneau	679
Ellezelles	5939
Ellignies-lez-Frasnes	146
Ellignies-Ste-Anne	1417
Everbecq	4082
Flobecq	5258
Forest	958
Fouleng	508
Frasnes	4580
Gages	574
Ghislenghien	829
Gibecq	596
Gondregnies	262
Grandglise	494
Grosage	432
Hacquegnies	861
Harchies	1258
Hellebecq	701
Herquegies	713
Houtaing	788
Huissignies	1192
Irchonwelz	874
Isières	900
Ladeuze	1307
Lahamaide	1396

Villes et Communes.	Population.
Lanquesaint	472
Maffles	650
Mainvault	1931
Meslin-l'Evêque	1709
Mevergnies	709
Moulbaix	855
Moustier	1499
Ormeignies	1136
Ostiches	965
Pommerœul	1440
Quevaucamps	1882
Rameignies	250
Rebaix	1004
Saint-Sauveur	2132
Stambruges	1753
Thumaide	745
Tongre-Notre-Dame	664
Tongre-Saint-Martin	173
Tourpus	1214
Ville	746
Villers-Notre-Dame	216
Villers-Saint-Amand	695
Wadelincourt	416
Wodecq	2830
Total du district d'Ath	78282
Acos	449
Aiseau	580
Arquennes	1543
Bellecourt	344
Boignée	411
Bois-d'Haine	523
Bouffiont	1008
Braye	258
Buzet	721
Chapelle-lez-Ezerl	1438
Châtelineau	1207
Couillet	609
Courcelles	3160
Dampremy	1065
Familleureux	926
Farciennes	1398
Fayt	952
Felny	1907
Fleurus	2937
Forchaies-la-Marche	892
Frasnes	1798
Gerpinnes	1365
Gilly	5523

Villes et Communes.	Population.
Gougnies	422
Gouy-le-Piéton	2548
Heppignies	752
Joncret	280
Jumet	6528
Lahestre	969
Lambusaert	385
Landelies	394
Leernes	960
Liberchies	587
Lodelinsart	1534
Loverval	270
Marchième-au-Pont	870
Marcinelle	1094
Mellet	1020
Monieau-sur-Sambre	642
Montignies-le-Tilleul	1252
Montigny-sur-Sambre	3134
— — Marchienne	1250
Obaix	971
Petit-Rœulx	304
Piéton	556
Pont-à-Celles	2238
Pont-de-Loup	564
Presles	801
Ransaert	2086
Réves	1201
Roux	2151
Saint-Amand	777
Seneffe	3418
Souvret	1015
Thiméon	864
Trazegnies	1431
Viesville	853
Villers-Perwin	608
Villers-Potterie	392
Wagnelée	416
Wanfériée-Boulet	2020
Waugnies	456
Wayaux	319
Total du dist. de Charleroy.	79346
Angre	1090
Angreau	519
Asquillies	214
Attries	411
Audregnies	800
Aulnois	420
Autreppe	319

Villes et Communes.	Population.
Baisieux	632
Baudour	2522
Beauffe	911
Blaergnies	815
Blaugnies	1359
Bougnies	259
Boussu	2839
Cambron-Casteau	618
Cambron-Saint-Vincent	1132
Chaussée-Notre-Dame	1261
Ciply	477
Caesmes	2244
Dour	5484
Elouges	2233
Erbaut	400
Erbiseul	504
Erquennes	518
Eugies	1362
Fayt	569
Frameries	7847
Genly	526
Ghlim	2249
Givry	1468
Goegnies-Chaussée	404
Hamin	425
Harmignies	710
Harvengt	674
Hautrage	1159
Havay	750
Havré	1819
Hensies	1906
Hachies	2241
Hormi	2963
Hyon	1117
Jemmapes	4635
Jarbin	691
Lens	2062
Lembise	586
Marchipont	118
Masnuy-Saint-Jean	1204
— Pierre	349
Mesvin	258
Montignies-lez-Lens	1266
Montignies-sur-Roi	908
Montrœil	836
Neufmaison	570
Neuvilles	1804
Nimi-Maisières	1895
Noirchain	189
Nouvelles	271
Obourg	822
Onnezies	295
Pâturages	5606

Villes et Communes.	Population.
Quaregnon	3927
Quévy-le-Grand	687
Quévy-le-Petit	813
Quiévrain	2001
Roisin	1379
Saint-Symphorin	1081
Saxe-la-Bruyère	828
Sirault	1855
Spiennes	497
Thulin	1880
Villerot	362
Warquignies	611
Wasmes	5003
Wasmael	755
Wihéries	1500
Total du district de Mons.	103612

Villes et Communes.	Population.
Acren (les deux)	3364
Bassilly	1489
Bievène	3270
Bois-de-Lessines	1648
Boussoit	502
Bray	324
Casteau	1477
Ecaussines-d'Enghien	2684
Ecaussines-Lalleu	832
Estines-au-Val	731
Ghoy	2159
Gottignies	985
Haine-Saint-Paul	821
Hennuyères	1416
Henripont	280
Horrues	2677
Houdaing-Aimeries	2140
Houdaing-Gaugnies	2470
Hoves	2193
Marche-lez-Écaussines	1624
Marcq	2342
Maurage	559
Mignault	981
Naast	1343
OEndeghien	1841
Ogy	1290
Ollignies	1323
Papignies	683
Peronnes	325
Petit-Enghien	1908
Petit-Rœulx	908
Ronquières	1209
St.-Denis	654
St.-Pierre-Capelle	2330
St.-Vaast	2220
Villy	2383
Steenkerke	1016
Strepy	1056
Thien	632
Thieusies	1049
Thoricourt	745
Trivières	772
Veillerelle-le-Sec	88
Ville-Sur-Haine	502
Villèze-St.-Ghislain	590
Wannebecq	1051
Total du dist. de Soignies.	62886

Villes et Communes.	Population.
Anderlues	2662
Baileux	1213
Bailievres	265
Barbanson	740
Battegnies	437
Bauwelz	677
Bersillies-l'Abbaye	357
Biesme-Lez-Happ	310
Biercée	433
Biesme	271
Bossu-lez-Walcourt	583
Boulers	507
Buvrinnes	1086
Carnières	1943
Cour-sur-Heure	306
Croy-lez-Rouvroy	352
Doustiennes	148
Epinois	270
Erpion	285
Erquelinnes	536
Estinnes-au-Mont	1552
Faurœulx	410
Fontaine-Walmont	509
Forges	584
Froid-Chapelle	1603
Gosée	1027
Grandrieu	741
Grandreng	1205
Haine-St.-Pierre	917
Ham-sur-Heure	1592
Haute-Wiheries	476
Haulchin	895
Jamioulx	532

Villes et Communes.	Population.
Labuissière	584
Leeze-et-Fosteau	427
Leugnies	353
Leval-Chaudeville	235
Leval-Trahegnies	1151
Lobbes	2266
Lomprit	132
Maion	924
Marbaix	476
Merbes-le-Château	996
Merbes-Ste.-Marie	473
Momignies	2200
Monthliard	524
Monceaux-Imbrechies	374
Monlignies-St.-Christ	348
Mont-Ste.-Aldegonde	486
Mont-Ste-Geneviève	334
Morlanwelz	1672
Nalinnes	1598
Peissant	640
Ragnée	557
Rance	987
Renlies	632
Ressaix	318
Robechies	263
Rouveroy	521
St.-Remy	340
Salles	353
Sars-la-Buissière	793
Seloignes	950
Sivry	2770
Solre-St.-Géry	833
Solre-sur-Sambre	1181
Strée	1030
Thirimont	579
Thuillies	1138
Vaux	111
Vellereille-les-Braieux	446
Vergnies	322
Villers-la-Tour	536
Virelles	478
Wandres	578
Total du dist. de Thuin.	57333
Anseroeul	1824
Bailleul	769
Bery	751
Baugnies	1032
Beclers	1429
Blandain	2737
Blaton	2301
Bleharies	864
Braffe	831
Brasmenil	1364
Bruyelles	956
Bury	890
Calinelle	624
Calonne	679
Celles-Molembaix	2719
Chapelle-à-Oie	708
Chapelle-à-Walt	1217
Chercq	587
Ere	491
Escanaffles	2004
Esplechin	1249
Esquelmes	296
Estaimbourg	1040
Estaimpuis	1087
Evregnies	880
Fontenoy	674
Froidmont	691
Froyennes	1228
Gallaix	387
Gaurain-Ramecroix	2717
Grand-Metz	1308
Guignies	837
Havinnes	1127
Hérinnes	1937
Hertain	224
Hollain	931
Havardries	220
Jollain-Merlin	628
Kain	1908
Lamain	559
Laplaigne	870
Leeze-Nord	735
Lesdain	588
Ligne	941
Marquain	1077
Maubray	1474
Maulde	1313
Melle	505
Montrœul	848
Mont-Saint-Hubert	1320
Mourcourt	1553
Nechin	1752
Obigies	705
Orcq	571
Pecq	2204
Péronnes	881
Pipaix	1584
Popuelles	829

Villes et Communes.	Population.
Pottes	1954
Quartes	419
Ramegnies-Chin	961
Rongy	1122
Roucourt	1303
Rumes	2977
Rumillies	552
Saint-Léger	1269
— Maur	285
Tintignies	2068
Templeuve	3613
Thieulin	1143
Thimougies	383
Vaulx	862
Velaines	2294
Vezon	1563
Warchin	194
Warcoing	1067
Wasmes-and-Briff	974
Waltipont	472
Vez-Velvain	953
Wieze	3032
Willaupsies	559
Willemeau	483
Total du dist. de Tournay	94657
TOT. DES 425 COM. DE LA PROV.	476116

Province de Namur.

Andennes	3920
Fosse	2465
Namur	21571
Dinant	4834
Philippeville	1429
Total des villes	34219
Asche-en-Réfail	821
Arbre	574
Assesse	1316
Auvelais	1941
Balâtre	626
Bees	267
Beuzet	408
Bierwart	257
Biesme	952
Bois-de-Villers	1197
Bolinne	584
Boneffe	441
Boninne	449
Bossière	586
Bothey	293
Bouge	375
Bovesse	262
Branchon	526
Champion	631
Corroy-le-Château	658
Cortil-Wodon	727
Courrière	467
Crupet	562
Daussoux	252
Dave	1045
Denée	460
D'huy	1079
Eghezée	569
Enines	630

Villes et Communes.	Population.
Erneton-St.-Biert	428
Ernage	701
Erpent	352
Evelette	781
Falisolle	801
Flawinne	1339
Florée	418
Floreffe	1544
Floriffoux	322
Forville	991
Franc-Waret	263
Franière	350
Furnaux	345
Gelbressée	437
Gembloux	2145
Gesve	1401
Grosne	280
Grand-Leez	1359
Grand-Manil	507
Graux	218
Haillot	639
Haltinne	772
Ham-sur-Sambre	866
Hanret	804
Hemptinne	517
Hingeon	567
Isne	324
Jallt	152
Jambe	1412
Jemeppe	1505
Keumiée	242
Lesvée	1425
Leuze	791
Lierme	559
Ligny	942
Live	265
Longchamp	409
Lonzée	903
Loyers	396
Lustin	795
Maillen	626
Maizeret	168
Malonne	1925
Marche-les-Dames	587
Marchovelette	338
Mazy	422
Mehagne	451
Mellet	1924
Meux	1015
Moignelée	364
Mornimont	254
Moustier	652
Moset	1406
Namêche	491
Noville-les-Bois	978
Ohey	843
Onoz	185
Perwez	362
Pontillas	255
Profondeville	705
Rhisne	414
Roux (Le)	476
Saint-Denis	565
Saint-Gérard	1287
Saint-Germain	446
Saint-Marc	320
Saint-Martin	306
Saint-Servais	504
Sart-Eustache	221
Sauvenière	960
Selayn	1205
Sombreffe	1852
Sorée	327
Sosoye	415
Soye	610
Spy	2050
Suarlée	351
Tamine	1049
Taviers	583
Temploux	1189
Thon	655
Tellier	198
Tongrinne	898
Vedrin	1250
Velaine	1260
Vezin	990
Vitrival	601
Warêt-la-Chaussée	679
Warisoux	745
Wepion	554
Wierde	1008
Total du dist. de Namur	86141
Achêne	532
Alle	392
Ambly	377
Anthée	446
Annevoye	471
Anseremme	407
Ave et Auffe	268
Baillamont	176
Baillonville	312

Villes et Communes.	Population.
Baronville	146
Barvaux-en-Condroz	421
Beauraing	839
Belle-Fontaine	112
Bièvre	454
Broux	910
Blaimont	102
Bohan	545
Bonsin	355
Bourseigne-Neuve	375
Bourseigne-Vieille	206
Bouvigne	779
Braibant	262
Buissonville	395
Bure	415
Celle	806
Chevetogne	516
Ciergnon	349
Cinéy	1421
Chairière	259
Conneux	294
Cornimont	111
Custinne	330
Dion	187
Dortinne	329
Dréhance	179
Emptinne	415
Eprave	348
Evrehaille	622
Falaen	525
Falmagne	257
Falmignout	279
Feschoux	267
Felenne	725
Finnevaux	207
Flostoy	688
Focant	280
Foy (N.-D. de)	188
Fronville	546
Furfooz	162
Gedinne	452
Gézin	242
Godinne	624
Graide	473
Gros-Fays	261
Hamois	769
Han-sur-Lesse	339
Hastière-Lavaux	458
Hastière-par-Delà	196
Haut-le-Wastia	205
Havelange	746
Heer	420
Heuze	452

Villes et Communes.	Population.
Hogne	119
Honnay	347
Houdremont	243
Hour	313
Houx	172
Houyet	573
Hulsonniaux	279
Javingne	388
Jemelle	253
Jeneffe	242
Laforêt	262
Lavaux-Ste.-Anne	293
Leiguon	823
Lessive	173
Lisogne	361
Louette-St.Denis	299
Louette-St.Pierre	350
Maffe	721
Malvoisin	188
Martouzin-Neuville	168
Membre	171
Mesnil-Eglise	262
Mesnil-St.-Blaise	502
Miecret	410
Mohiville	303
Monceau	228
Mont-Gauttrier	467
Mouzaive	71
Nafraiture	256
Naomé	144
Natoye	622
Nettine	196
Noiseux	420
Oisy	261
Onhay	394
Orchimont	284
Patignie	197
Petit-Fays	127
Pessoux	509
Pondrome	556
Porcheresse	237
Purnode	190
Resteigne	514
Rienne	479
Rivière	448
Rochefort	1026
Sart-Custinne	220
Schaltin	712
Scy	234
Serinchamp	573
Sinsin	359
Somme-Leuze	355
Sommière	290

Villes et Communes.	Population.
Sorinne	337
Sovet	446
Spontin	760
Thyne	383
Vencimont	546
Verlée	99
Villers-sur-Lesse	452
Vonêche	889
Vresse	141
Waillet	162
Wancenne	192
Wanlin	208
Warnant	328
Waulsort	376
Wavreille	287
Weillen	250
Wiesme	124
Willerzie	431
Winenne	659
Yvoir	640
Total du dist. de Dinant	51919
Agimont	317
Anthée	737
Aublain	509
Berzée	470
Biesmerée	497
Boussu-en-Fagne	450
Bruly	745
Castillon	424
Cerfontaine	1086
Chastrés	341
Clermont	679
Corenne	302
Couvin	2094
Cul-des-Sarts	938
Dailly	253
Daussois	676
Doische	342
Dourbe	310
Fagnolle	261
Flavion	604
Florenne	1375
Fontenelle	269
Fraire	658

Villes et Communes.	Population.
Franchimont	243
Frasnes	454
Gimnée	481
Gochenée	361
Gonrieux	752
Gourdinne	386
Hanzinelle	583
Hanzinne	518
Hemptinne	180
Hermeton-sur-Meuse	313
Jamagne	280
Jamiolle	115
Laneffe	388
Marienbourg	696
Matagne-la-Grande	206
Matagne-la-Petite	232
Mazée	300
Merlemont	178
Mesnil (le)	324
Morialmé	836
Neuville	517
Niesme	876
Niverlée	88
Oignie	917
Olloy	758
Omezée	123
Oret	386
Pesche	916
Petigny	623
Pry	375
Rognée	323
Roly	231
Romerée	429
Rosée	672
Saint-Aubin	470
Samart	93
Satr-en-Fagne	151
Sautour	318
Senzeille	694
Serville	258
Silenrieux	880
Somzée	345
Soulme	256
Soumois	267
Stave	616
Surice	736
Tarcienne	406
Thy-le-Bauduin	239
Thy-le-Château	610
Treigne	549
Vaucelle	87
Vierve	490
Villers-deux-Églises	340

Villes et Communes.	Population.
Villers-en-Jagne	189
Villers-le-Gambon	367
Vodecée	144
Vodelée	217
Vogenée	217
Walcourt	865

Villes et Communes.	Population.
Yve-Gomezée	1245
Total du d. de Philippeville.	40446
TOT. DES 343 COM. DE LA PROV.	212725

Province de Liége.

Liége	58087
Verviers	19592
Huy	6880
Stavelot	3681
Herve	3099
Limbourg	2202
Visé	1834
Total des villes.	95375
Acosse	371
Attenhoven	685
Avennes	389
Avernas-le-Bauduin	330
Avin	583
Bergelez	524
Berlox	443
Bertrée	250
Bettincourt	189
Bleret	202
Boëlhe	371
Bovenistier	216
Braives	648
Ceiles	766
Ciplet	719
Cras-Avernas	400
Créhen	537
Crisnée	336
Darion	118
Donceel	258
Elixem	184
Embressin	562
Fallais	576
Fexhe-le-Haut-Clocher	342
Fise-le-Marsal	268
Fréloux	84
Fumal	531
Geer	249
Grand-Axhe	217
Grand-Hallet	661
Grand-Ville	346
Hanneffe	711
Hannut	1075
Hodeige	506
Hollogne	576
Houtain	661
Jeneffe	533
Kemexhe	505
Laer	297
Lamine	274
Lantremange	358

Villes et Communes.	Population.
Latinne	696
Lens-Saint-Rémy	1290
Lens-Saint-Servais	248
Lens-sur-Geer	261
Lafden	688
Ligney	349
Limont	388
Lincent	912
Meeffe	846
Momalle	854
Moxhe	531
Merdop	573
Neerhespen	311
Neerlanden	291
Neerwinden	331
Noville	196
Odeur	247
Oley	509
Omal	182
Overhespen	231
Oreye	576
Overwinden	286
Pellaines	288
Petit-Hallet	353
Poucet	251
Pousset	560
Racour	655
Remicourt	345
Rosoux	501
Ramsdorp	70
Saint-Georges	3369
Thisnes	1173
Thys	275
Tourinne	178
Trognée	320
Viemme	434
Ville-en-Hesbaye	588
Villers-le-Peuplier	578
Walsbetz	114
Wamont	429
Wanghe	132
Wanzin	387
Waremme	1443
Wasseige	898
Weseren	106
Total du dist. de Waremme	42094
Alleur	675
Ans-et-Glain	2852

Villes et Communes.	Population.
Anthisnes	871
Argenteau-Sarolai	670
Angleur	893
Awans	709
Awirs	1091
Ayeneux	1007
Aywaille	1607
Beaufays	608
Bellaire	812
Berneau	383
Beyne-Heussy	1764
Bierset	365
Bombey	559
Boncelles	818
Cerexhe-Heuseux	800
Chaufontaine	973
Chênée	1689
Cheratte	1918
Chockier	451
Comblain-au-Pont	1393
Dalhem	1131
Embourg	661
Engis	679
Esneux	1522
Evegnée	216
Feneur	334
Fexhe-près-Slins	911
Flémalle-Grande	1256
Flémalle-Haute	931
Fléron	1188
Fooz	345
Foret	1808
Fouron-le-Comte	1324
Fraipont	882
Glons	1965
Gomzé-Andoumont	304
Grace-Montegnée	3664
Grivegnée	2199
Haccourt	1281
Hermée	759
Hermalle	867
Herstal	6032
Heure-le-Romain	1003
Hognoul	372
Hollogne-aux-Pierres	969
Horion-Hozemont	2096
Housse	838
Houtain-St.-Siméon	887
Jemeppes	1948
Jupille	2124
Juprelle	624
Gleixhe	138
Lantin	338

Villes et Communes.	Population.
Liers	326
Lixhe	635
Loncin	405
Louvegnez.	1683
Magnée.	316
Mélen	683
Micheroux	104
Millemorte	868
Mons	1121
Mortier.	1004
Mortroux	506
Mouland	436
Nessonvaux	485
Othée	921
Ougrée.	1400
Oupeye.	751
Paive	218
Plainevaux	588
Queue-du-Bois	942
Ramet-Ivoz	1287
Retinne.	515
Richelle	489
Rocour.	430
Roloux.	231
Romsée.	1342
Rotheux-Rimière.	710
Saive	1015
St.-André	521
St.-Remy	848
St.-Nicolas.	1400
Seraing.	3458
Slins	734
Soumagne	2366
Sprimont	2849
Tignée	271
Tilff.	997
Tilleur	598
Trembleur.	1670
Vaux-Sous-Chevremont.	2193
Velroux	300
Villers-l'Évêque	915
Villers-St.-Siméon	261
Vivegnies	958
Voroux-les-Liers.	249
Voroux-Goreux	255
Volemme	1499
Waudre	2448
Warsage	716
Wihogue	207
Xhendremael.	718
Total du dist. de Liége.	111346

Villes et Communes.	Population.
Audrimont	808
Aubel	3156
Baelen	1916
Battice	4280
Bilstain.	600
Bolland	615
Charneux	2264
Clermont	2132
Cornesse	1115
Dison	3807
Ensival.	2722
Fouron-St.-Martin	1091
Fouron-St.-Pierre	421
Gemmenick	1055
Goé	496
Grand-Rechain	1075
Henri-Chapelle	1329
Hodimont	2499
Hombourg.	1657
Jalhay	2141
Julémont	265
Lambermont.	1160
Membach	651
Montzen	1070
Moresnet	504
Neufchâteau	902
Olne.	2874
Retit-Rechain.	1574
Polleur.	1399
Reid.	1773
Sart.	2320
Soiron	909
Spa.	3589
Stembert	1994
Teuven.	902
Theux	4367
Thimister	2682
Wegnez.	966
Wekenraedt	406
Xhendelesse	1394
Total du dist. de Verviers.	66880
Abée.	373
Aineffe	119
Amay	2470
Ampsin.	832
Antheit	1427
Avin (les)	313
Basse-Oha	629

Villes et Communes.	Population.
Basse-Bodeux	486
Beu-Ahin	1200
Bois-Borsut	564
Borlez	284
Bra	959
Burdinne	811
Chapon-Seraing	315
Chevron	759
Clavier	610
Clermont	490
Couthuin	2114
Ehein	97
Ellemelle	223
Ernonheid	151
Fairon	649
Ferrières	936
Filot	277
Fise-Fontaine	472
Flonc	93
Fosse	510
Fraiture	313
Francorchamps	909
Gleize	1406
Hamoir	521
Hannêche	340
Harzée	728
Hermalle-sous-Huy	594
Héron	932
Hody	450
Huccorgne	486
Jehay-Bodegnée	1060
Lamontzée	298
Landenne	855
Lavoir	238
Lierneux	1951
Linchet	68
Lorcé	617
Marchin	1710
Marneffe	587
Modave	363
Moha	934
Nandrin	770
Neuville-en-Condroz	570
Neuville-sous-Huy	129
Ocquier	527

Villes et Communes.	Population.
Oteppe	573
Ouffet	843
Outrelouxhe	131
Pailhe	365
Rahier	495
Ramelot	155
Saint-Severin	408
Seilles	992
Seny	207
Serain-le-Château	221
Soheit-Tinlot	206
Strée	679
Stoumont	539
Tavier	830
Terwagne	252
Tihange	842
Vaux-et-Borset	676
Verlaine	1111
Vierset-Barse	600
Vieuville	202
Vieux-Walleffe	293
Villers-aux-Tours	279
Villers-le-Temple	698
Villers-le-Bouillet	1484
Vinalmont	915
Vissoul	140
Vyle-et-Taroulle	269
Walleffes (les)	516
Wanne	846
Wanze	215
Warêt-l'Evêque	561
Warnant	728
Warzée	321
Werbomont	270
Xoris	652
Yernée-Fraineux	209
Total du district de Huy	54242
TOT. DES 326 COM. DE LA PROV.	369937

Province du Limbourg.

Villes et Communes.	Population.	Villes et Communes.	Population.
Amby (1)	644	Hees	416
Amstenrade	455	Hems	281
Bassenghe	700	Herderen	431
Beek	2343	Herstappe	137
Bemelen	269	Heur-le-Tuxhe	248
Berg et Terblyt	749	Hex	361
Berg (sous Tongres)	346	Hoelbeek	278
Beverst	207	Hoensbroek	1200
Bilsen	3041	Hoesselt	1917
Bingelrade	429	Houthem	732
Bocholz	884	Hulsberg	906
Bommershoven	334	Jabeek	430
Boorsheim	727	Itteren	387
Borghaeren	396	Kerkrade	3260
Born	1257	Klimmen	995
Broek-Sittard	620	Koningxheim	496
Brunssum	1007	Lanaken	1779
Bunde	590	Lanaye	713
Cadier-et-Keer	568	Lanklaer	188
Canne	616	Leuth	559
Eben-Emael	1014	Limbricht	1247
Elaloo	786	Lewaige	812
Eygelschoven	447	Maestricht	21673
Eygelbilsen	747	Mall	252
Eysden (R. D.)	1896	Malgraten	879
Eysden (R. J.)	276	Martenslinden	312
Fallet-Mheer	796	Mechelen	1100
Fauquemont	673	Meerssen	1737
Freeren	403	Meeswyk	416
Galoppe	1720	Merkerbeek	627
Geleen	2166	Mesch	236
Gellick	484	Mheer	872
Genoels-Elderen	225	Millen	800
Geulle	923	Mopertingen	455
Grand-Spauwen	684	Munstir-Bilsen	914
Grevenbicht	952	Munstir-Gelen	551
Grondsvelt	1360	Nederheim	423
Heer	1152	Neerhueren	321
Heerlen	4140	Neerrepen	173

(1) Les villes sont mêlées avec les communes rurales.

Villes et Communes.	Population.
Nieuwenhaegen	1074
Noorbeek	762
Nuth	1185
Obbicht-et-Papenhoven	542
Oirsbeek	1049
Opgrimby	104
Otrange	370
Overrepen	345
Petit-Spauwen	378
Pirange	394
Reekheim	987
Rimpst	264
Rimburg	300
Rixingen	296
Roelinge	780
Rosmeer	430
Russon	956
Ryckholt	193
Schuesberg	1006
Schimmert	1308
Schinnen	1930
Schin-sur-Geuille	349
Schinveld	740
S'Heeren-Eliteren	464
Sichen, Sussen et Holre	1035
Simperveld	1084
Sittard	3740
Sainte-Gertrude	850
Saint-Pierre	666
Slenaken	557
Sluze	420
Spanbeek	637
Steyn	1576
Stoekheim	978
Strucht	282
Tongers	4893
Ubachs-sur-Worm	1242
Ulestraten	747
Urmond	956
Uykhoven	432
Vaels	2700
Vechmael	545
Veltwezelt	994
Vieux-Fauquemont	542
Vlytengen	965
Voerendael	1605
Vroenhoven	1220
Vucht	378
Waltwelder	580
Widoye	188
Wittem	2995
Wonck	1441
Wylré	1666
Wynandsrade	472
Total du dist. de Maestricht	139075
Aelst	324
Alken	2685
Asch	362
Basheers	127
Beeringen	893
Berbrock	334
Berlingen	246
Beverloo	1421
Binderveld	325
Looz	1450
Borloo	291
Bouck-Hout	167
Brouckhom	222
Brusthem	906
Buvingen	152
Corswaren	376
Cortessem	1141
Corthys	210
Cosen	586
Coursel	1616
Courange	1173
Cuttecoven	123
Diepenbeek	2482
Donck	558
Duras	236
Engelmans-Hoven	184
Exel	1063
Fologne	317
Fresin	178
Gelinden	552
Gench	1437
Gimgelom	499
Gors-op-Leeuw	391
Geossum	336
Gossoncourt	166
Gothem	175
Goyer	777
Grand-Brogel	567
Grand-Gamine	368
Grand-Looz	201
Guygoven	336
Haelem	2111
Halmael	174
Hasselt	7392
Hechtel	828
Heers	746

Villes et Communes.	Population.
Helchteren	685
Hendriken	109
Herck (La ville)	1729
Herck-St.-Lambert	1054
Hern-St.-Hubert	235
Herten	64
Heusden	1248
Horpmael	541
Hoepertingen	833
Houthaelen	1397
Jesseren	346
Kerkom	319
Kermpt	508
Kerniel	518
Linkhout	560
Lommen	2229
Lummen	2835
Marlinne	647
Meldert	558
Membruggen	558
Mettecoven	160
Mielen-Sur-Aelst	404
Montenaken	834
Muysen	109
Neerglabeck	118
Niel (près d'Asch)	165
Niel (près de St.-Trond)	283
Nieuwerkerker	564
Oost-Ham	1092
Opglabeek	487
Opheers	244
Ordingen	160
Pael	1852
Peer	1410
Petit-Brogel	280
Petit-Jamine	210
Quaed-Mechelen	1043
Roelingen	268
Rommershoven	337
Runkelen	227
Ryckel	250
Schaelkhoven	225
Schulelen	855
Spalbeek	306
Stevort	781
St.-Trond	8291
Sutendael	837
Tessenderloo	2821
Ulbeek	514
Velm	747
Vliermall	1785
Voordt	205
Wellen	2004
Werm	191
Weyer	438
Wilderen	154
Wimmertingen	150
Winterhoven	209
Wychmaal	375
Zeelhem	580
Zeyieren	1281
Zolder	2339
Zonhoven	2830
Total du dist. de Hasselt.	92637
Achel	689
Arcen-et-Velden	1547
Baexem	488
Beegden	535
Beek	545
Belfeld	448
Bergen	3445
Beesel	1237
Bocholt	1337
Bree	1573
Broekhuisen	841
Buggenum	607
Dilsen	157
Echt	3210
Eelen	690
Ellicom	166
Gennip	1065
Gerdingen	421
Grathem	920
Grubbenvorst	1180
Gruytrode	696
Halen	596
Hamont	1188
Heel-en-Panheel	746
Helden	2430
Heerkenbosch-et-Medicht	1157
Herten	660
Heythuyzen	1253
Horn	688
Horst	4760
Hunsel	1046
Ittervoort	334
Kaulille	379
Kessel	1045
Kessenich	836
Lille-St.-Hubert	507
Linne	700

Villes et Communes.	Population.
Maesbracht.	1000
Maesbrée	3858
Maeseyck	3936
Maesniel	1282
Meuwen.	949
Meyel	840
Merloo	1288
Montfort	664
Mook	929
Nederweert	4101
Neer.	1402
Neeritter	223
Neeroeteren	1107
Neerpelt	1089
Nieuwstadt.	729
Nunhem	190
Odilienberg	707
Ohe-en-Laek	549
Ophoven	970
Opitter.	403
Opoeteren	519
Ottersum	1402
Overspelt	1313
Posterhott	853
Reppel	180
Ruremonde	5280

Villes et Communes.	Population.
Roggel	1364
Roosteren	779
Rothem.	782
Stamproey.	1167
Stevensweert	908
Sustereu	1677
Swalmen	1445
Tegelen.	1126
Thorn	1150
Tongerloo	515
Venloo	6610
Venray	4237
Vlodorp.	871
Wonssum	674
Weert	5855
Wessem.	752
Wyshagen	194
Total du dist. de Ruremonde.	105991
TOT. DES 321 COM. DE LA PROV.	337703

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Arrêté du 29 septembre 1828, relatif à un dénombrement nouveau et général de la population du royaume.

Nous GUILLAUME, etc.,

Considérant que sans un recensement exact de la population, les données statistiques offrent peu de certitude, puisque la détermination précise du nombre d'habitans d'un pays doit servir de base à toutes recherches ultérieures de cette nature;

Considérant qu'il n'a pas été opéré jusqu'ici dans le royaume des Pays-Bas un dénombrement général, uniforme et simultané, d'après des instructions arrêtées à cet effet, et qu'il importe, vu l'accroissement continuel de la population, de prescrire l'exécution d'une pareille mesure, et de la renouveler de temps en temps;

Vu le procès-verbal d'une séance de la commission de statistique, en date du 18 avril 1828;

Vu les rapports de Notre Ministre de l'Intérieur;

Le Conseil-d'État entendu;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

ARTICLE 1er. Il sera fait dans le courant de l'année 1829, à une époque à fixer ultérieurement, un dénombrement nouveau et général dans toute l'étendue du royaume, et qui servira à constater l'état de la population ou le nombre exact des habitans du royaume au 1er janvier 1830. Ce dénombrement aura lieu d'après des instructions approuvées par nous sur la proposition de Notre susdit Ministre.

Art. 2. Ce dénombrement sera renouvelé tous les dix ans.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal Officiel.*

Donné au Loo, le 29 septembre 1828, de Notre règne le quinzième.

(Signé) GUILLAUME.

Par le Roi :

(Signé) J.-G. de Mey de Streefkerk.

Arrêté du 3 septembre 1829, *contenant des dispositions relatives au recensement général dans le courant de* 1829, *prescrit par l'arrêté du 29 septembre* 1828 (Journal Officiel, n° 57).

Nous GUILLAUME, etc.,

Voulant prescrire les dispositions nécessaires à l'exécution du recensement général, prescrit par Notre arrêté du 29 septembre 1828 (*Journal Officiel*), et qui devra avoir lieu dans le courant de 1829 ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur, en date du 25 juin 1829, n° 52 ;

Le Conseil-d'État entendu ;

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er Le dénombrement ou recensement ci-dessus mentionné, commencera dans toutes les villes et communes du royaume le 16 novembre 1829, et devra être terminé avant le 31 décembre suivant.

Art. 2. Les Administrations locales enverront dans les maisons

des habitans au moins *huit* jours auparavant, des bulletins imprimés conformes à un modèle donné, que les chefs de familles, ainsi que les particuliers demeurant dans ces familles, seront tenus de remplir exactement, en affirmant que leur déclaration est véritable.

Art. 3. Ceux des habitans qui ne sont pas en état de remplir eux-mêmes les bulletins mentionnés dans l'art. 2, ou qui n'ont pas eu la faculté de faire remplir cette formalité pour eux par une personne capable, pourront se borner à donner verbalement, le jour de l'inscription, les renseignemens demandés par les bulletins aux personnes chargées de ce travail, qui procèderont à l'inscription en leur présence.

Lorsque les bulletins auront été recueillis chez les habitans, il sera accordé à ceux qui auraient témoigné en cette circonstance quelque négligence ou mauvaise volonté, un délai de *huit* autres jours, pour remettre à l'administration locale de leur domicile, les *bulletins* convenablement remplis, ou pour faire à cette administration des déclarations verbales.

En cas de retard continu ou de refus, ils seront punis conformément à l'art. 1er de la loi du 6 mars 1818 (*Journal Officiel* n° 12), à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils ont été dans l'impossibilité d'obtempérer, dans le temps prescrit, aux injonctions qui leur ont été faites, soit pour cause d'absence, soit pour tout autre motif légitime.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Journal Officiel.*

Donné à Laeken, le 3 septembre de l'an 1829, de Notre règne le seizième.

(Signé) GUILLAUME.

Par le Roi :

(Signé) J.-G. de Mey de Streefkerk.

Publié le 7 septembre 1829.

Le Secrétaire d'État,

J.-G. de Mey de Streefkerk.

Instruction relative au recensement général de la population du royaume des Pays-Bas, en exécution de l'arrêté du 29 septembre 1828 (Journal Officiel, n° 57).

Art. 1er Le recensement de l'enregistrement des habitans domiciliés dans le royaume, a pour objet principal d'établir dans chaque localité des registres de population contenant les renseignemens et les détails sur la population qu'il est nécessaire et utile de posséder dans l'intérêt de l'État.

Ces registres seront tenus dans tout le royaume, d'après le modèle approuvé et annexé à cette instruction.

Art. 2. L'inscription de chaque ménage dans ces registres, commencera par le chef, immédiatement après suivront la femme, les enfans du sexe masculin et ceux du sexe féminin d'après l'ordre de leur âge, à l'exception cependant de ceux qui sont placés aux académies, aux écoles ou aux pensionnats et qui, d'après l'art. 5, doivent être inscrits dans le lieu où ils séjournent; ensuite viendront les domestiques mâles et les servantes ou ouvrières pour autant qu'ils demeurent chez leurs maîtres, et enfin tous ceux qui appartiennent au ménage ou qui habitent la même maison, à moins que ceux-ci ne soient étrangers et qu'ils n'aient pas une année de domicile dans la commune. Les étrangers, dans le cas d'être inscrits, seront indiqués spécialement dans la colonne d'*observations*.

Art. 3. Toutes les mutations qui surviendront dans la population d'une localité, depuis l'époque de l'inscription jusqu'au 1er janvier 1830, par naissances, décès, mariages ou déménagemens, soit que l'on vienne d'un autre endroit, soit qu'on y aille, seront tirées avec soin des registres de l'état-civil ou d'autres documens, et ajoutées ou retranchées ensuite au registre de la population; en conséquence, il sera laissé entre chaque ligne, l'intervalle nécessaire pour indiquer facilement ces changemens, et pour dresser après, le véritable état de la population au 1er janvier 1830.

Art. 4. Tous les habitans seront inscrits dans le lieu où ils ont leur demeure.

Art. 5. Les étudians et les élèves des académies, séminaires, écoles d'enseignement, etc., les cadets de l'académie royale militaire, ceux de l'institut de la marine, les jeunes gens que l'on élève dans des pensionnats, les individus placés aux colonies de bienfaisance, dépôts de mendicité, établissemens de pauvres, et en général tous ceux qui se trouvent dans des établissemens de bienfaisance ou autres quelconque où ils sont recueillis ou entretenus, de même que les détenus dans les maisons de correction et les prisons, ainsi que les orphelins mineurs qui n'habitent pas la maison de leurs tuteurs, seront inscrits dans le lieu où ils séjournent. Quant aux jeunes gens désignés ci-dessus, qui sont placés aux académies, écoles ou pensionnats, et les orphelins, on indiquera dans la colonne d'*observations* le domicile de leurs parens ou tuteurs.

On indiquera de même dans la colonne d'*observations*, les communes auxquelles appartiennent et où devront éventuellement retourner les détenus aux maisons de correction et prisons.

Les chefs des administrations des établissemens, institutions, etc., mentionnés ci-dessus, devront faire parvenir, dans le courant du mois de janvier 1830 aux administrations locales, un relevé dressé d'après les indications du registre modèle, de toutes les personnes présentes dans ces établissemens ou institutions, pour autant toutefois qu'elles ne soient pas entièrement indépendantes, mais peuvent être considérées comme des pensionnaires vivant et habitant en communauté sous une administration.

Art. 6. Les militaires de tout grade seront inscrits dans l'endroit où ils sont en garnison, et ceux qui sont annuellement en congé, au lieu de leur résidence ordinaire.

Les chefs de corps devront faire parvenir également au commencement de janvier 1830, au commandant de la place où ils sont en garnison, un relevé détaillé d'après le modèle du registre, des hommes sous leurs ordres, à l'exception des officiers qui ont une habitation particulière. Dans les endroits où il n'y a pas de commandant de place, ce relevé sera adressé à l'administration locale.

Ce commandant formera, avant la fin de janvier, avec les relevés particuliers, un état général conforme au modèle du registre

susdit, et le fera parvenir à l'administration locale avant la fin du mois de janvier.

Art. 7. Les relevés mentionnés dans les deux articles qui précèdent, seront inscrits dans les registres des habitans de la ville ou commune qu'ils concernent, à la suite de la partie de ce registre qui se rapporte à la section de la ville ou commune où ces établissemens ou institutions et la garnison sont placés.

Art. 8. Les personnes temporairement absentes, parmi lesquelles on doit comprendre celles qui, lors du recensement, seront éloignées de leur domicile, mais qui conservent l'intention d'y revenir, seront, à l'exception des individus désignés à l'art. 5, et de ceux qui servent dans l'armée de terre ou de mer du royaume, inscrites dans l'endroit où elles ont établi leur domicile habituel.

Art. 9. Ceux qui voyagent ou naviguent une grande partie de l'année, tels que marchands, colporteurs, musiciens, artistes, bateliers, et autres semblables, seront inscrits dans l'endroit où ils paient ou devraient payer les contributions de l'État, *et* principalement le personnel.

Les personnes qui ont une habitation d'été et d'hiver séparée, ou qui sont imposées à la contribution personnelle dans plus d'un endroit, ne seront inscrites qu'au siége de l'établissement de leur fortune.

Art. 10. Les administrations des villes nommeront dans chaque section des commissaires pour faire l'enregistrement; l'aptitude de ces commissaires pour ce travail, devra être suffisamment constatée, pour être certain qu'ils s'en acquitteront avec exactitude.

Dans les communes rurales, ce travail devra être fait par le bourgmestre ou par le premier assesseur en personne, ou bien par un membre de l'administration locale, assisté du secrétaire; en cas d'empêchement de celui-ci, un autre membre de l'administration le remplacera.

Art. 11. Les chefs des administrations communales veilleront spécialement à ce que les habitans donnent les renseignemens exigés et remplissent les bulletins d'une manière exacte; s'ils découvrent qu'ils agissent de mauvaise foi, ils en feront rapport

à la Députation des États, afin de les poursuivre s'il y a lieu, d'après les circonstances.

Si, contre toute attente, les administrations locales ne satisfaisaient pas d'une manière conforme à leurs devoirs à ce qui est prescrit, et ne remplissaient pas, soit par mauvaise foi, ou autrement, les vues utiles de la mesure dont il s'agit, les États-Députés y pourvoiront d'après les circonstances, ou feront au Gouvernement les propositions qu'ils croiront nécessaires.

Art. 12. Le Département de la Marine et des Colonies fera parvenir après le 1er janvier 1830 au Département de l'Intérieur, un état exact des marins qui seront au service de l'État à cette époque.

Art. 13. Nous déterminerons ultérieurement de quelle manière les résultats du recensement général de la population devront être communiqués dans le commencement de l'année 1830, au Département de l'Intérieur, par l'intermédiaire des gouverneurs provinciaux.

Approuvé par arrêté royal du 3 septembre 1829, n° 90.

Le Secrétaire d'État,

(Signé) J.-G. de Mey de Streefkerk.

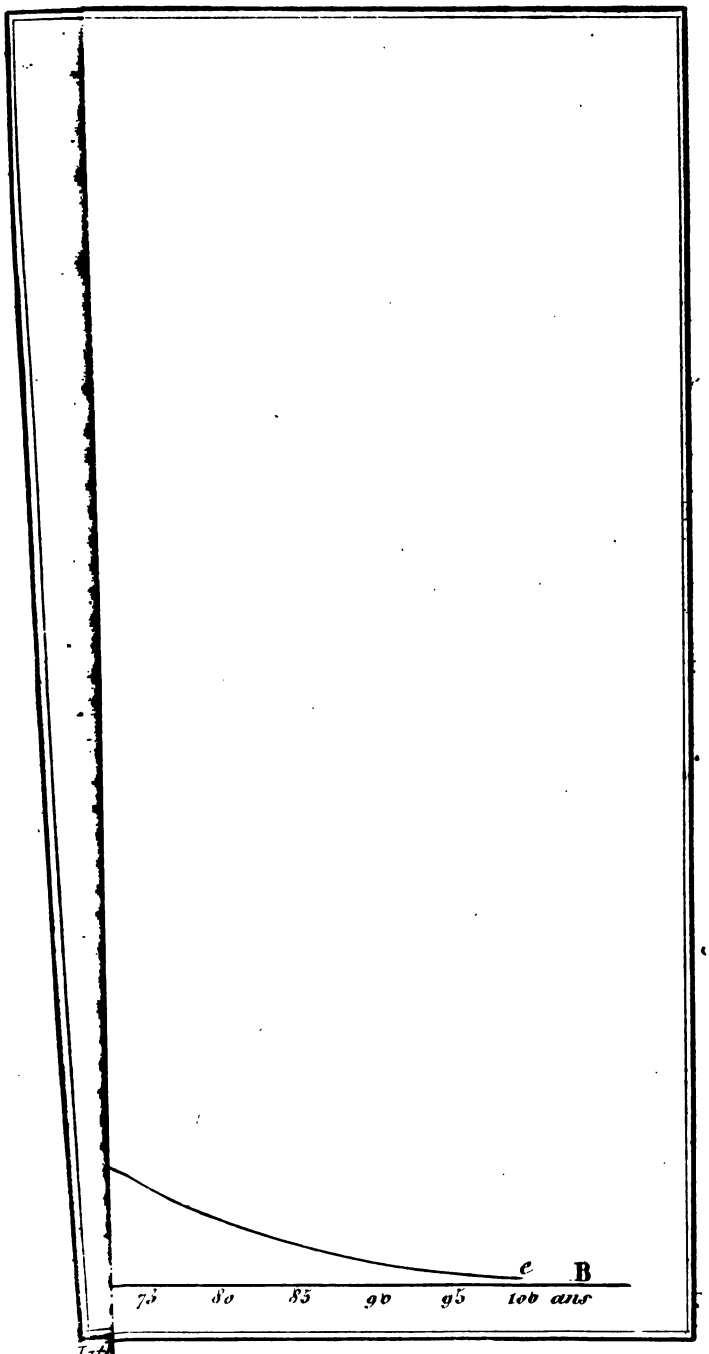

Lith

ne aux differens âges

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

I. Objet des recherches exposées dans cet ouvrage. 1
II. État général de la population de la Belgique 5
III. De la manière dont la population est divisée quant aux sexes et aux différens états. 9
IV. De la manière dont la population est divisée quant aux âges des individus 13
V. Des mariages 21
VI. Des naissances et de la fécondité. 24
VII. Des décès et de la mortalité 28
VIII. Influence des âges sur la mortalité 32
IX. Des âges critiques et de la viabilité de l'homme aux différens âges 47
X. De l'âge de la reproduction de l'homme 57
XI. Influence des lieux et des années d'abondance ou de disette sur la mortalité et les naissances 62
XII. Influence des sexes et des professions sur la mortalité . . . 67
XIII. Influence des saisons et des heures sur les naissances et les décès 70
XIV. Conclusions 79

POPULATION DES VILLES ET COMMUNES.

Province de la Flandre orientale 82
— de la Flandre occidentale 84
— d'Anvers. 85
— du Brabant. 88
— de Hainaut. 90
— de Namur 92
— de Liége. 94
— du Limbourg 96
— du Luxembourg 97
Étendue des provinces 98
Population par cultes. 99
Naissances, mariages, décès de 1803 à 1829. 100
Tableau des centenaires 114

PAGES.

POPULATION PAR COMMUNES.

Province de la Flandre orientale. 117
— de la Flandre occidentale 120
— d'Anvers 124
— de Brabant 126
— du Hainaut 129
— de Namur. 134
— de Liége. 138
— du Limbourg 142

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Arrêté du 29 septembre 1828, relatif au recensement de la population 141
Arrêté du 3 septembre 1829, sur les dispositions relatives au recensement 142
Instruction relative au même recensement 144

IAL BOOKBINDING CO.
302ST 53 005 A
6135

HB3603
Q5

HB 3603 .Q5 C.1
Recherches sur la reproduction
Stanford University Libraries
3 6105 035 389 423

Date Due

FEB 15 1981

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305